AdaptWise | Interreg

Cofinanziato dall'Unione europea
Cofinancé par l'Union européenne

Marittimo–IT FR–Maritime



Analyses locales ADAPTWISE

État de l'art de l'adaptation dans les villes des zones pilotes, dans les régions de l'aire de coopération, en Italie et en France

8 analyses locales sur l'état de l'art de l'adaptation dans les municipalités italiennes ou les communautés d'agglomération / métropoles en France où les partenaires du projet ADAPTWISE ont identifié les zones pilotes pour expérimenter les communautés du même nom ; 1 analyse SWOT regroupant ces huit études locales ; 1 document d'analyse régionale et nationale couvrant l'aire de coopération entre l'Italie et la France.

Auteurs: Anna Mandorli, Valentina Bucchi
Coordination: Valentina Bucchi
Version: v.1.6
Date de publication: 29/01/2025
LivrableD.1.1.1 (sezione analisi locali, regionali e nazionali)
Partenaire responsable: LP01 Anci Toscana

Ce rapport a été financé avec le soutien de l'Union européenne et du Programme Interreg Italie France Maritime 2021 – 2027. Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions officielles de l'Union européenne. L'Union européenne ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient. Le projet ADAPTWISE est cofinancé par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2021–2027, avec un financement de 1 431 400,80 € (FEDER).

Historique des versions du document

Versione	Data	Descrizione modifiche
v1.0	18/06/2024	Première version contenant les analyses régionales et nationales.
v.1.1	05/08/2024	Deuxième version incluant les analyses locales reçues à cette date et révision de la première version.
v.1.2	10/09/2024	Troisième version avec révisions des municipalités de Livourne, Rosignano, Alghero et Sassari, ainsi que intégration de la méthodologie, des évaluations et de l'analyse SWOT.
v.1.3	16/10/2024	Quatrième version avec ajout des matériaux transmis par PP07.
v.1.4	21/10/2024	Cinquième version avec révision des matériaux envoyés par PP07.
v.1.5	13/01/2025	Sixième version avec ajout des matériaux transmis par PP05 et PP08.
v.1.6	29/01/2025	Septième version approuvée après le CdP3 du 16/01/2025.

Sommaire

1. Introduction
2. Projet ADAPTWISE
3. Méthodologie
4. Analyse des zones pilotes
5. Cartographie des stratégies, plans et programmes nationaux et régionaux
6. Conclusions
7. Annexe I - Questionnaire pour les zones pilotes
8. Annexe II - Évaluation des zones pilotes
9. Bibliographie et sources

Introduction

Le changement climatique représente **l'un des défis les plus urgents et complexes de notre époque**, avec des répercussions à l'**échelle mondiale**. Cependant, pour être efficacement affronté, il nécessite des réponses spécifiques, **adaptées aux contextes locaux** et différenciées en fonction des caractéristiques des territoires, qu'il s'agisse de régions, de municipalités ou même de quartiers. Ses effets se manifestent de manière hétérogène, influencés par des facteurs climatiques, géographiques, sociaux et économiques, rendant indispensable l'élaboration de stratégies d'adaptation qui prennent en compte les **spécificités de chaque contexte**. Dans ce cadre, le projet ADAPTWISE – "Communautés pour l'adaptation", cofinancé par le programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 et coordonné par Anci Toscana, représente une initiative clé pour **expérimenter et mettre en place des mécanismes de planification de l'adaptation basés sur une approche bottom-up**. Son objectif est de promouvoir un modèle de gouvernance climatique qui part des dynamiques locales en impliquant activement les communautés dans le processus décisionnel. Cette approche vise à garantir un changement climatique résilient, efficace, inclusif et socialement équitable.

Les huit analyses locales rassemblées dans ce document ne se limitent pas à dresser un état des lieux de l'adaptation climatique dans les zones pilotes identifiées ; elles approfondissent également les capacités institutionnelles existantes et les stratégies de réponse déjà mises en œuvre ou en phase de planification. Ces analyses sont complétées par une **évaluation SWOT** (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), un outil analytique qui permet de synthétiser, de manière structurée et rigoureuse, les dynamiques clés de chaque territoire étudié. La méthodologie SWOT joue un rôle central dans la planification stratégique, car elle offre aux **partenaires du projet, aux décideurs politiques et aux acteurs locaux** une vision claire des enjeux en présence, facilitant ainsi l'identification des **priorités d'intervention** et l'élaboration de stratégies adaptées et efficaces.

En plus des analyses locales, le projet inclut une **évaluation régionale et nationale**, visant à replacer les dynamiques locales dans un cadre plus large, en lien avec les politiques nationales et transfrontalières d'adaptation au changement climatique. Cette section a été intégrée pour encourager une réflexion sur la nécessité de **cohérence entre les différents niveaux de gouvernance** et sur l'importance d'une **intégration des politiques climatiques** à une échelle plus vaste. L'objectif est de renforcer les synergies entre les différentes échelles d'intervention afin d'amplifier l'efficacité des mesures d'adaptation.

Le projet **ADAPTWISE** se distingue également par son **approche méthodologique**, qui repose sur une forte **dimension participative et inclusive**. Cette approche implique activement une diversité d'acteurs, notamment des **organismes publics, des services publics, des petites et moyennes entreprises, des institutions éducatives, des associations et des représentants de la société civile**. L'implication de ces parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation est essentielle pour garantir que les mesures adoptées soient non seulement techniquement viables et adaptées aux besoins des territoires, mais aussi **socialement acceptables, équitables et durables sur le long terme**.

Cette mobilisation collective permet d'intégrer **une pluralité de perspectives et de compétences**, favorisant ainsi le développement de **solutions innovantes et partagées** qui répondent efficacement aux défis du changement climatique. Elle contribue également à renforcer la **résilience des communautés locales** et à promouvoir une adaptation qui soit **inclusive et pérenne**, garantissant ainsi un avenir plus sûr et mieux préparé face aux défis climatiques émergents.

Le projet ADAPTWISE

ADAPTWISE – "Communautés pour l'adaptation" est un projet dirigé par **Anci Toscana** et cofinancé par le **Programme Interreg Italie - France Maritime 2021-2027**. Son objectif est de tester la création de 8 communautés résilientes aux conséquences des changements climatiques (inondations, sécheresses, vagues de chaleur) à l'échelle de quartiers ou de zones pilotes urbaines/périurbaines.

Après une phase de **caractérisation de la vulnérabilité des 8 zones pilotes**, les parties prenantes locales, issues des administrations publiques, services publics, PME, écoles, associations et société civile, identifieront, à travers un **processus inclusif de co-conception**, des actions et interventions d'adaptation de petite échelle réalisables en partenariat public-privé, y compris sur des terrains privés grâce à des pactes de collaboration.

Parmi les différents **types d'intervention**, les citoyens, entreprises, associations et autorités locales des communautés ADAPTWISE collaboreront pour l'installation de citernes, la création de jardins de pluie, des interventions de dé-pavement, la plantation d'arbres résilients, l'entretien partagé de fossés et de grilles d'égout, ainsi que la création de refuges climatiques et des campagnes de sensibilisation.

ADAPTWISE reconnaît aux municipalités un rôle crucial dans la catalyse des processus d'adaptation ascendants (bottom-up) et considère la **résilience** aux changements climatiques comme un **bien commun** à protéger, même à petite échelle, sur des terrains publics mais aussi privés, via des pactes de collaboration entre citoyens, entreprises et autorités publiques. ADAPTWISE agit de manière synergique et complémentaire à la planification de l'adaptation à plus grande échelle, essentielle et urgente.

Le projet place l'adaptation au cœur des communautés, la rend plus accessible et tangible pour ceux qui vivent ou travaillent dans le quartier ou la zone pilote, et en fait un terrain de cohésion sociale et de confiance. Il développe un **modèle** réplicable et économique de **co-construction de la résilience**, y compris sur des terrains privés, avec des solutions efficaces en termes d'équité sociale et de justice climatique.

ADAPTWISE s'appuie, dans une **optique d'urbanisme social**, sur le projet stratégique précédent ADAPT (Programme Interreg Italie - France Maritime 2014-2020), avec lequel Anci Toscana avait aidé 10 municipalités et 2 communautés d'agglomération à réaliser des plans locaux d'adaptation à l'échelle municipale.

D'une durée de **36 mois** et avec un budget de **1,8 million d'euros**, ADAPTWISE travaillera avec plusieurs des villes pilotes d'ADAPT, dont Livourne, Rosignano, Alghero, Sassari et La Spezia en Italie, Peri et Bastia en Corse, et la région de Toulon en France. Le partenariat comprend également Confservizi Cispel Toscana, Anci Liguria et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCI Var).

Lancé en mars 2024, ADAPTWISE assurera de fortes synergies avec le projet **PROTERINA4Future**, financé dans le cadre du même appel, et avec le projet **Horizon2020 ULTIMATE** (869318 - en particulier pour la zone pilote de Rosignano). De plus, via la ville d'Alghero, il collabore déjà avec **IMAGINE Adaptation** (ERC, 101039429) du BC3 Basque Centre for Climate Change, pour promouvoir une culture de l'évaluation et de l'apprentissage dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions d'adaptation.

Plus d'infos: https://interreg-maritime.eu/fr/web/adaptwise

Méthodologie

Dans le cadre du projet **ADAPTWISE**, les partenaires des **huit zones pilotes** ont été invités à remplir un questionnaire (**voir Annexe I**) afin de recueillir des informations précises sur la situation initiale de ces études de cas et d'élaborer un **profil détaillé** pour chaque territoire. Les réponses obtenues ont ensuite été analysées et sont présentées dans le chapitre suivant consacré aux **analyses locales**.

Sur la base des informations fournies par les partenaires, un **graphique d'évaluation** a été élaboré pour attribuer des scores et permettre une analyse comparative de la situation initiale dans chaque zone pilote. Ces représentations graphiques facilitent une **visualisation rapide et synthétique** des forces et faiblesses des territoires concernés, mettant en lumière les **domaines prioritaires d'intervention** dès le lancement du projet ADAPTWISE. De plus, cet outil sert également de **référentiel de suivi**, permettant d'évaluer **l'évolution et les progrès** des activités menées tout au long du projet.

Dans une **démarche collaborative et d'apprentissage collectif**, ce document a été partagé avec les partenaires avant sa diffusion, afin qu'ils puissent commenter l'évaluation de leur propre territoire, donner leur accord sur les critères retenus et valider l'attribution des scores. Pour chaque **cinq catégories évaluées**, le **score maximal est de 100 points**. Lorsqu'une information est absente car non fournie par le partenaire, aucun point ne lui est attribué. Les **scores détaillés par zone pilote** sont disponibles en **Annexe II**. Ce cadre méthodologique vise à offrir une évaluation rigoureuse et comparative des efforts d'adaptation engagés dans chaque zone pilote. Il constitue un outil essentiel de suivi permettant d'adapter en permanence les stratégies locales et d'assurer une mise en œuvre efficace et cohérente avec les objectifs du projet ADAPTWISE.

1. Connaissance du profil climatique et de la vulnérabilité

1.1 Élaboration d'un profil climatique local – 30 points

1.2 Analyse de la vulnérabilité et des risques climatiques locaux – 30 points

1.3 Analyse de la vulnérabilité socio-économique locale – 30 points

1.4 Présence d'autres études d'évaluation du territoire en lien avec l'adaptation climatique – 10 points

2. Planification de l'adaptation

2.1 Un PAESC (Plan d'Action pour l'Énergie et le Climat) ou un PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) a été rédigé et adopté – 20 points

2.2 Un Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques (PACC) à l'échelle communale a été élaboré et adopté – 20 points

2.3 Le plan local d'adaptation a fait l'objet d'au moins un suivi depuis son adoption et un rapport de suivi a été produit – 20 points

2.4 Un système MERL (suivi, évaluation, recherche et apprentissage) est en place pour évaluer la mise en œuvre et les résultats des plans locaux – 10 points

2.5 Existence d'autres plans communaux en soutien à la planification de l'adaptation climatique (plan de protection civile, plan de gestion des espaces verts…) – 10 points

2.6 Des pactes de collaboration ou protocoles d'accord en matière d'adaptation climatique ont été signés – 20 points

3. Financements et gestion des dépenses

3.1 Les travaux d'adaptation reposent sur un mélange de financements, internes et externes (projets, subventions, partenariats…) – 30 points

3.2 L'adaptation climatique est assurée par des financements pérennes, indépendants de financements ponctuels liés à des projets spécifiques – 30 points

3.3 Un système de gestion et de suivi budgétaire est en place pour les dépenses liées aux objectifs communaux d'adaptation – 20 points

3.4 Des subventions ont été accordées aux particuliers pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation sur des terrains privés – 20 points

4. Disponibilité des compétences et des infrastructures

4.1 Un bureau municipal dédié aux changements climatiques existe avec une équipe permanente ou un groupe de travail actif – 30 points

4.2 Un partenariat urbain pour l'adaptation (PUA) impliquant citoyens, associations et entreprises a été mis en place – 20 points

4.3 Des processus collaboratifs (co-conception et co-réalisation des actions d'adaptation) ont été testés et activés avec la participation des parties prenantes locales – 30 points

4.4 Un service de communication accessible permet aux citoyens de contribuer au suivi des actions d'adaptation et de signaler d'éventuels problèmes ou retards – 20 points

5. Sensibilisation et formation

5.1 Une collaboration active avec le secteur académique et de la recherche est en cours – 20 points

5.2 La municipalité s'engage dans une formation continue et un renforcement des capacités de son personnel – 20 points

5.3 La municipalité développe des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens sur l'adaptation au changement climatique (projets spécifiques, sites web dédiés…) – 20 points

5.4 Des opportunités de formation spécifiques à l'adaptation sont mises en place, en particulier pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap – 20 points

5.5 La municipalité adhère à des réseaux thématiques pour favoriser l'apprentissage par les pairs et le partage de connaissances – 20 points

Analyses locales

LP01 Anci Toscana

LP01, conformément à sa mission, place parmi ses priorités le soutien aux municipalités dans la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées visant à **adapter les infrastructures, les services et les modes de vie aux effets du changement climatique**.

Elle est une organisation engagée dans le **Pacte des Maires pour l'Énergie et le Climat** de l'Union européenne et participe activement aux politiques régionales en matière de durabilité. Elle est membre du **Comité Technique de la Région Toscane** pour la **Stratégie de Développement Durable**, et a contribué à son élaboration en organisant le processus participatif **SostenibilMENTE locale**, qui a impliqué un large éventail d'acteurs et des centaines de citoyens, avec un accent particulier, entre autres, sur les zones urbaines. Aux côtés de la **Direction de l'Environnement** de la Région Toscane, elle coordonne des initiatives d'**animation territoriale** sur l'**efficacité énergétique et la foresterie urbaine**. De plus, elle collabore avec la **Direction de la Protection Civile** de la Région pour améliorer les **plans de protection civile** et sensibiliser la population, notamment à travers son application mobile **Cittadino Informato**.

Dans le cadre du **projet stratégique ADAPT** (Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020), LP01 a coordonné l'élaboration du **premier plan transfrontalier d'adaptation au changement climatique** pour la zone de coopération et a diffusé les **lignes directrices** pour l'élaboration des **plans municipaux d'adaptation**.

En collaboration avec le **Secteur Forêts de la Région Toscane**, elle a mis en place les **trois premières communautés FIREWISE en Italie** dans le cadre du projet INTERMED et travaille actuellement à reproduire ce modèle d'action innovant.

Elle est également responsable de la coordination de **CLIMABOROUGH**, un projet approuvé dans le cadre de la **Mission Horizon Europe "Adaptation au changement climatique"**, ainsi que de **HUMUS**, un projet financé par la **Mission Horizon Europe "A Soil Deal for Europe"**. Ces initiatives, considérées comme stratégiques pour la **Commission européenne**, sont conçues pour avoir un impact significatif sur les politiques et pratiques européennes en matière de transition écologique.

Dans le cadre du projet **ADAPTWISE**, Anci Toscana soutient les municipalités toscanes et les collectivités de la zone de coopération dans leur rôle de catalyseurs de **processus d'adaptation bottom-up**. Ce projet considère la **résilience climatique comme un bien commun**, qui doit être préservé à **différentes échelles**, que ce soit sur **l'espace public ou privé**, en favorisant la collaboration entre **citoyens, entreprises et institutions publiques**. L'initiative se veut totalement synergique et complémentaire des stratégies d'adaptation mises en œuvre à **plus grande échelle**.

Identification de la zone pilote et de l'autorité compétente

Dans le cadre du projet, **Anci Toscana** mènera l'expérimentation d'une **communauté ADAPTWISE à Livourne**, précisément dans la zone du **Conseil de Zone 4**, l'une des zones les plus touchées par les **inondations de 2017**. Ce secteur a déjà bénéficié d'une **vaste série de grands travaux de sécurisation** menés par la **Région Toscane**, dont certains sont achevés et d'autres encore en cours, avec le soutien de la **municipalité de Livourne et du Génie Civil**. Dans ce contexte particulier, le projet ADAPTWISE s'appuiera sur **les actions déjà mises en place par les acteurs publics, les associations et les comités citoyens** afin de renforcer la réflexion sur la résilience du quartier et d'identifier **de nouvelles opportunités de collaboration**. L'objectif est de créer des **pactes de coopération**, en consolidant un réseau d'acteurs

engagés dans l'adaptation au changement climatique à l'échelle locale. La **communauté ADAPTWISE de Livourne** ambitionne ainsi de devenir un **laboratoire permanent de résilience** pour la zone du **Conseil de Zone 4**. Ce dispositif a pour but de faciliter la **collecte des besoins de la population locale** et de promouvoir la création de **réponses concertées** face aux défis climatiques. LP01 **n'a pas de compétence directe** sur la zone pilote, mais intervient en **partenariat avec l'autorité compétente, la municipalité de Livourne**, dans le cadre d'une **convention de collaboration**

Niveau de connaissance du profil climatique de la zone et de la vulnérabilité en lien avec les scénarios de changement climatique

Grâce au projet ADAPT récemment achevé, également cordonné par LP01, la municipalité de Livourne a élaboré son propre **profil climatique local** en référence aux scénarios de changement climatique, ainsi qu'une **analyse de la vulnérabilité** à l'échelle communale, avec un accent particulier sur le risque d'inondation. Ce travail, coordonné par le Dr **Leonardo Gonnelli**, Directeur du Département aujourd'hui nommé Environnement et Transition Écologique, et par **Alessio Tanda**, Responsable du Bureau de la Défense du Territoire, de la Lutte contre les Changements Climatiques et RSPP, a été **mené en interne** par l'administration, avec le soutien de quelques experts externes du CNR pour la partie relative au profil climatique. De plus, une analyse approfondie de la **vulnérabilité** a été réalisée par RT dans la **zone du Conseil de Quartier 4**, servant de base à l'important ensemble de travaux de sécurisation entrepris depuis l'inondation. Cette zone a ainsi été **largement caractérisée** en termes de points critiques face aux scénarios de changement climatique, en ce qui concerne les inondations. Quant aux données **socio-économiques** du territoire, elles sont généralement obtenues à partir de sources telles que l'ISTAT, le registre de l'état civil, le Département du Développement Économique, du Commerce et du Tourisme, ainsi que par le biais de relations avec la Chambre de Commerce.

Il convient également de mentionner l'étude intitulée ***Analyse du territoire urbain de la municipalité de Livourne pour des interventions de reforestation en relation avec les impacts du changement climatique sur la végétation***, fruit de la collaboration entre l'Université de Pise – Faculté des Sciences Agronomiques – et le Bureau des Espaces Verts, de l'Agriculture, des Forêts et de la Biodiversité. Cette étude a permis une analyse détaillée du territoire afin d'identifier des zones propices à la mise en place de nouvelles plantations d'arbres, révélant un potentiel d'implantation de **34.157 arbres supplémentaires**. Le document met également un accent particulier sur la résilience des arbres, les problèmes liés à la sécheresse et la nécessité d'une **gestion partagée des espaces verts**.

Niveau de planification pour l'adaptation atteint par l'autorité compétente sur la zone

Comme indiqué dans le **Livre Ouvert sur les Changements Climatiques** (Municipalité de Livourne, avril 2024), la ville a élaboré son propre plan local d'adaptation aux changements climatiques en coordination avec le PAESC, travaillant ainsi de manière synergique sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le plan local d'adaptation a été **adopté** par le Conseil municipal par la Délibération n°145 du 10 mars 2020, approuvé par le Conseil Communal avec la Délibération n°210 du 30 novembre 2020, et a fait l'objet d'un suivi en 2023 (Délibération de la Giunta Comunale n°497 du 28/07/2023). Le PAESC (PCAET) de la ville de Livourne est actuellement en cours de **mise à jour**. Le plan local ADAPT a prévu **32 actions d'adaptation**, dont plusieurs sont **déjà achevées**. Parmi celles-ci figurent des travaux hydrauliques, l'installation de toitures et murs végétalisés, l'augmentation des espaces verts, l'installation de pompes de relevage, l'entretien et la mise à jour des connaissances sur le système de drainage en milieu urbain, ainsi que l'intégration des réseaux de surveillance pluviométrique et hydrométrique.

À l'issue d'un processus de deux ans, la municipalité a également adopté, par la *Délibération n°157/2023*, le **premier Plan des Espaces Verts**, en cohérence avec les autres instruments de planification. Le budget dédié

à l'entretien des espaces verts a été plus que doublé. Plus de **70 000 arbres ont été recensés et classifiés**, avec une attention particulière au risque de chute, impliquant **1 500 contrôles annuels**. Un service spécial a été mis en place pour la réhabilitation d'espaces verts abandonnés **non gérés par la municipalité**, permettant le nettoyage de **600 000 m² de terrains publics**. Au cours des cinq dernières années, **2 600 arbres et 1 193 arbustes** ont été replantés. Un **nouveau bois urbain** a été créé en collaboration avec **Arbolia**, et **780 arbres et 400 arbustes** supplémentaires ont été plantés sur des sites spécifiques tels que la Via Firenze, le Parc Baden Powell et le nouveau rond-point de Montenero. Le Plan des Espaces Verts met également l'accent sur l'**équité environnementale** (*section 5.1*), en intégrant les principes du **3-30-300**, du **droit des arbres** et de la **reconnaissance des Arbres-Habitats**.

La **Charte de la Durabilité**, annexée au PS et au POC, favorise la **dé-pavementalisation** à tous les niveaux de planification municipale. Ce processus a été soutenu par la *Décision n°132 du 13 juin 2023* du Conseil Municipal et par la création d'un groupe de travail interdisciplinaire dédié. Trois vastes zones ont déjà été concernées par des interventions – certaines en cours de réalisation (serres Labrogarden, Cittadella dello Sport et Piazza Sant'Andrea). La municipalité prévoit d'adopter un véritable **plan de "desealing"**, incluant la création d'un **atlas de la dé-pavementalisation** pour une diffusion plus large de cette approche dans les quartiers de Livourne.

En matière de **Protection Civile**, les **Plans Communaux ont été revus** et des exercices pratiques ont été réalisés pour leur mise en œuvre. Des campagnes de sensibilisation ont été menées via les médias, ainsi que des formations destinées aux administrateurs, aux fonctionnaires publics et au secteur entrepreneurial. Un soutien important a également été apporté par la **Police Municipale à la Protection Civile et aux Pompiers**.

Enfin, la question des **refuges climatiques** n'a pas encore été directement intégrée dans la planification municipale.

Typologie des financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

La municipalité de Livourne, partenaire conventionné de LP01 dans ADAPTWISE, a abordé la question de l'adaptation grâce au projet ADAPT, bénéficiant ainsi de financements communautaires avec un budget alloué de **232 101 euros**. Toujours grâce à LP01, elle a obtenu un financement supplémentaire de **31 599,56 euros** dans le cadre de l'appel à projets "dépenses cohérentes" du programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, destiné à financer des interventions supplémentaires prévues par le plan local d'adaptation. Livourne est également un **cas d'étude** dans le projet **HORIZON-MSCA-2023-SE-01 "APOLLO"**, mais la mise en œuvre, le suivi du plan local et le développement futur des stratégies d'adaptation au niveau municipal dépendent fortement des ressources internes de la municipalité, des fonds régionaux et du **Plan National de Relance et de Résilience (PNRR)**.

Ce modèle repose sur un mécanisme vertueux dans lequel la municipalité a initialement mobilisé des **ressources européennes externes** pour structurer l'intégration de l'adaptation climatique dans ses politiques. Par la suite, elle a renforcé l'implication de son personnel, internalisant progressivement ces enjeux après la conclusion du projet. Cette dynamique a été rendue possible grâce au **fort soutien politique** du maire **Luca Salvetti** et des adjointes **Silvia Viviani et Giovanna Cepparello**.

La répartition des dépenses municipales a également évolué de manière significative. Par exemple, le budget consacré à l'entretien des espaces verts est passé de **880 000 euros à 1,88 million d'euros** au cours des cinq dernières années. Toutefois, la municipalité ne dispose pas encore d'un **système interne spécifique** permettant de suivre précisément les dépenses liées aux objectifs d'adaptation. Il existe néanmoins un **intérêt marqué** pour développer un tel dispositif à l'avenir.

Jusqu'à présent, la municipalité de Livourne n'a pas accordé de **financements directs aux particuliers** pour la mise en œuvre d'interventions d'adaptation sur des terrains privés. Cependant, elle peut s'appuyer sur **plus de 100 pactes de collaboration** signés par le Département de l'Environnement et des Espaces Verts, favorisant ainsi une gestion partagée et participative des espaces verts de la ville.

Disponibilité des compétences internes / structures organisationnelles pour faciliter l'adaptation

La municipalité de Livourne, partenaire conventionné de LP01, fait partie des premières administrations locales à s'être dotée d'un bureau spécifiquement dédié à ces enjeux : **"Défense du sol et lutte contre les changements climatiques"**, intégré au sein du Département de l'Environnement et des Espaces Verts. Ce bureau dispose d'une **équipe permanente hautement qualifiée**, un atout essentiel pour structurer durablement la question de l'adaptation aux changements climatiques en termes de compétences et de ressources humaines. Il constitue ainsi un point de référence stratégique pour la mise en œuvre des politiques locales, avec une forte capacité relationnelle et une vision transversale des enjeux.

Dans le cadre du projet ADAPT récemment achevé, Livourne a mis en place un **Partenariat Urbain pour l'Adaptation (PUA)**, réunissant **des parties prenantes variées** : associations locales, représentants de la protection civile, organisations professionnelles et citoyens engagés.

Grâce au soutien du Bureau de la **Participation et des Biens Communs**, ainsi qu'à l'existence d'un **règlement spécifique sur l'administration partagée des biens communs urbains**, le Département de l'Environnement et des Espaces Verts (aujourd'hui **Département de l'Environnement et de la Transition Écologique**) a conclu plus de **100 pactes de collaboration** pour l'entretien collectif des espaces verts de la ville. Par ailleurs, la municipalité a instauré les **Conseils de Quartier**, permettant aux habitants de participer activement à la gestion locale. Un **canal numérique de signalement des problématiques environnementales et autres**, appelé *SegnalaLI*, a également été mis en place, offrant à chaque citoyen un moyen direct d'alerter les services municipaux sur les situations critiques du territoire.

Niveau de sensibilisation et de formation continue sur l'adaptation

En collaboration avec la **Faculté d'Agronomie de l'Université de Pise (UNIPI)**, trois jeunes employés du **Département de l'Environnement et des Espaces Verts** de la municipalité de Livourne ont été soutenus pour suivre un **Master de deuxième niveau sur les changements climatiques** entre 2021 et 2023. Tous ont obtenu leur diplôme avec la **note maximale**. La municipalité investit donc activement dans la formation continue de son personnel, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes ressources humaines.

Pour informer et sensibiliser les citoyens, la ville s'est dotée du site **Circle**, un portail thématique dédié à l'actualité environnementale locale. Il vise à tenir les habitants de Livourne informés tout en les incitant à adopter une démarche collective en faveur de la **durabilité environnementale et de la mobilité douce**.

Deux projets éducatifs majeurs ont été développés : Parmi eux, "**Il cerchio magico**", un programme sur la biodiversité destiné aux élèves des écoles primaires et secondaires, qui a impliqué 20 classes et plus de 500 enfants. Un autre projet, "**The Future of the Cities**", offre une opportunité de service civil à quatre jeunes diplômés qui, pendant un an, travaillent aux côtés des techniciens et administrateurs du Département de l'Environnement et des Espaces Verts. Chaque année, de nombreuses activités sociales et artistiques sont également organisées **en mémoire des victimes de l'inondation de 2017**, renforçant la sensibilisation aux risques climatiques.

La municipalité de Livourne est également impliquée dans plusieurs **réseaux thématiques** favorisant l'échange d'expériences et de stratégies innovantes avec d'autres villes engagées sur ces questions. Parmi eux **Le Pacte des Maires pour le Climat et l'Énergie**, **La Charte Nature-Positive Cities – Green City Network**,

initiée par la **Fondation pour le Développement Durable**, **la participation annuelle à l'étude "Ecosistema Urbano" de Legambiente**. Ces engagements permettent à la ville d'accéder à des **ressources, connaissances et stratégies avancées**, renforçant ainsi la sensibilisation et la capacité de réponse aux défis climatiques, tant au niveau institutionnel que communautaire.

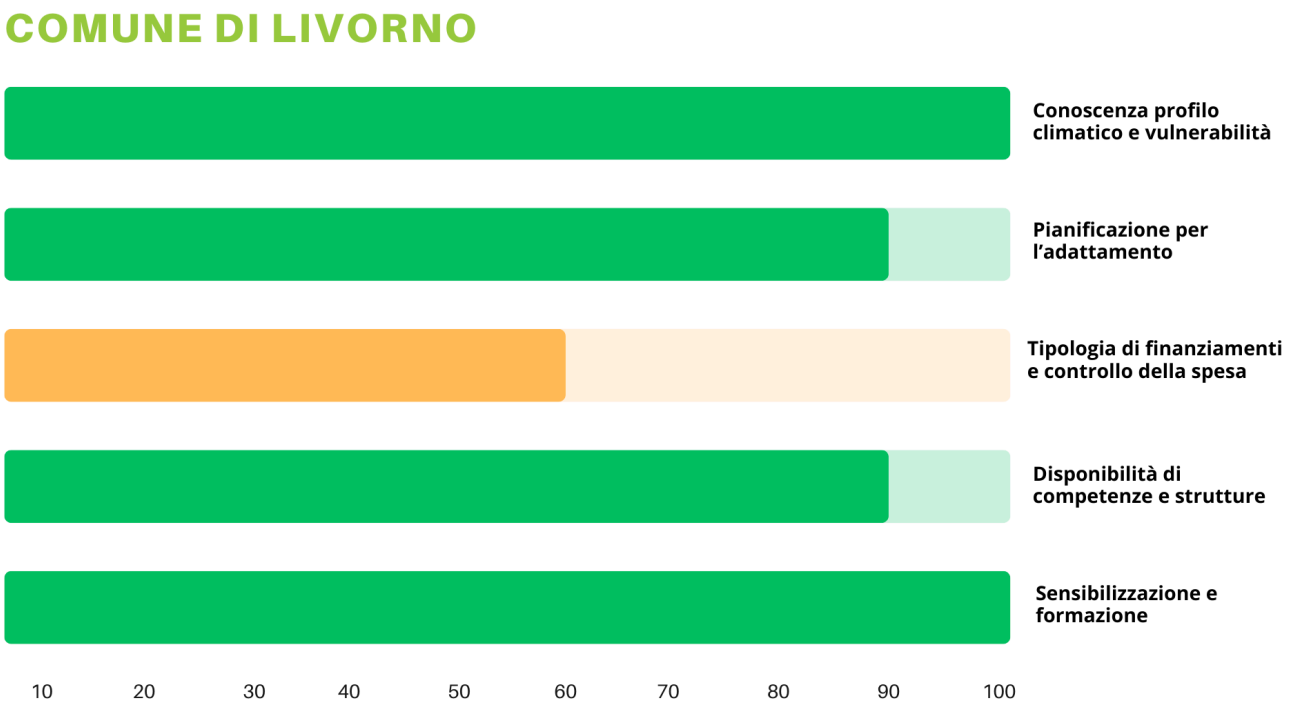

PP02 Confservizi Cispel Toscana

PP02 mettra en place et expérimentera une communauté ADAPTWISE sur le territoire de la **Municipalité de Rosignano Marittimo**, qui était déjà partenaire du précédent projet stratégique ADAPT (Programme Interreg Italie - France Maritime 2014-2020), également coordonné par LP01 Anci Toscana.
Dans le cadre d'une convention avec la municipalité de Rosignano, PP02 capitalisera sur les résultats de :

A. **ADAPT**, en actualisant la cartographie des vulnérabilités aux inondations, aux vagues de chaleur et à la sécheresse à l'échelle du site pilote, et en étendant, grâce à un accord avec ASA, le modèle précédemment développé à Pise et Cecina pour le suivi du réseau d'assainissement. Cet outil permettra de simuler en temps réel les conditions d'écoulement et d'anticiper d'éventuelles problématiques liées aux événements météorologiques extrêmes.
B. **Horizon 2020 ULTIMATE**, en s'appuyant sur l'expérience du Consortium ARETUSA, un partenariat public-privé réunissant ASA (l'opérateur municipal de l'eau), SOLVAY Chimica Italia et Termomeccanica Ecologia. L'objectif est d'optimiser la récupération et la réutilisation des eaux usées municipales à des fins industrielles.

Par ailleurs, PP02 impliquera les **services publics** opérant dans la province de Livourne pour évaluer leur niveau de sensibilisation à l'adaptation climatique à travers des enquêtes et les associer à l'expérimentation de la communauté ADAPTWISE dans la zone pilote de Rosignano.

Identification de la zone pilote et de l'autorité compétente

Étant donné que seule la localité de Rosignano Solvay présente des caractéristiques d'implantation significatives pour l'expérimentation ADAPTWISE, c'est dans cette zone qu'a été définie l'aire pilote. De plus, la municipalité y a déjà mis en œuvre **deux actions clés prévues dans son Plan d'Adaptation** : (1) un système de surveillance des inondations des ruisseaux canalisés et (2) des revêtements de sol drainants pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. D'autres interventions d'adaptation sont prévues entre 2025 et 2026. Par ailleurs, le projet Horizon 2020 ULTIMATE a également concentré ses analyses et ses actions dans cette zone relevant de la compétence de la **Municipalité de Rosignano Marittimo**. PP02 n'exerce donc pas de compétence directe sur la zone pilote identifiée, mais agit dans le cadre d'une **convention avec ASA**.

Niveau de connaissance du profil climatique de la zone et des vulnérabilités face aux scénarios de changement climatique

La Municipalité de Rosignano Marittimo dispose d'un **profil climatique et d'une analyse des vulnérabilités** mis à jour en 2020, ainsi que d'un **profil socio-économique** de la même année. Ces documents, élaborés dans le cadre du projet ADAPT, ont constitué une base d'information essentielle pour identifier les principales problématiques du territoire, telles que l'érosion côtière et la progression du biseau salé, et pour planifier des actions visant à renforcer la résilience de la ville face à ces risques. Du côté de Solvay, ASA a travaillé à l'**amélioration du suivi en temps réel des processus de traitement des eaux usées** et à l'optimisation de la granulométrie et de la qualité du calcaire utilisé, dans le but de réduire les volumes de rejets de 20 % d'ici 2030 et de 40 % d'ici 2040.

Niveau de planification de l'adaptation atteint par l'autorité compétente sur la zone

La municipalité de Rosignano Marittimo a élaboré en 2020 un **Plan d'Adaptation au Changement Climatique à l'échelle communale, en l'intégrant au PAESC** (Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat), dans le cadre du projet ADAPT financé par le **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**. Bien que **deux actions aient déjà été mises en œuvre** (un système de surveillance des inondations des ruisseaux canalisés et des revêtements drainants pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales), **aucun rapport de suivi sur la mise en œuvre** du plan d'adaptation communal n'a encore été

réalisé. Ce constat reflète une tendance observée à l'échelle nationale, où le PAESC compte un grand nombre de signataires, mais seuls 40 % d'entre eux parviennent à mener à bien le suivi, une étape pourtant essentielle pour évaluer l'efficacité des actions prévues et mises en œuvre (cf. European Commission, Joint Research Centre, Neves, A., Blondel, L., Hendel-Blackford, S. et al., 2016 et Santopietro, L.; Scorza, F., 2021). Toutefois, la question de la résilience au changement climatique a également été intégrée dans d'autres documents stratégiques de la municipalité, notamment dans les études préparatoires du **Plan Structurel Communal**, actuellement en cours d'approbation. En outre, la municipalité a signé un **protocole d'accord avec Scapigliato** et 12 autres communes de la région pour planter environ 3 000 arbres et 36 000 arbustes de diverses espèces adaptées aux contextes locaux. Le sujet des refuges climatiques n'a pas encore été abordé de manière spécifique, mais des abris et **des couvertures ont été installés dans plusieurs espaces publics** (Social Agorà et Parc de la Paix), offrant ainsi des zones ombragées à la population.

Types de financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

Rosignano a principalement mobilisé des **financements européens** pour avancer dans sa stratégie d'adaptation. Le plan local d'adaptation a été élaboré dans le cadre du projet ADAPT, coordonné par LP01, avec un budget alloué de 233 361,75 € pour la période 2017-2021. Toujours grâce à LP01, la municipalité de Rosignano a obtenu un financement complémentaire de 64 249,05 € dans le cadre de l'appel à projets « dépenses cohérentes » du **programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, permettant de soutenir des interventions supplémentaires prévues dans le plan local. De manière similaire, bien que la municipalité ne fasse pas partie du consortium, le projet **Horizon 2020 ULTIMATE** a eu un impact significatif sur le territoire. Financé par le programme Horizon 2020 de l'Union européenne, il a permis au consortium ARETUSA, réunissant ASA, SOLVAY Chimica Italia et Termomeccanica Ecologia, d'apporter de nouvelles compétences et outils pour maximiser la réutilisation des eaux et la récupération des matériaux industriels, avec une approche intégrant également l'adaptation au changement climatique. **La municipalité ne dispose pas encore d'un système interne spécifique pour suivre les dépenses liées aux objectifs d'adaptation**, bien qu'un dispositif permette déjà d'identifier les objectifs stratégiques en lien avec l'Agenda 2030. Il existe un intérêt à développer à l'avenir un mécanisme plus précis. À ce jour, la municipalité de Rosignano **n'a pas mis en place de dispositifs de financement pour soutenir des interventions d'adaptation sur des terrains privés**.

Disponibilité des compétences et structures internes pour faciliter l'adaptation

La Municipalité de Rosignano ne dispose pas d'un service exclusivement dédié aux changements climatiques, mais un **groupe de travail intersectoriel permanent** a été mis en place. Celui-ci est composé de **personnel en contrat à durée indéterminée, régulièrement appuyé par des experts externes**. Dans le cadre du projet ADAPT, aujourd'hui clôturé, la municipalité a développé une **collaboration étroite avec le monde académique** pour la caractérisation climatique selon différents scénarios RCP et l'évaluation de la vulnérabilité aux inondations. Ces travaux ont été menés en partenariat avec le Département d'Architecture de l'Université de Florence et le Département d'Ingénierie de l'énergie, des systèmes, du territoire et des constructions de l'Université de Pise. Toujours dans le cadre d'ADAPT, la municipalité avait également instauré un **Partenariat Urbain pour l'Adaptation** (PUA), rassemblant citoyens, associations et entreprises. Toutefois, cette instance n'a plus été convoquée depuis la clôture du projet.

Niveau de sensibilisation et formation continue sur l'adaptation

Dans le cadre du projet ADAPT, aujourd'hui clôturé, la municipalité de Rosignano a fortement sensibilisé la population à l'adaptation au changement climatique à travers des **systèmes d'alerte et des actions continues de formation et d'information**. Ce type d'initiatives se poursuit encore aujourd'hui, bien que

davantage axé sur les actions de protection civile de la municipalité. Bien qu'il n'existe pas de parcours de formation spécifiques pour le personnel municipal, des **événements thématiques** sur l'adaptation ainsi que des sessions de **renforcement des capacités** ont été organisés à destination du personnel. Dans ce contexte, il convient également de mentionner l'initiative **Scapigliato Alberi**, qui prévoit la plantation de 250 000 arbres et environ 60 000 arbustes grâce à un investissement de 3 millions d'euros. En plus de créer une ceinture verte autour du pôle industriel de Scapigliato, **cette initiative sensibilise et engage les agriculteurs et les citoyens du territoire**, qui sont appelés à planter et entretenir 245 000 oliviers.

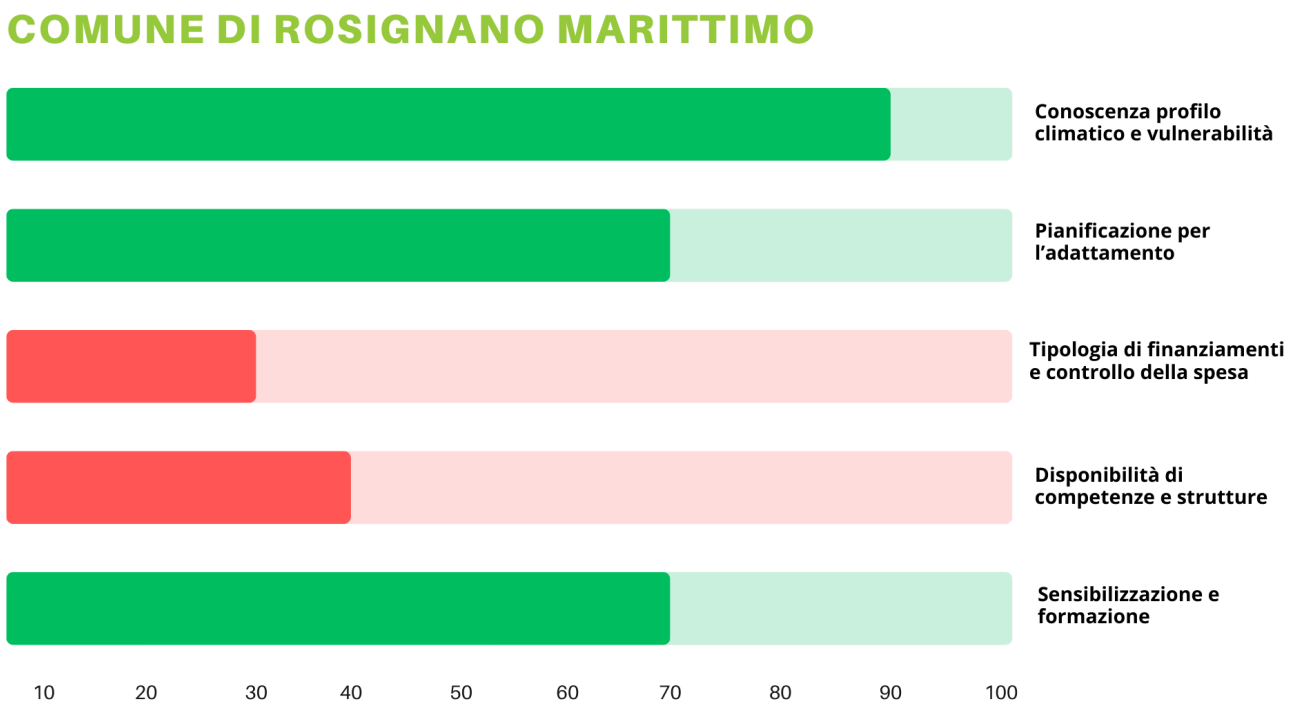

PP03 Municipalité de Alghero

PP03, déjà partenaire du projet stratégique précédent ADAPT (Programme Interreg Italie - France Maritime 14 - 20), également dirigé par LP01, prendra en charge l'activation et l'expérimentation d'une communauté ADAPTWISE dans le bassin de vie d'une **école située dans le quartier de La Pietraia**.
PP03 entend **capitaliser sur les acquis d'ADAPT** en mettant à jour et en élargissant la cartographie de la vulnérabilité liée aux risques d'inondations, de vagues de chaleur et de sécheresse dans la zone pilote. Toutefois, son objectif va au-delà : il souhaite s'inscrire dans un **processus plus vaste de régénération résiliente du quartier de La Pietraia**, en collaboration avec le Département d'Architecture, de Design et d'Urbanisme de l'**Université de Sassari (UNISS)**, dans le cadre du programme « Bando Periferie ».
Après deux ans d'enquêtes approfondies, comprenant 500 questionnaires et 550 entretiens menés auprès des habitants et des travailleurs du quartier, des groupes de discussion, des réunions avec le comité de quartier, des analyses documentaires et des activités ludiques avec les élèves pour identifier les problématiques et les opportunités de réaménagement, PP03 pourra exploiter un **travail méticuleux de cartographie des acteurs locaux**. Cette approche permettra de transformer l'école pilote choisie pour la communauté ADAPTWISE en une véritable « maison de l'adaptation » pour le quartier.
Dans cette optique, PP03 a décidé de mettre en place un **jardin de pluie** au sein de l'école sélectionnée. **Les élèves, le personnel éducatif et les familles seront impliqués à chaque étape du projet**, de la conception à la réalisation et l'entretien. Cette démarche ouvrira un débat plus large sur les opportunités de collaboration entre les secteurs public et privé pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation à petite échelle, notamment sur des terrains privés de La Pietraia, à travers des **processus de co-conception** visant à renforcer la communauté ADAPTWISE.

Identification de la zone pilote et de l'organisme compétent

PP03 a sélectionné le quartier de « La Pietraia » comme zone pilote d'ADAPTWISE, en s'appuyant sur plusieurs critères : une forte densité de population, une concentration élevée de logements sociaux, la proximité avec d'autres établissements scolaires et des infrastructures stratégiques telles que l'Hôpital Civil d'Alghero et la gare ferroviaire. **Le quartier fait l'objet d'un projet de réaménagement dans le cadre du programme de réorganisation urbaine financé par la loi régionale n°8/2015, art.40 – Mesure A** « Programmes intégrés pour les périphéries ». Grâce à une convention avec le Département d'Architecture, de Design et d'Urbanisme de l'Université de Sassari, des études approfondies ont été menées pendant deux ans, impliquant les usagers des principaux pôles d'attraction du quartier (hôpital, écoles, front de mer, gare, marché hebdomadaire, arrêts de transport public, etc.). Une enquête spécifique a été menée auprès des habitants, avec **environ 300 entretiens**, et une autre auprès des usagers de la gare, totalisant **250 interviews**. Ces recherches ont permis d'identifier les besoins, les problématiques et les potentialités du quartier. En complément, des entretiens avec des acteurs clés, des réunions avec le comité de quartier, des analyses documentaires et des études statistiques sur les données du recensement ont été réalisés. Un travail spécifique a également été mené dans les **écoles élémentaires et collèges** pendant deux ans, via des jeux pédagogiques permettant d'aborder les mêmes problématiques que celles soulevées dans les questionnaires et entretiens avec les adultes. **Une méthodologie adaptée** a également été développée pour les **écoles maternelles** afin d'intégrer leurs perceptions et propositions dans l'étude.L'objectif principal est de reconnecter le quartier avec le reste du tissu urbain en requalifiant les espaces publics, en intégrant des mesures d'adaptation aux changements climatiques, en renforçant les liaisons transversales vers le Lido et la zone de Maria Pia, en réaménageant le marché et en développant des actions d'animation économique et sociale. Les axes routiers menant aux plages seront repensés pour jouer un rôle drainant, notamment avec l'aménagement de bandes de stationnement perméables afin d'améliorer la sécurité des déplacements, réduire le risque d'inondations sur le front de mer et atténuer les effets du climat sur l'environnement urbain.

Les espaces situés devant les hôtels, restaurants, supermarchés, infrastructures sportives et parkings ne seront plus exclusivement destinés au stationnement des véhicules. Ils deviendront des **micro-espaces de rencontre et d'attente, bénéficiant d'une requalification matérielle, notamment par l'utilisation de surfaces drainantes** permettant de limiter l'écoulement des eaux pluviales. PP03 dispose d'une compétence directe sur la zone pilote identifiée et s'engage pleinement dans ce projet de transformation urbaine durable et résiliente.

Niveau de connaissance du profil climatique de la zone et de la vulnérabilité face aux scénarios de changement climatique

PP03 a développé un profil climatique urbain ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité aux inondations dans le cadre du projet **ADAPT**, et une analyse de la vulnérabilité face aux scénarios de changement climatique du bassin hydrographique du **Calik** (inondations et vagues de chaleur) dans le projet **RETRALAGS**, tous deux cofinancés par le précédent **Programme Interreg Italie - France Maritime 14 - 20**.
Cependant, pour ce qui concerne la **zone pilote**, **UNISS** a étudié les risques et vulnérabilités en adoptant une approche mixte, combinant l'analyse des données scientifiques aux informations recueillies sur le terrain à travers des entretiens menés sur une période de **deux ans** dans le cadre du **Bando Periferie**. Ce travail approfondi a permis de caractériser la zone pilote en intégrant également des variables **socio-économiques**.
Par ailleurs, le **profil socio-économique** de la municipalité est régulièrement mis à jour dans le **Document Unique de Programmation** annexé au budget communal, lequel a été approuvé par la **Délibération du Conseil Municipal n°127 du 30/12/2023** pour la période **2024-2026**. Les **plans d'urbanisme** de la ville d'**Alghero** comprennent également une section dédiée au **profil socio-économique** du territoire. En outre, la mise à jour constante de ce profil est assurée par la **CCIAA de Sassari** ainsi que par le **Consortium Industriel Provincial de Sassari**.

Niveau de planification de l'adaptation atteint par l'organisme compétent sur la zone

PP03 a atteint un niveau significatif de planification pour l'adaptation au changement climatique. Indépendamment du PAESC, mais dans le cadre du projet ADAPT, il a élaboré un plan local d'adaptation (**PACC**), approuvé par la **Délibération du Conseil Municipal n° 20 du 22 avril 2020**.
Le **PACC de PP03** aborde en profondeur la question de la résilience face aux changements climatiques, en mettant particulièrement l'accent sur les conséquences des pluies soudaines et intenses. Son élaboration a bénéficié d'une large participation citoyenne, notamment grâce à des événements de **Social Adapt** et un **questionnaire en ligne**. Ce plan identifie **23 actions d'adaptation** à mettre en œuvre. PP03 a commencé à les appliquer, mais de manière non systématique. Par exemple, bien qu'il ait obtenu **des financements européens supplémentaires** pour la mise en œuvre des actions et dispose d'un outil spécifique, il **n'a pas encore réalisé de rapports de suivi**. Pour améliorer sa capacité à évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation, PP03, avec le soutien de **LP01**, a été sélectionné comme **étude de cas** dans le cadre du projet **IMAGINE Adaptation (ERC, 101039429)** mené par le **BC3 Basque Centre for Climate Change**. L'objectif est d'adopter une approche **MERL (Monitoring, Evaluation, Research and Learning)** pour suivre et analyser l'impact des jardins de pluie dans l'école **ADAPTWISE**.
Un travail de planification similaire et complémentaire a été mené pour le **bassin hydrographique du Calich**, dans le cadre du projet **RETRALAGS**, désormais achevé. PP03 poursuit son engagement dans ce domaine grâce au projet **RICREA**, actuellement en cours, visant à renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des **écosystèmes fluviaux et lacustres**.
PP03 participe également au projet **CARDIMED (HORIZON-MISS-2022-CLIMA-01)** pour améliorer la mise en œuvre de la **stratégie NBS (nature-based solutions)** et développer des **infrastructures numériques** favorisant la participation citoyenne et l'implication de multiples acteurs.

En résumé, **PP03 a atteint un haut niveau de planification intégrée pour l'adaptation**, couvrant à la fois la dimension urbaine et le secteur lagunaire du Calich, en forte synergie avec la zone de **Sassari**. Son action repose en grande partie sur les **projets européens** des programmes **Interreg Italie - France Maritime 14-20 et 21-27** ainsi que sur **Horizon**.
PP03 dispose d'une série **d'outils techniques et urbanistiques** axés sur la **prévention des risques hydrologiques et géologiques**, la **transition énergétique**, la **réduction de la pollution**, la **gestion du risque incendie** et l'**aménagement hydrogéologique** du territoire, avec plusieurs mises à jour du **PAI (Piano di Assetto Idrogeologico)**, dont la dernière date de **2023**. Plus d'informations sont disponibles sur https://urbanistica.comune.alghero.ss.it.
À ce jour, **PP03 n'a pas encore intégré la question des refuges climatiques dans sa planification**.
Le défi majeur pour PP03 est désormais de concentrer son action sur **la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des impacts des mesures adoptées**, afin de garantir une approche globale et efficace en matière d'adaptation. Le soutien du **BC3** pourrait jouer un rôle clé en incitant l'administration à approfondir sa réflexion dans cette direction.

Types de financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

PP03 a principalement recours **aux financements européens** pour progresser dans l'adaptation. Le **plan local d'adaptation** a été élaboré dans le cadre du projet **ADAPT**, dirigé par **LP01**, avec un **budget alloué de 254 487 €** pour la période **2017-2021**. Grâce à LP01, **PP03 a également obtenu un financement complémentaire de 78 395,76 €** via l'appel à projets **"dépenses cohérentes"** du **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, permettant de financer des actions supplémentaires prévues dans le plan local d'adaptation.
PP03 a également été impliqué dans **d'autres projets cofinancés** par le **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 et 2021-2027**, notamment **RETRALAGS** et **RICREA**, mentionnés précédemment. Par ailleurs, **PP03 participe au projet CARDIMED** (**Climate Adaptation and Resilience Demonstrated In the MEDiterranean region**), dans le cadre du programme **HORIZON-MISS-2022-CLIMA-01**.
En parallèle, des **fonds régionaux et des financements issus du PNRR** sont mobilisés pour des actions telles que **l'entretien régulier des cours d'eau sous compétence communale**, la **maintenance des parcs urbains**, ainsi que la **réhabilitation des routes et des ponts** afin de prévenir les risques hydrogéologiques.
Toutefois, **PP03 ne dispose pas encore d'un système interne spécifique pour suivre les dépenses liées aux objectifs d'adaptation**. Il existe un **intérêt pour développer un suivi plus précis à l'avenir**.
Jusqu'à présent, **PP03 n'a pas accordé de financements aux acteurs privés** pour la mise en place d'initiatives d'adaptation sur des terrains privés.

Disponibilité des compétences et structures internes pour faciliter l'adaptation

Bien que **PP03 ne dispose pas formellement d'un bureau ou d'une équipe intersectorielle dédiée exclusivement à l'adaptation**, il s'appuie sur son **Service de Planification Stratégique**, qui joue un rôle actif dans la gestion des **projets européens liés à cette thématique**. Cette équipe, actuellement de taille réduite mais avec un potentiel d'extension, assure le suivi et la mise en œuvre des différentes initiatives en cours. Même en l'absence d'un **organe permanent** dédié à l'engagement des parties prenantes sur la **résilience climatique**, **PP03 mobilise des outils participatifs adaptés aux projets spécifiques, aux plans et aux actions mises en place**. Ces démarches sont menées en collaboration avec des **universités, des acteurs économiques spécialisés, des associations et des organismes régionaux**.
Récemment, **l'Assessorat à l'Urbanisme, à la Planification et à l'Imagination Civique** a été créé. Ce nouvel organe prévoit l'instauration d'un **service dédié aux démarches d'écoute, de collaboration, de participation et de co-conception**.

Dans le cadre du projet **ADAPT**, aujourd'hui terminé, **PP03 avait mis en place un partenariat urbain pour l'adaptation (PUA)**, réunissant **citoyens, associations et entreprises**. Cependant, ce réseau n'a pas été réactivé depuis la fin du projet. En résumé, **la structure organisationnelle de la municipalité d'Alghero est en mesure de mobiliser des ressources internes et d'activer des collaborations externes** pour relever les défis climatiques. Toutefois, **un renforcement des effectifs au sein du Service de Planification Stratégique** serait nécessaire pour améliorer la gestion des projets d'adaptation..

Niveau de sensibilisation et formation continue sur l'adaptation

PP03 est engagé dans le **CEAS – Parc de Porto Conte**, un programme d'**éducation et de sensibilisation** à l'adaptation aux changements climatiques, axé sur le **développement durable et la citoyenneté mondiale**. Ce parcours pédagogique **implique les écoles** (de la maternelle au lycée) ainsi que **la population locale**. Par ailleurs, **PP03 utilise les canaux de communication de la Protection Civile**, notamment via son **Centre Opérationnel Communal (COC)**, y compris les **réseaux sociaux**, pour **informer et sensibiliser les citoyens et les associations de volontariat** aux enjeux de l'adaptation. Cependant, **PP03 ne propose pas encore de programme de formation continue sur l'adaptation pour son personnel**. Malgré cela, certains membres de l'équipe ont participé à des **événements de renforcement des compétences (capacity building)** sur ce sujet, dans le cadre des **projets européens** en cours.

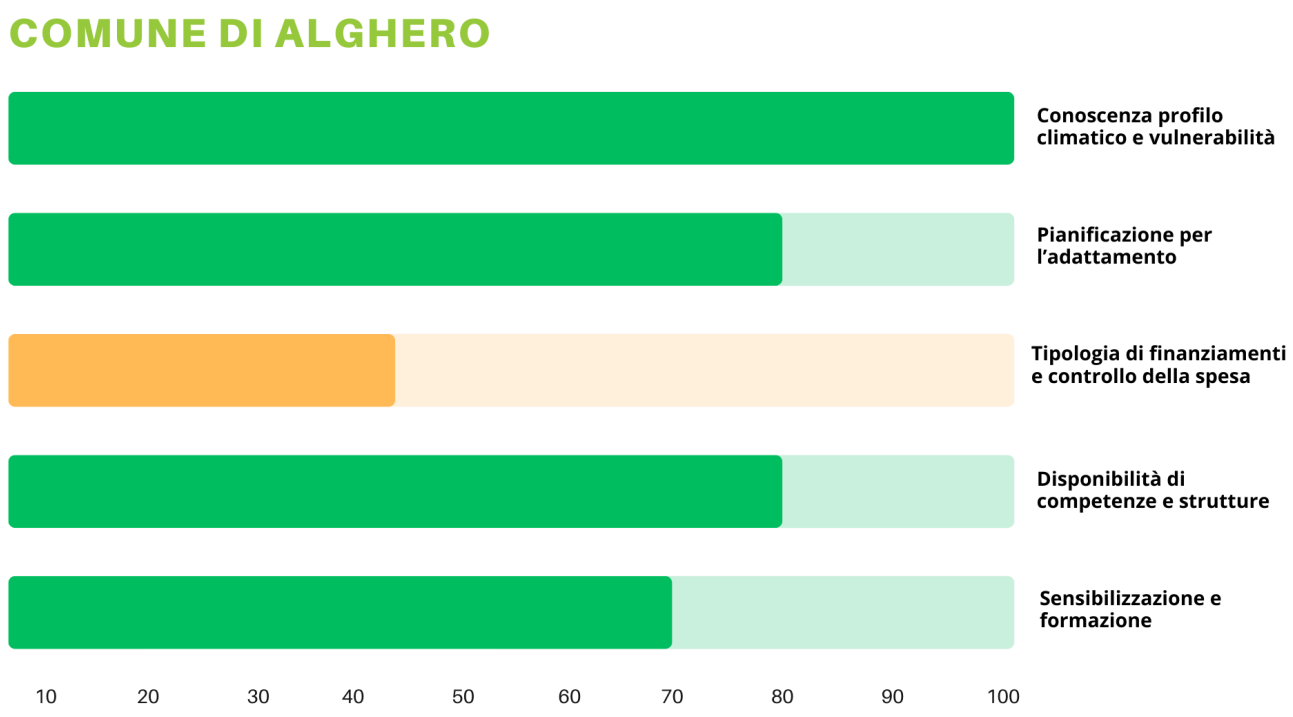

PP04 Municipalité de Sassari

La ville de **Sassari**, avec sa structure urbaine dense et sa **vulnérabilité croissante** face aux changements climatiques, représente **un cas d'étude majeur** pour les stratégies d'adaptation. Confrontée à des défis tels que **l'imperméabilisation excessive du sol** et l'**infrastructure insuffisante ou inadaptée** aux nouvelles conditions climatiques, Sassari a élaboré un **Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques (PACC)** dans le cadre du projet **ADAPT**, aujourd'hui achevé, et en assure le suivi. Parallèlement, la ville s'apprête à **actualiser son PACC** grâce à un **financement national important**, en collaboration avec le **CMCC**. Le **Service de l'Environnement et des Espaces Verts**, en impliquant activement **les parties prenantes locales**, pilote la mise en œuvre de diverses **mesures d'adaptation**, illustrant ainsi une approche **intégrée, proactive et continue** vers une **résilience climatique renforcée**.

Identification de la zone pilote et de l'organisme compétent

PP04 a choisi d'expérimenter **la création et le développement d'une communauté ADAPTWISE** dans le **quartier de Monte Rosello**. Cette zone se caractérise par **une forte densité de population** et une **large imperméabilisation des sols** (routes asphaltées, bâtiments), ce qui **empêche l'infiltration des eaux pluviales**. Ce phénomène **augmente le risque d'inondations urbaines**, car l'eau ruisselle rapidement et surcharge le système de drainage. Les infrastructures du quartier sont **anciennes et non adaptées aux impacts du changement climatique**. De plus, la **faible présence d'espaces verts publics** réduit la capacité d'absorption des eaux de pluie et **aggrave les îlots de chaleur urbains**. Le manque de végétation a également un impact négatif sur **la qualité de l'air et la biodiversité locale**. Monte Rosello est particulièrement exposé aux **vagues de chaleur**, qui peuvent **affecter gravement les populations vulnérables**, notamment les **personnes âgées et les enfants**. La sécheresse, quant à elle, peut **compromettre les ressources en eau disponibles** pour le quartier. L'**intégration accrue de solutions basées sur la nature** apporterait des **bénéfices significatifs** à la zone. PP04 a **une compétence directe** sur ce territoire.

Connaissance du profil climatique et de la vulnérabilité face aux scénarios de changement climatique

Un élément clé de la planification de PP04 est **l'analyse approfondie du contexte climatique local**. En exploitant **des données climatiques régionales** et des **projections à court, moyen et long terme**, PP04 a identifié **les zones les plus vulnérables** et planifié des interventions ciblées en collaboration avec le **Centre Euro-Méditerranéen sur le Changement Climatique (CMCC)**. Les données utilisées pour le **premier travail de planification locale** réalisé dans le projet **ADAPT** ont été **mises à jour en 2023**. Les analyses développées dans **ADAPT** ont couvert **des aspects climatiques et socio-économiques à l'échelle locale**.

Niveau de planification de l'adaptation atteint par l'organisme compétent

PP04 a développé et approuvé un **Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques (PACC)**, adopté par **délibération du Conseil Municipal n° 57 du 26 novembre 2020**. Ce plan a été élaboré dans le cadre du **projet ADAPT**, financé par le **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020** et dirigé par **LP01**.
Le PACC a été conçu **indépendamment du Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat (PAESC)**, en mettant **l'accent exclusivement sur l'adaptation**, plutôt que sur la **mitigation**. Il traite **des enjeux essentiels**, notamment la **gestion des ressources en eau** et la **protection contre les précipitations soudaines et intenses**.

PP04 travaille actuellement sur **son premier rapport de suivi du PACC**, qui jouera un rôle clé dans **l'évaluation de l'efficacité des mesures adoptées** et dans la planification des **prochaines actions**.
Un **deuxième plan d'adaptation est en cours d'élaboration** dans le cadre du **Programme d'interventions pour l'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain**, initié par le Ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique. Ce plan approfondira, en plus du **risque d'inondations**, les **impacts des vagues de chaleur et de la sécheresse**, démontrant ainsi **une approche proactive et actualisée** face aux nouveaux défis climatiques. Un aspect **très positif** du processus de planification de PP04 est **l'implication active de la communauté et des parties prenantes**. À travers des événements de sensibilisation et des consultations publiques, la municipalité a recueilli des retours et propositions de la population, garantissant ainsi que **les stratégies d'adaptation répondent aux besoins et aux perceptions locales**. PP04 affiche un **niveau avancé de planification en matière d'adaptation climatique**, caractérisé par une approche intégrée, basée sur des données scientifiques et une forte implication citoyenne. La continuité des efforts, illustrée par l'élaboration de nouveaux plans et de rapports de suivi, met en évidence un engagement durable et une capacité d'adaptation dynamique, essentielle pour affronter les défis climatiques futurs. PP04 dispose également de **son propre Système d'Information Territoriale (SIT)**, conçu pour diffuser et partager des **informations sur la planification urbaine et environnementale**. Cet outil, **mis à jour régulièrement**, est consultable sur **SIT Commune de Sassari**. Actuellement, PP04 a commencé à **intégrer le concept de refuges climatiques** dans sa planification, avec **un premier recensement des espaces urbains pouvant jouer ce rôle** lors de **la mise à jour du PACC**.

Types de financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

PP04 a mobilisé **des financements européens et nationaux** pour planifier et suivre ses actions d'adaptation. Le **premier PACC** a été élaboré dans le cadre du projet **ADAPT**, dirigé par **LP01**, avec un **budget de 235 000 €** pour la période **2017-2021**. Grâce à LP01, **PP04 a obtenu un financement complémentaire de 60 156,75 €**, via l'appel à projets **"dépenses cohérentes"** du **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, pour mettre en œuvre des actions supplémentaires. Actuellement, un **deuxième plan d'adaptation est en cours d'élaboration**, financé par le **Ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique**, avec un **budget de 936 023 €**. Ce financement couvre également **des interventions d'infrastructure adaptative** dans **deux espaces publics** de la ville. PP04 ne possède **pas encore de système interne spécifique** pour suivre les dépenses liées aux objectifs d'adaptation. Toutefois, **une concertation est en cours avec le Service des Finances** pour envisager **l'association des engagements financiers aux objectifs de l'Agenda 2030**. À ce jour, **PP04 n'a pas encore octroyé de financements aux acteurs privés** pour des actions d'adaptation sur des terrains privés.

Disponibilité des compétences internes et structures organisationnelles pour l'adaptation

PP04 peut compter sur un **Service de Durabilité Environnementale** doté d'une équipe permanente qui s'occupe également des questions liées à l'adaptation aux changements climatiques. Ce service constitue un point de référence essentiel pour les politiques environnementales de la municipalité et joue un rôle clé en matière de planification, de suivi, d'évaluation, de collaboration intersectorielle, d'implication de la communauté et des parties prenantes, de recherche de financements et de participation à des projets européens, afin de soutenir le développement et la mise en œuvre des politiques d'adaptation sur le territoire. La présence d'une **équipe dédiée** garantit **une continuité et une expertise précieuse** pour faire face aux défis environnementaux et climatiques. **PP04 ne dispose pas d'un organe permanent ni d'outils spécifiques pour l'implication des parties prenantes** ; en revanche, le choix des acteurs avec lesquels dialoguer se fait en fonction des besoins et de la connaissance du contexte territorial de Sassari. PP04 avait mis en place un partenariat urbain pour l'adaptation (PUA), impliquant citoyens, associations et entreprises,

et cette structure a été renforcée dans le cadre d'une mise à jour plus large du plan d'adaptation, rendue possible grâce aux financements du Ministère de l'Environnement.

Niveau de sensibilisation et formation continue sur l'adaptation

PP04 n'assure pas de formation continue en interne pour son personnel sur le thème de l'adaptation, mais a mené diverses actions de **renforcement des capacités** et de sensibilisation à travers des projets européens. Pour la population, la sensibilisation à l'adaptation est mise en œuvre via deux canaux : 1) ses propres employés, la **Protection Civile** et des volontaires associatifs, et 2) le **CEAS (Centre d'Éducation à l'Environnement et à la Durabilité)**, en particulier pour les écoles. Par le passé, des contrats ont été passés avec des sociétés spécialisées dans l'implication citoyenne. Dans le cadre de la zone pilote identifiée avec **ADAPTWISE**, PP04 a organisé une **promenade sociale pour le climat (Jane's Walk 2024)** dans le quartier de Monte Rosello, intégrée au processus de mise à jour du **PACC**.

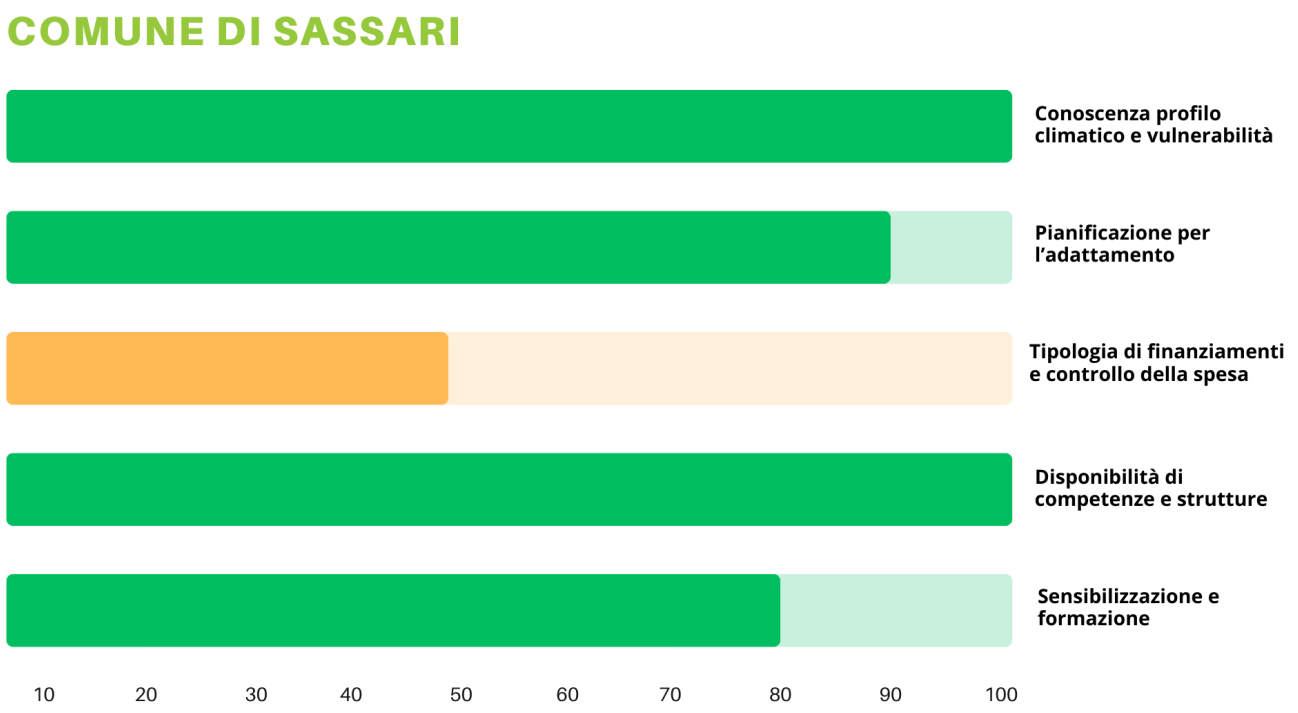

PP05 Anci Liguria

PP05 **Anci Liguria**, conformément à sa mission, place parmi ses priorités toutes les actions visant à soutenir les communes dans la mise en œuvre d'initiatives concrètes et concertées pour adapter infrastructures, services et modes de vie aux changements climatiques.
En 2019, en tant qu'organisme conventionné de **LP01** dans le cadre du projet stratégique **ADAPT** (Programme Interreg Italie – France Maritime 2014 - 2020), aujourd'hui conclu, elle a contribué à la diffusion des **lignes directrices et de la méthodologie ADAPT** auprès de **234 communes ligures**, à travers une tournée d'écoute et d'implication des territoires dans des parcours de développement local axés sur la résilience, y compris via des financements européens.
Avec **PRIMES** (Promoting Renewable Energy Investments for Municipalities and Enterprises in the Southern regions), financé par le programme **Intelligent Energy Europe (IEE)**, **PP05** a accompagné les administrations locales ligures dans le développement des **marchés publics verts**, en apportant une assistance technique et une formation pour intégrer des critères écologiques dans les politiques d'approvisionnement. Ce projet a favorisé l'adoption de services ayant un impact positif, tant pour **atténuer les causes** que pour **s'adapter aux conséquences** des changements climatiques.
Tout comme **LP01**, **PP05** est également impliquée dans le projet **PROTERINA4Future** (Programme Interreg Italie – France Maritime 2021 - 2027), avec pour objectif de développer des actions de **sensibilisation et de formation**, et de promouvoir une **culture de la prévention et de la gestion des risques** liés aux inondations et aux sécheresses au sein des communes ligures.
Dans le cadre du **Programme Interreg IT - FR Maritime 14-20**, **Anci Liguria** a participé en tant que partenaire aux projets stratégiques **MedSTAR, MedPSS, Med Foreste**, et en tant qu'organisme conventionné de la **Région Ligurie** au projet **MedCoopFire**. Grâce à ces initiatives, elle a acquis des compétences spécifiques en matière d'**implication et de sensibilisation des communes ligures** face au risque d'incendie.

Identification de la zone pilote et de l'organisme compétent

Dans le cadre du projet, **PP05** mènera l'expérimentation d'une **communauté ADAPTWISE** dans la commune de **La Spezia**, qui était déjà partenaire du projet **ADAPT**. La zone urbaine sélectionnée a récemment fait l'objet d'études hydrauliques supplémentaires, permettant d'identifier plus précisément les secteurs les plus critiques en matière d'inondations urbaines, dues à des **insuffisances du réseau hydrographique** et à des **problèmes de drainage** causés par l'inadéquation des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales. De plus, cette **zone pilote**, située dans le nord de la ville et fortement urbanisée, a déjà bénéficié par le passé des initiatives du projet **Sentinelle del Territorio** (financé par le **POR FESR Liguria**), du projet **ADAPT**, et fait actuellement l'objet d'interventions de **dé-pavement et de verdissement urbain** financées par le **PR FESR Liguria 21-27**. Ainsi, avec **AdaptWise**, les résultats des projets précédents seront valorisés en s'appuyant sur les conclusions du **profil climatique** et du **plan d'adaptation** élaborés dans le cadre d'**ADAPT**. Sur cette base, des analyses seront effectuées à partir des données existantes et de celles fournies par l'administration communale (**données démographiques, urbanistiques et thématiques**), afin de caractériser la **vulnérabilité aux trois risques majeurs** : **inondations, vagues de chaleur et sécheresse** au sein de la zone pilote. **PP05** ne dispose pas d'une compétence directe sur cette zone pilote, mais intervient en collaboration avec l'organisme compétent, à savoir **la municipalité de La Spezia**.

Niveau de connaissance du profil climatique de la zone et de sa vulnérabilité face aux scénarios de changement climatique

En **2019**, dans le cadre du projet **ADAPT**, la **commune de La Spezia** a abordé la question de la **résilience au changement climatique** en élaborant tout d'abord un **profil climatique local** ainsi qu'une **analyse de**

vulnérabilité. Sur la base de ces documents, elle a ensuite conçu un **Plan d'adaptation au risque d'inondation**, qui comprenait : l'identification des **scénarios de dangerosité hydraulique**, l'évaluation des **impacts du changement climatique** à l'échelle urbaine, en mettant l'accent sur les inondations causées par les eaux pluviales, et la définition de **scénarios d'actions possibles** pour l'adaptation.
La zone a ainsi été **amplement caractérisée** en termes de **risques liés aux scénarios climatiques**, avec une attention particulière portée aux **inondations**.
Quant aux **données socio-économiques** du territoire, elles sont principalement issues du rapport **"Économie provinciale"**, réalisé chaque année par la **Chambre de commerce Riviere di Liguria**. La dernière édition, publiée en **octobre 2024**, propose une **analyse détaillée** des **tendances économiques et sociales** qui caractérisent la province de **La Spezia**. Grâce à des **données actualisées et des approfondissements thématiques**, ce rapport constitue un **outil stratégique** pour les institutions, les entreprises et les parties prenantes souhaitant élaborer des stratégies de développement adaptées aux spécificités territoriales.

Niveau de planification pour l'adaptation atteint par l'organisme compétent sur la zone

La **commune de La Spezia** a élaboré un **Plan d'adaptation au risque d'inondation** dans le cadre du projet **ADAPT**, s'inscrivant ainsi dans une démarche plus large de **planification, mise en œuvre et suivi des politiques** visant à renforcer les connaissances en matière de **résilience climatique**.
Ce processus a débuté avec l'adhésion au **Pacte des Maires (PAES)** en **2011**, approuvée par la **Délibération du Conseil municipal n°30 du 25/07/11**, puis renouvelée en **2023** avec l'adhésion au **Nouveau Pacte des Maires pour le Climat et l'Énergie (PAESC)**. La ville de La Spezia a ainsi abordé **l'atténuation et l'adaptation** de manière **complémentaire et synergique**, à travers le **PAESC**, s'engageant à atteindre des **objectifs ambitieux** alignés sur les politiques européennes en matière de **durabilité et de lutte contre le changement climatique**.
Le précédent **PAES** avait fait l'objet d'un **suivi réussi** (avec un **Rapport sur les Actions et le Bilan des Consommations et Émissions pour l'année 2013**), tandis que le **nouveau PAESC** est actuellement en phase d'approbation. Une fois validé, il entrera dans une phase de **mise en œuvre et de suivi**.
Dans le cadre du **Programme Interreg Italie - France Maritime 2021 - 2027**, la **commune de La Spezia** développera de nouvelles actions d'adaptation via le projet **Tratt'eau (II appel à projets)**, qui se concentrera sur **l'analyse des impacts et la recherche de solutions pour atténuer les risques liés à l'élévation du niveau de la mer sur les activités économiques** (notamment dans la zone du Levante de la ville). Une attention particulière sera portée à **la résilience des entreprises côtières face aux effets du changement climatique**. Par ailleurs, la **zone pilote de La Spezia** intégrée au projet **ADAPTWISE** est également concernée par les actions prévues dans le cadre de la **Stratégie Territoriale financée par le PR FESR Liguria 21-27**, avec des interventions visant : **la dé-imperméabilisation et l'amélioration du drainage des sols**, notamment dans les zones de stationnement et les avenues environnantes; **le verdissement urbain**, particulièrement dans l'**aire 2 Giugno**.
Ces projets s'intègrent parfaitement aux **actions prévues par ADAPTWISE**, car les interventions existantes et planifiées visent toutes à **réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain**, à **améliorer le drainage**, et à **requalifier l'environnement** dans un secteur fortement urbanisé.
Un parking situé dans la **zone expérimentale de la communauté ADAPTWISE** a déjà été **dé-pavimenté**, et des **interventions supplémentaires** sont prévues – financées à la fois par le **FESR** et par des **ressources communales** – pour **augmenter la perméabilité** des sols. Ces actions incluent l'utilisation de **revêtements filtrants autobloquants**, en remplacement des surfaces imperméables actuelles (asphalte), ainsi que **l'augmentation du nombre d'arbres** dans les avenues et les espaces verts, afin de créer des **zones de rafraîchissement**. Enfin, le **Règlement de construction de la municipalité** contient des **dispositions spécifiques** favorisant :

- **L'amélioration du drainage des eaux**,
- **L'augmentation de la perméabilité des sols**,
- **L'optimisation thermique des bâtiments**,
- **Une meilleure gestion de la consommation des sols** (**Articles 9, 42, 69, 72, 126**).

La question des **refuges climatiques** a été abordée dans la planification municipale, avec une première **identification de centres et bibliothèques publiques** qui pourraient être utilisés par la population à cet effet.

Types de financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

La **commune de La Spezia**, partenaire conventionné de **PP05** dans le cadre du projet **ADAPTWISE**, a abordé la question de l'**adaptation** à travers le projet **ADAPT**, financé par des fonds européens, avec un **budget alloué de 232.746,73 €**. Grâce à **LP01**, la commune a également obtenu un **financement complémentaire de 62.500,00 €** dans le cadre de l'**appel à projets "dépenses cohérentes"** du **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, afin de financer des interventions supplémentaires d'adaptation prévues dans le plan local. Par ailleurs, La Spezia est **partenaire du projet Tratt'eau** (Programme **Interreg Italie-France Maritime 2021 - 2027**, II Appel), et la **majorité des interventions d'adaptation**, réalisées ou planifiées à ce jour, a été financée dans le cadre de la **Stratégie Territoriale soutenue par le PR FESR Liguria 21-27**. La municipalité a donc principalement mobilisé des **ressources européennes externes** pour ensuite intégrer progressivement la thématique de **l'adaptation de manière plus structurée**, impliquant activement son **personnel** et internalisant ce **défi** après la conclusion du projet **ADAPT**. À ce jour, **La Spezia n'a pas encore accordé de financements aux particuliers** pour la mise en œuvre d'**interventions d'adaptation dans des espaces privés**. Toutefois, le **Nouveau Règlement d'Urbanisme Communal (Article 72)** prévoit explicitement des incitations volumétriques pour les constructions, en guise de **récompense pour la réalisation d'interventions d'amélioration énergétique**. Enfin, la commune **ne dispose pas encore d'un système interne dédié au suivi des dépenses spécifiquement liées aux objectifs d'adaptation**. Cependant, un **intérêt existe** pour développer **un outil plus précis à l'avenir**.

Disponibilité des compétences internes et structures organisationnelles facilitant l'adaptation

Le **PAESC** a été rédigé par l'Administration municipale avec la collaboration d'une agence externe, tandis que le **Plan d'adaptation au risque d'inondation** a été élaboré en interne, en partenariat avec le **CNR-IRPI**, dans le cadre du projet **ADAPT** (Interreg IT-FR Maritime 2014-2020). En ce qui concerne le **PAESC**, une adaptation de la structure organisationnelle a été prévue, comprenant l'allocation de ressources humaines spécifiques. Toutefois, il n'existe actuellement aucun bureau dédié exclusivement aux questions d'adaptation, qui sont traitées par les techniciens du **CdR Énergie**, du **CdR Planification énergétique**, du **Service Environnement** et des **Services Techniques et Travaux Publics**, selon les thématiques abordées. À ce jour, la municipalité de **La Spezia** ne dispose pas d'un organe permanent chargé de l'implication des parties prenantes sur les enjeux liés au changement climatique. Dans le cadre du projet **ADAPT**, un **Partenariat Urbain pour l'Adaptation (PUA)** avait été mis en place, réunissant des représentants du tissu associatif local, de la protection civile, des organisations professionnelles ainsi que des citoyens. Cependant, depuis la fin du projet, la municipalité ne l'a pas reconvoqué. L'implication des parties prenantes se poursuit à travers la mise en œuvre du **Plan de Protection Civile** et de la **Stratégie FESR**, qui prévoit notamment des actions de sensibilisation auprès de la population, y compris scolaire, sur les objectifs et les bénéfices des interventions menées.

Un espace dédié sur le site institutionnel de la municipalité permet aux citoyens de signaler d'éventuels problèmes ou retards liés aux travaux d'adaptation et de suivre l'évolution des interventions sur le territoire.
Enfin, **La Spezia** ne dispose pas encore d'un règlement spécifique pour la gestion partagée des biens communs et n'a donc pas d'expérience dans la mise en place, la gestion ou le suivi de **pactes de collaboration**.

Niveau de sensibilisation et de formation continue à l'adaptation

L'**Administration municipale** est activement engagée dans des actions de sensibilisation liées à la protection civile, qui s'intègrent pleinement aux efforts de **mitigation et d'adaptation au changement climatique**. Ces actions comprennent la formation et l'organisation du personnel de protection civile, la diffusion d'informations à la population sur les vulnérabilités du territoire et les mesures d'**autoprotection**, ainsi que le suivi des niveaux d'alerte et la communication des phases opérationnelles aux services de protection civile et aux citoyens, via le **système Alert System** de la municipalité. Les prévisions météorologiques et les bulletins d'alerte sont également communiqués à la population, et des exercices ainsi que des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisés. Parmi celles-ci, l'initiative **"Io non rischio"**, menée dans le cadre de la **Semaine nationale de la Protection civile**, vise à renforcer la conscience des citoyens sur les gestes et actions permettant de réduire l'impact des risques majeurs tels que **séismes, tsunamis, inondations et incendies de forêt**. L'édition 2024 s'est tenue le **13 octobre** et certaines écoles ont également pris part au programme national **"Io non rischio scuola"**. La formation du personnel municipal sur les **changements climatiques** est assurée par des cours de perfectionnement professionnel et des formations spécifiques en protection civile. En outre, la municipalité de **La Spezia** est membre du **Pacte des Maires pour le Climat et l'Énergie**, un réseau thématique permettant l'échange d'expériences et de stratégies innovantes avec d'autres villes engagées dans la transition climatique. Cette adhésion offre un accès privilégié à des **ressources, expertises et solutions avancées**, renforçant ainsi les capacités d'adaptation et la sensibilisation tant au sein des institutions que de la communauté locale.

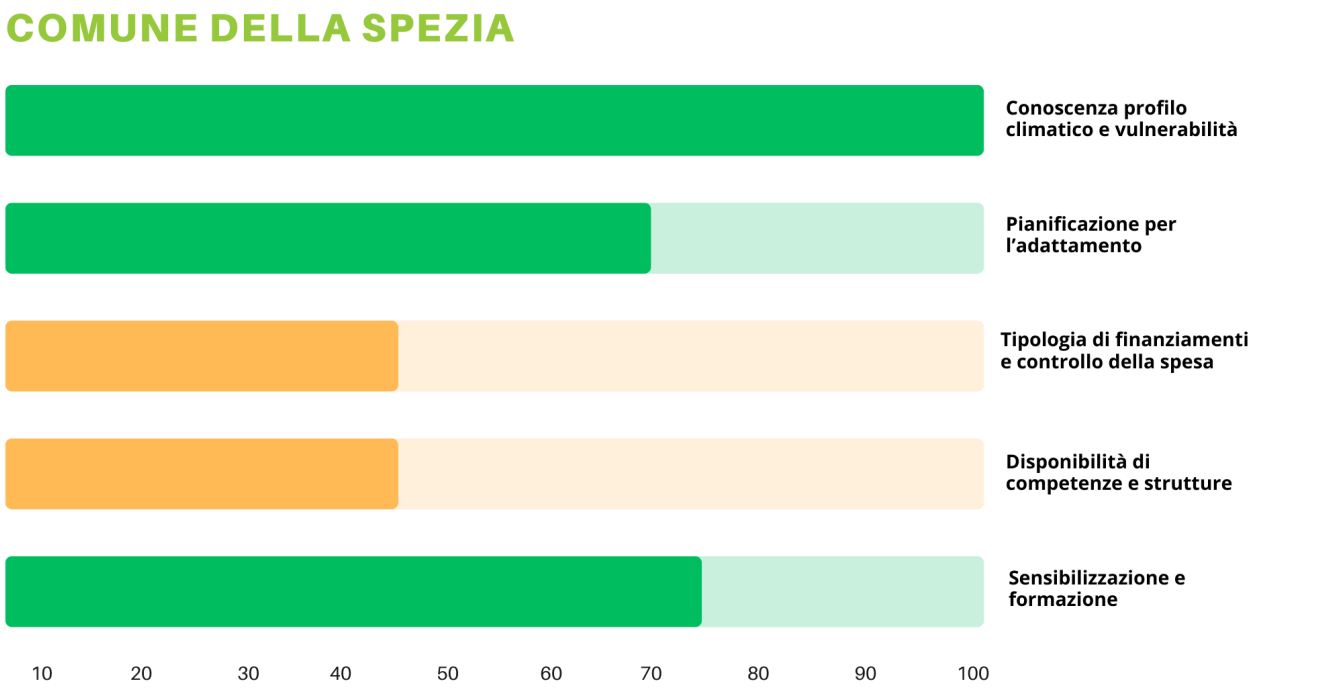

PP06 Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)

Le **PP06** couvre un vaste territoire situé dans la partie nord de la **Corse**, regroupant plusieurs communes gravitant autour de la ville de **Bastia**. Cette région se distingue par une grande diversité de paysages, allant du littoral aux reliefs montagneux, des zones particulièrement exposées aux effets du **changement climatique**.
Les **inondations**, provoquées par des précipitations soudaines et intenses, constituent une menace majeure, tout comme les vagues de **chaleur estivales**, qui impactent aussi bien la population urbaine que rurale. Par ailleurs, la **sécheresse**, de plus en plus fréquente, fragilise les ressources hydriques et l'agriculture locale, essentielles à l'**économie** et à la **durabilité environnementale** de la région.
Déjà impliqué dans le projet **ADAPT**, désormais achevé, le **PP06** vise à impliquer une **zone pilote** dans la ville de **Bastia** afin d'expérimenter des approches innovantes de **cartographie de la vulnérabilité** et d'**identification d'actions d'adaptation**. Ces mesures viendraient compléter celles prévues dans le **PCAET** (**Plan Climat-Air-Énergie Territorial**, équivalent français du **PAESC** en cours d'élaboration), en s'appliquant à une échelle plus réduite et en intégrant également des initiatives sur des terrains **privés**.

Identification de la zone pilote et de l'entité responsable

Le **PP06** mènera l'expérimentation **ADAPTWISE** dans la ville de **Bastia**, sur une zone qui reste encore à définir. **Bastia**, l'un des pôles les plus densément peuplés et économiquement dynamiques de **Corse**, est particulièrement vulnérable aux **inondations côtières**, dues à l'élévation du **niveau de la mer** et aux **tempêtes marines**, ainsi qu'aux **inondations fluviales** causées par des précipitations soudaines et intenses. Sa **topographie complexe** et sa **forte densité urbaine** accentuent ces risques (cf. **CEREMA 2021** et **profil climatique local d'ADAPT**).
Lors des **vagues de chaleur**, les températures dans le centre de **Bastia** peuvent être supérieures de **3 à 5°C** par rapport aux zones périphériques et rurales. Cet écart est particulièrement marqué dans les **quartiers fortement urbanisés**, où la concentration de **bâtiments** et la **circulation automobile** contribuent à l'îlot de chaleur urbain, ainsi que dans la **zone portuaire**, notamment en été. Face à ces risques, les **structures sanitaires locales** et l'**Agence Régionale de Santé** ont mis en place des campagnes de sensibilisation pour promouvoir des **comportements adaptés**, visant à limiter les **urgences médicales** liées aux températures extrêmes.
Entre **2017 et 2022**, **Bastia** a enregistré une baisse des précipitations annuelles moyennes, entraînant une **diminution des niveaux des nappes phréatiques** et des réservoirs locaux. Cette situation a conduit à un **rationnement de l'eau** pendant l'été. La **sécheresse** a eu un impact majeur sur l'**agriculture locale**, notamment sur la **viticulture** et l'**oléiculture**, deux secteurs clés pour l'**économie régionale**.
La **Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse** joue un rôle actif dans la diffusion de **bulletins d'information** sur la gestion optimisée de l'eau pour les cultures principales (**olivier, arboriculture, viticulture**), dans un effort d'adaptation aux conditions climatiques de plus en plus extrêmes.

Niveau de connaissance du profil climatique et de la vulnérabilité face aux scénarios de changement climatique

Le **PP06** a mené une analyse détaillée du **profil climatique** et de la **vulnérabilité** face aux **précipitations soudaines et intenses**, ainsi qu'aux **scénarios de changement climatique**, dans le cadre du projet **ADAPT**, entre **2017 et 2020**. Cette étude a été réalisée en cohérence avec le développement de la **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)** et du **Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**, dans le cadre des compétences **GEMAPI** (**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**).

Les **données collectées** ont été actualisées au fil des travaux d'élaboration du **PCAET** (**Plan Climat-Air-Énergie Territorial**), dont la finalisation est prévue prochainement.
Dans le cadre du projet **ADAPT**, le **PP06** a également développé un **modèle de simulation des inondations** appliqué à **Bastia**, en partenariat avec **BRL Ingénierie**. Cet outil s'est révélé particulièrement efficace pour **cartographier avec précision les zones les plus exposées** et planifier des **mesures d'atténuation ciblées**, renforçant ainsi les capacités de résilience du territoire.

Niveau de planification de l'adaptation atteint par l'entité compétente sur le territoire

Le **PP06** a mis en œuvre une série d'initiatives majeures pour adapter son territoire aux **changements climatiques**, avec pour objectif de **renforcer la résilience locale** et **réduire les risques environnementaux**. Parmi les actions les plus significatives figurent : 1) **Le plan local d'adaptation**, élaboré dans le cadre du projet **ADAPT**, financé par l'UE. Ce projet a permis le développement d'un **modèle prédictif** capable d'**identifier et de quantifier les risques climatiques** potentiels. Cet outil fournit une **base scientifique solide** pour la planification et la gestion du territoire; 2) **L'accompagnement des habitations situées en zones inondables**, à travers une **analyse de vulnérabilité** détaillée. Cette évaluation a porté sur les **conditions structurelles et environnementales** des logements afin d'estimer leur degré d'exposition aux risques d'inondation. Les résultats ont permis d'identifier des **mesures préventives et d'adaptation** visant à **réduire les dégâts potentiels** et à **améliorer la sécurité des habitations**; 3) **Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**, qui sera bientôt publié. Ce plan stratégique global vise à **réduire les émissions de gaz à effet de serre**, à **favoriser l'efficacité énergétique** et à **renforcer l'adaptation au changement climatique**. Son élaboration a mobilisé des **études approfondies et des consultations**, afin de définir des **objectifs clairs et mesurables**, accompagnés de **stratégies et d'actions concrètes** à mettre en œuvre à moyen et long terme.
Bien que le **PP06** ait largement fait appel à des **expertises externes**, la **Communauté d'Agglomération de Bastia** démontre un **engagement concret** en faveur de l'**adaptation aux changements climatiques**, en mettant en place des actions visant à **protéger le territoire** et à **améliorer la qualité de vie des habitants**.
À ce jour, cependant, le **PP06** n'a pas encore intégré la question des **refuges climatiques** dans sa planification.

Type de financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

Le **PP06** a mobilisé des **fonds européens** pour la **planification** et le **suivi des actions d'adaptation et de protection civile**. Le **premier plan local d'adaptation** a été élaboré dans le cadre du projet **ADAPT**, mené sous la coordination de **LP01**, avec une enveloppe budgétaire de **318 509,73 €** pour la période **2017-2021**. Grâce à l'appui de **LP01**, le **PP06** a également bénéficié d'un **financement supplémentaire de 52 411,96 €**, obtenu via l'appel à projets **"dépenses cohérentes"** du **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, destiné à la mise en œuvre de mesures d'adaptation complémentaires prévues dans le **plan local**. Le **PP06** ne dispose pas d'un **système interne spécifique** de suivi des dépenses allouées aux objectifs d'adaptation et n'envisage pas d'en instaurer un. À ce jour, aucun **financement** n'a été accordé aux **acteurs privés** pour la réalisation d'interventions d'adaptation sur **des terrains privés**.

Disponibilité des compétences internes et structures organisationnelles pour faciliter l'adaptation

Le **PP06** accorde une attention particulière à la **résilience territoriale**, en mettant l'accent sur la **gestion des risques environnementaux** et les **impacts du changement climatique**. Pour répondre à ces défis, il a mis en place des **structures et services permanents** dédiés aux questions de **durabilité** et de **résilience**

territoriale. Parmi ces structures, la **Direction de la Résilience Territoriale** (**Direction de la Résilience Territoriale**) joue un rôle clé. Composée de **personnel hautement qualifié et permanent**, elle est chargée de développer et de mettre en œuvre des **stratégies d'adaptation**, de gérer les **risques environnementaux** (notamment les **inondations**) et de promouvoir des **pratiques durables** sur le territoire. Cette direction s'appuie également sur des **expertises externes**, notamment pour le **développement et le suivi du PCAET**, ainsi que pour la **gestion de projets européens** en lien avec l'adaptation climatique. Toutefois, le **PP06** ne dispose pas d'une **structure ou d'un service permanent** dédié à l'**implication des parties prenantes** dans des processus de **co-design**.

Niveau de sensibilisation et formation continue à l'adaptation

Le **PP06** a engagé une réflexion sur la **résilience au changement climatique**, en mettant en place des actions de **sensibilisation** à destination du public et des entreprises. Parmi ces initiatives, la diffusion et la distribution de **brochures d'information** liées au **PAPI** ont permis d'expliquer les **bons réflexes** à adopter en situation de **risque climatique**, notamment pour **réduire l'impact des événements extrêmes**, tels que les **inondations** et les **ruissellements urbains** provoqués par des pluies soudaines et intenses.
Dans le domaine de la **protection civile**, le **PP06** utilise **ses réseaux sociaux** pour informer et mettre à jour la population sur les **états d'alerte** en temps réel.
Toutefois, le **PP06** ne propose pas encore de **formation continue** à son personnel sur l'**adaptation au changement climatique**. Il a néanmoins développé plusieurs actions de **capacity building et de sensibilisation** dans le cadre de projets **européens financés par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, notamment **ADAPT** et **Proterina3E**.
Le **PP06** ne possède pas de compétences spécifiques en matière de **sensibilisation scolaire**. Cette mission est assurée par l'**Office de l'Environnement de la Corse** ou par les **bureaux environnementaux des municipalités locales**.

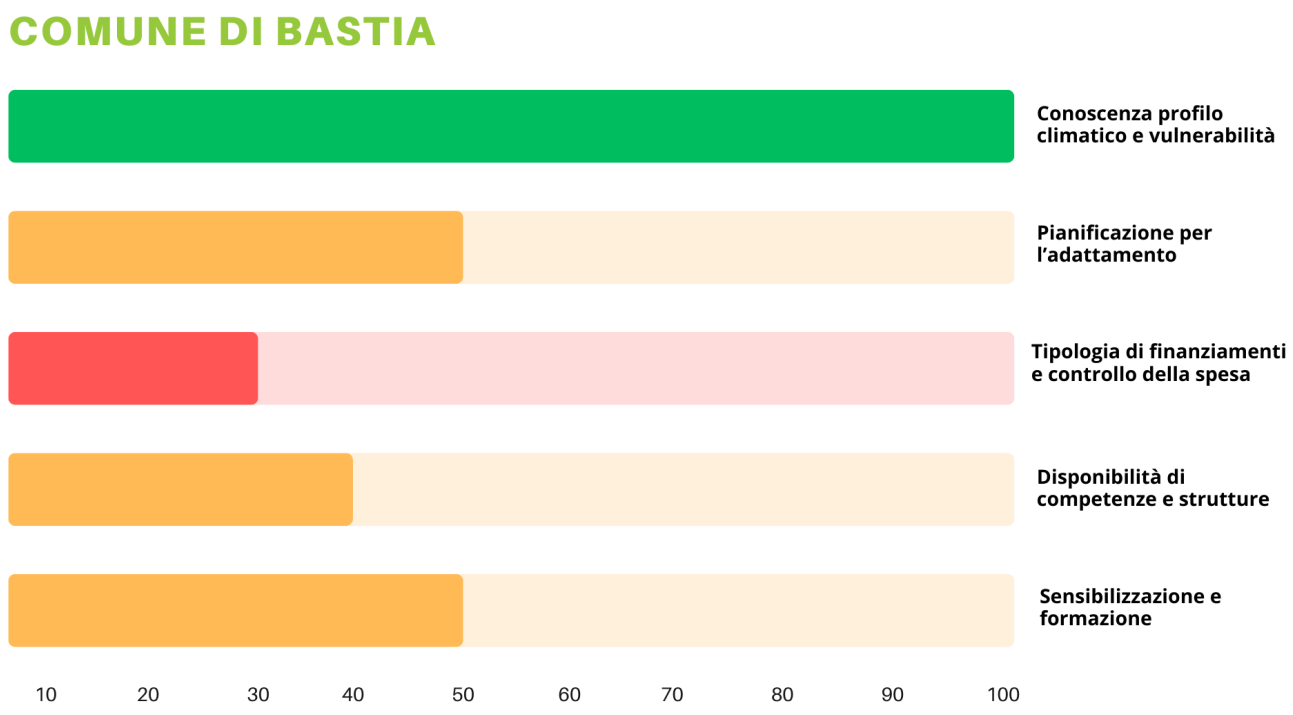

PP07 Communauté d'Agglomération de Ajaccio (CAPA)

De **2012 à 2024**, la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)** a franchi des étapes majeures dans la lutte contre le changement climatique à travers une série d'initiatives stratégiques. La première étape a été l'adoption, en **2012**, du **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)**, qui a défini une vision globale pour la transition écologique locale, articulée autour de trois axes fondamentaux : **adaptation au changement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et mobilisation de la population**.
En **2019**, la CAPA a adopté le **Plan de Mobilité Urbaine (PDU) 2019-2029**, visant à réduire l'impact environnemental des déplacements en favorisant les transports durables et en encourageant des alternatives moins polluantes. En **2021**, elle a renforcé son engagement en signant le **Contrat de Relance de la Transition Écologique (CRTE)**, une étape clé illustrant sa volonté d'intégrer des politiques de développement durable et de résilience écologique à l'échelle du territoire. L'année **2023** a marqué une avancée supplémentaire avec l'approbation du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, qui décline, au niveau de la communauté d'agglomération, les actions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par la **Directive-Cadre sur l'Eau** et le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Corse (SDAGE)**. Toujours en **2023**, l'adoption du **Plan de développement des énergies renouvelables** a constitué un pas en avant décisif – sur l'axe de l'atténuation – en renforçant l'indépendance énergétique et en promouvant les sources d'énergie durable, essentielles pour réduire l'utilisation des combustibles fossiles. En **janvier 2024**, l'**ACAM** a validé le lancement du processus d'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** ainsi que son **Évaluation Environnementale Stratégique (EES)**, soulignant ainsi la nécessité d'actions intégrées et stratégiques pour la **mitigation et l'adaptation** face au changement climatique.
PP07 est également membre du réseau régional **"Énergie Nostra"**, qui encourage la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables en Corse. Ce réseau fédère des acteurs locaux – administrations, entreprises et associations – afin de partager les bonnes pratiques, développer des projets collaboratifs et promouvoir des solutions énergétiques durables.
Ces initiatives témoignent d'un engagement constant de la **CAPA** en faveur des politiques climatiques et énergétiques, bien qu'avec une orientation davantage axée sur **l'atténuation** que sur l'**adaptation**.
À noter que, bien que la CAPA n'ait pas directement participé au projet stratégique **ADAPT** (Programme **Interreg Italie - France Maritime 2014-2020**), la ville d'Ajaccio y était partenaire et a ainsi acquis des compétences et des connaissances appliquées aux études et plans locaux d'adaptation. Ces acquis pourront être **valorisés et transposés à une plus grande échelle** par la CAPA dans le cadre du projet **ADAPTWISE**.

Identification de la zone pilote et de l'entité compétente

PP07 a choisi de mener l'expérimentation d'une **communauté ADAPTWISE** dans la commune de **Peri**. La sélection de cette zone pilote repose sur plusieurs critères : l'engagement de la municipalité dans des initiatives novatrices en matière d'**adaptation au changement climatique**, la possibilité de mettre en œuvre cette expérimentation à travers une **collaboration public-privé**, ainsi que la présence d'un réseau d'**acteurs locaux** susceptibles d'être impliqués dans la communauté ADAPTWISE.
Actuellement, la **CAPA** mène deux **études stratégiques** sur le territoire de Peri, retenu comme zone pilote pour le projet. Ces études portent d'une part sur l'**installation de parcs photovoltaïques**, et d'autre part sur la création d'une **Petite Centrale Hydroélectrique (PCH)**, avec pour objectif d'accroître **l'autonomie énergétique** de la commune et de l'ensemble du bassin. Une **étude de faisabilité approfondie** relative à la PCH a récemment été finalisée, tandis qu'une analyse complémentaire est en cours concernant les parcs photovoltaïques. La période **2025-2026** sera décisive pour l'élaboration des **dossiers réglementaires** nécessaires à la mise en œuvre de ces projets. **PP07 CAPA** a donc décidé d'intégrer cette zone dans une action complémentaire d'**adaptation** et dispose d'une **compétence directe** sur le territoire concerné.

Niveau de connaissance du profil climatique de la zone et de sa vulnérabilité face aux scénarios de changement climatique

Dans le cadre du projet stratégique **ADAPT** (Programme **Interreg Italie - France Maritime 2014-2020**), la ville d'**Ajaccio** avait réalisé un **profil climatique local**, ainsi qu'une **analyse de vulnérabilité et de risques climatiques**, intégrant également un **focus socio-économique**.
À l'échelle de la **CAPA**, comme mentionné précédemment, un **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** a été mis en place en **2012**, et le processus d'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, ainsi que son **Évaluation Environnementale Stratégique (EES)**, a été approuvé en **début 2024**. Les études préliminaires du **PCAET** permettent d'établir une **première caractérisation des vulnérabilités climatiques** à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.
Par ailleurs, les études disponibles sur le site de l'**Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)** offrent une **évaluation socio-économique fiable**, aussi bien pour la **commune de Peri** que pour l'**agglomération ajaccienne**. Les **dernières analyses** ont été publiées en **octobre 2024**.

Niveau de planification de l'adaptation atteint par l'entité compétente sur la zone

PP07 **ne dispose pas d'un plan d'adaptation spécifique** aux conséquences du changement climatique à l'échelle de la **Communauté d'Agglomération**, mais uniquement pour la **zone urbaine d'Ajaccio**. Toutefois, même dans ce cadre, le niveau de mise en œuvre reste insuffisant pour assurer un **suivi structuré** des actions spécifiques et de leurs impacts.
La question de l'**adaptation** est cependant **prise en compte** et intégrée dans le **PCAET** en cours d'élaboration par la **CAPA**. À ce jour, **PP07 n'a pas encore intégré la question des refuges climatiques** dans sa planification.
Par ailleurs, PP07 a engagé une **réflexion sur la culture du figuier** en réponse aux effets du changement climatique. L'**élévation des températures** et la **réduction des précipitations** affectent négativement la production, nécessitant ainsi la mise en place de **pratiques agricoles adaptatives**. Parmi ces pratiques, **l'irrigation contrôlée** et la **sélection de variétés résistantes à la sécheresse** apparaissent comme des solutions clés pour préserver cette culture traditionnelle. En parallèle, des **initiatives locales** visent à promouvoir des **méthodes agroécologiques** renforçant la résilience du secteur.
Les principaux défis liés au changement climatique sont également abordés par **PP07** à travers le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** des bassins hydrographiques **Gravona, Prunelli, golfe d'Ajaccio et golfe de Lava**. Ce document, dont la **CAPA** est l'entité responsable, inclut la **commune de Peri** et constitue un **outil essentiel de planification et de gestion** pour la **préservation et la restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau**.

Type de financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

Le **plan local d'adaptation** a été élaboré **exclusivement** par la **ville d'Ajaccio** dans le cadre du projet **ADAPT**, porté par **LP01**, avec un **budget alloué de 312 741,80 €** pour la période **2017-2021**. Toujours grâce à LP01, **Ajaccio** a également bénéficié d'un **financement supplémentaire de 62 000 €** via l'appel à projets **"dépenses cohérentes"** du **Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**, afin de financer des **mesures d'adaptation complémentaires** prévues dans son plan local. Ainsi, la **planification actuelle en matière d'adaptation** a été rendue possible **grâce à des financements européens**, **directement gérés par la ville d'Ajaccio** et **non par PP07**. PP07 dispose toutefois d'une **Direction dédiée à la gestion budgétaire**, permettant d'allouer des ressources en fonction de **chaque secteur d'action** relevant de sa compétence. Cependant, à ce jour, **aucun dispositif interne spécifique** ne permet de **suivre précisément** les **dépenses liées aux objectifs d'adaptation**. Enfin, **PP07 n'a pas encore accordé de financements aux acteurs privés** pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation sur **des terrains privés**.

Disponibilité des compétences et structures internes pour faciliter l'adaptation

PP07 **n'a pas mis en place de formation continue** pour son personnel sur le changement climatique et ne dispose **actuellement d'aucun service exclusivement dédié** à cette thématique. Toutefois, la mise en œuvre du **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**, actuellement en cours d'élaboration, permettra à terme la **création et l'animation de groupes de travail spécialisés** sur les enjeux climatiques. Par ailleurs, en tant qu'entité responsable du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** des bassins hydrographiques **Gravona, Prunelli, golfe d'Ajaccio et golfe de Lava**, **PP07 dispose d'une unité de coordination spécifique** chargée de la gestion de cet outil. Avec l'appui de l'instance de gouvernance, la **Commission Locale de l'Eau**, cette unité assure un **lien efficace entre les différents acteurs** impliqués dans les processus de planification. Ce **modèle organisationnel constitue une avancée notable** dans le développement des compétences internes et des **mécanismes de gouvernance** facilitant l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, un **renforcement des formations et des ressources dédiées** demeure nécessaire pour structurer davantage ces actions à un **niveau opérationnel**.

Niveau de sensibilisation et formation continue sur l'adaptation

À travers le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, **PP07** développe actuellement une **stratégie de communication** qui, à long terme, permettra la mise en place d'un **plan opérationnel** visant à informer et sensibiliser les citoyens du périmètre intercommunal – incluant la commune de **Peri** – aux enjeux de l'adaptation au changement climatique. Parmi les **programmes de sensibilisation**, l'initiative **"ACQUA LINDA"** se distingue. Portée par la **CAPA** dans le cadre du **SAGE**, elle s'adresse aux **écoles** et vise à **éduquer les élèves** sur la gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement. En parallèle, l'**Agenda 21 scolaire** constitue une autre action clé en milieu éducatif, facilitant la mise en œuvre de **projets pédagogiques** liés à la **durabilité environnementale**. Ces initiatives traduisent un **engagement croissant de PP07** dans l'amélioration du **niveau de sensibilisation et de formation continue** sur l'adaptation au changement climatique, notamment en mettant l'accent sur **l'éducation des jeunes générations**. Toutefois, un **effort supplémentaire est nécessaire** pour mieux intégrer ces actions de sensibilisation auprès de la **population adulte**, afin de favoriser une **réponse collective et éclairée** aux défis climatiques.

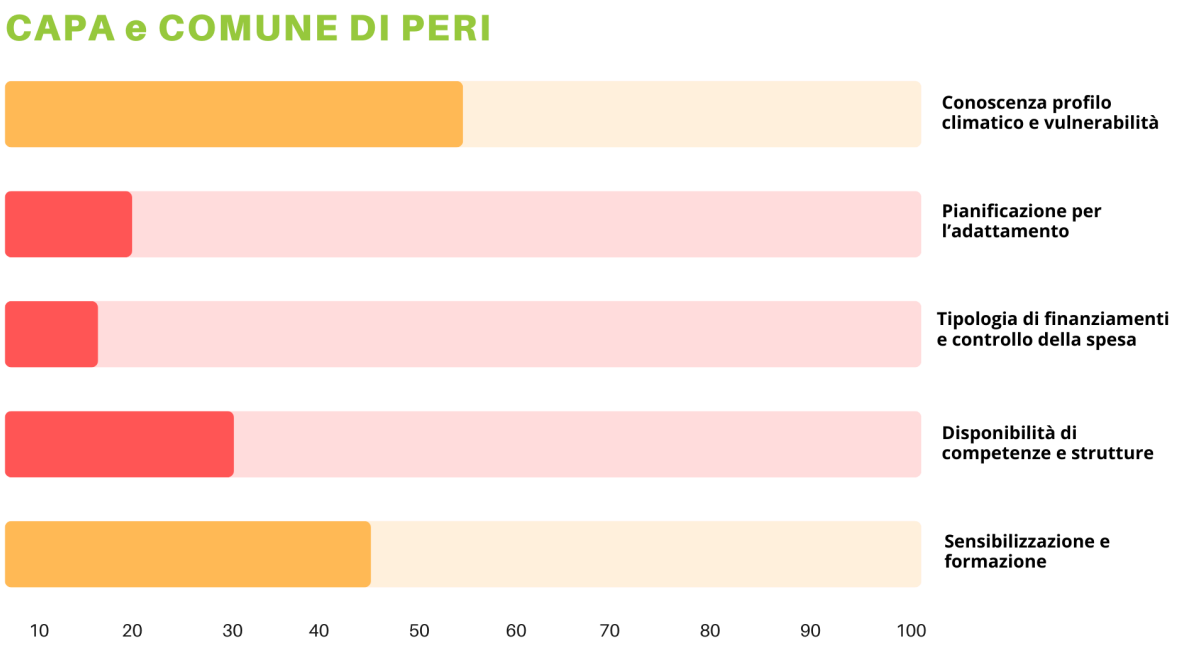

NB: PP07, avec sa zone pilote située dans la commune de Peri, a obtenu des scores inférieurs dans le graphique précédent par rapport aux autres partenaires du projet ADAPTWISE. Cette différence s'explique par le fait que PP07 n'a pas participé directement au projet stratégique ADAPT, désormais terminé. En conséquence, son appropriation des connaissances et des méthodologies développées dans ce cadre a été, principalement limitée à l'aire urbaine d'Ajaccio, qui avait bénéficié de l'expérience acquise par le partenariat ADAPT sur la thématique de l'adaptation.

PP08 Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var (CCI Var)

Dans le cadre de sa **mission institutionnelle** visant à **soutenir le développement économique du territoire du Var**, **PP08 CCI Var** développe et gère des **zones stratégiques à haut risque**, telles que : le **parc commercial du Plateau de Signes**; les **Ports de la rade de Toulon**; le **campus de la Grande Tourrache à La Garde**. PP08 accompagne les entreprises adhérentes dans leur **transition écologique et sociale** en mettant à disposition des **conseillers spécialisés en environnement**. L'objectif est d'**accélérer l'évolution vers des modèles économiques plus durables et résilients**.
Parmi ses actions phares, **PP08 a mis en place une campagne de formation** sur son territoire, incluant un **cours de prévention des risques d'inondation** destiné aux entreprises les plus vulnérables. De plus, **un outil numérique innovant**, le **CRAM tool** (www.risques-inondations.fr), a été développé par les **Chambres de Commerce** pour informer et sensibiliser les entreprises face aux **risques d'inondation**. Cette plateforme offre : une **carte interactive**, un **parcours de prévention gratuit**, un **système d'auto-évaluation** et des recommandations pratiques pour mettre en place des actions de gestion du risque.
Dans ce cadre, **PP08 a collaboré avec le Département du Var**, en tant qu'**organisme conventionné**, dans le cadre du **projet stratégique PROTERINA 3 Evolution** (**Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**), axé sur la gestion et la prévention des risques climatiques.
N'ayant pas fait partie du précédent **partenariat ADAPT**, **PP08 a lancé un appel à manifestation d'intérêt** afin de sélectionner un **territoire pilote** pour expérimenter le projet **ADAPTWISE**. L'objectif est de **soutenir le territoire choisi** dans le développement et la mise en œuvre d'un **processus participatif et inclusif**, permettant d'identifier des **actions d'adaptation concrètes, gérables et suivies** par des **acteurs publics et privés** via des **pactes de collaboration**. Après une **phase d'analyse et de concertation locale**, l'appel à manifestation d'intérêt a été **publié sur le site institutionnel le 06/01/2025**, avec une **clôture fixée au 17/01/2025**. Suite au **processus de sélection**, le **territoire retenu** pour l'expérimentation **ADAPTWISE** est la **commune de Trans-En-Provence**.

Individuazione dell'area pilota e dell'ente competente

Initialement, **PP08** avait envisagé d'inclure la **commune du Pradet** dans le projet **ADAPTWISE**, car elle avait été **l'entité conventionnée** pour la phase expérimentale du projet stratégique **ADAPT** mené par le **Département du Var**. Toutefois, en raison de l'indisponibilité de la commune du **Pradet** pour poursuivre cette expérimentation, **PP08 a sélectionné la commune de Trans-En-Provence** à travers un **appel à manifestation d'intérêt**, comme mentionné précédemment.
Le **centre-ville de Trans-en-Provence**, situé à **proximité immédiate du fleuve La Nartuby**, constitue une **zone stratégique** pour tester des **initiatives innovantes d'adaptation** au changement climatique. Cette **localisation privilégiée** représente une opportunité unique pour la mise en place **d'actions ciblées visant à renforcer la résilience du territoire**, notamment en matière de **gestion des risques d'inondation**.
En parallèle, la **zone d'activités économiques** longeant **La Nartuby**, qui abrite notamment des infrastructures commerciales comme **Carrefour et Gémo**, joue un rôle **essentiel dans la convergence des enjeux économiques et environnementaux**. Cet écosystème offre un cadre propice au **développement et à l'expérimentation de solutions intégrées**, capables de concilier **croissance locale et adaptation durable** aux défis du changement climatique.

Niveau de connaissance du profil climatique de la zone et de sa vulnérabilité face aux scénarios de changement climatique

Dans le cadre du développement du **plan "Var Eau 2050"**, la zone de **Trans-en-Provence** a fait l'objet d'une **caractérisation approfondie** en termes de **profil climatique et de vulnérabilité**, notamment en ce qui concerne **la disponibilité des ressources en eau** et les phénomènes de **sécheresse des sols**.

Les **scénarios de changement climatique** indiquent une **baisse croissante des ressources en eau** et une **dégradation de leur qualité**, ce qui pourrait avoir un **impact majeur sur la gestion hydrique** et la **biodiversité aquatique**. Parallèlement, **l'augmentation des risques d'inondation** constitue une **autre vulnérabilité croissante** pour le territoire.
À ce jour, la **commune de Trans-En-Provence ne dispose pas encore d'un profil socio-économique actualisé** de son territoire, ce qui pourrait limiter l'intégration d'une approche combinant **enjeux climatiques et réalités économiques locales**.

Niveau de planification pour l'adaptation atteint par l'entité compétente sur la zone

En **France**, par rapport à l'**Italie**, la planification de l'adaptation au changement climatique repose sur une approche davantage **intercommunale**. Les collectivités territoriales, telles que les **Régions, Départements** et les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**, jouent un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'adaptation, tandis que les communes participent activement aux phases consultatives et de réalisation. Cette organisation permet aux communes d'adopter un rôle **proactif et collaboratif**, en apportant leurs connaissances locales et une orientation stratégique.
Dans la région **Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)**, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, adopté en **2019**, constitue le cadre stratégique pour le développement durable et l'équité territoriale. À travers son **Maire** (qui représente la **Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon - DPVa** en tant que **Vice-président en charge des risques**), la **Commune de Trans-En-Provence** a contribué aux **COP** prévues pour la mise en œuvre et le suivi du **Plan d'Adaptation de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**. La participation à ces instances garantit un **alignement essentiel entre les niveaux régional, intercommunal et communal** pour l'application des mesures d'adaptation prévues.

Parallèlement, le territoire de la **Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon (DPVa)**, auquel appartient **Trans-En-Provence**, a engagé un processus de **planification climatique intégrée** à travers le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. En **décembre 2021**, l'assemblée du **PCAET 2024-2030 de la DPVa** (**Diagnostic Climat Air Énergie**) a approuvé le lancement d'un **processus de modification**. Le **PCAET de la DPVa**, adopté en **décembre 2024**, fixe des objectifs précis en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, adaptation au changement climatique et gestion de la qualité de l'air**.
La **Commune de Trans-En-Provence** a participé à l'élaboration du plan au cours de la **phase de consultation**, mobilisant ses **ressources humaines internes**. Actuellement, la commune examine **l'adoption du PCAET** et son intégration dans ses propres politiques locales. Une **délibération prévue pour fin janvier 2025** définira les **actions spécifiques** à mettre en œuvre et précisera les modalités de **collaboration avec la DPVa et les autres acteurs du territoire**. L'objectif est de **contribuer activement à la mise en œuvre des mesures prévues**, en impliquant **la communauté locale**.
Comme le **PCAET** vient d'être **approuvé** au moment de la **rédaction des analyses locales ADAPTWISE**, le suivi de la mise en œuvre des actions sur le territoire n'a **pas encore débuté**. Cependant, ces activités de **suivi** seront mises en place ultérieurement, selon un cadre structuré et défini dans le plan.

L'adaptation est également abordée dans le **Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)**, un outil visant à **améliorer la gestion des risques hydrauliques** et à **prévenir les impacts des crues**. De plus, le **Plan Directeur Intercommunal de Gestion des Eaux Pluviales** constitue un document opérationnel établissant des **mesures pour optimiser l'écoulement et le traitement des eaux pluviales**, afin de réduire leur impact sur les infrastructures et le territoire. Bien que ces outils soient principalement **intercommunaux**, la **Commune de Trans-en-Provence** joue un **rôle clé** en participant aux **Comités de Pilotage (COPIL)** et aux **Comités Techniques (COTECH)**. Ces instances garantissent une **approche inclusive**

et collaborative dans la définition des priorités et la mise en œuvre des actions, assurant ainsi une **coordination efficace entre les différents acteurs locaux et régionaux**.
De plus, la mise en place d'un **Observatoire du Climat et de l'Énergie (ORECA)**, regroupant plusieurs acteurs, permet d'analyser les **profils énergétiques des intercommunalités** grâce aux données fournies par une **association de surveillance de la qualité de l'air (ATMOSUD)**. Cette démarche favorise une **planification énergétique plus efficace**.

La **Commune de Trans-en-Provence** a mis en place une série de **mesures préventives et de réponse** face aux risques liés au changement climatique, avec pour objectif de **protéger la population et assurer la sécurité du territoire**. Parmi les outils essentiels figurent le **DICRIM** (**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**) et le **PCS** (**Plan Communal de Sauvegarde**), qui définissent des **directives pour la gestion des urgences**, notamment celles liées aux **événements climatiques extrêmes** comme les vagues de chaleur. En complément, des **mesures spécifiques d'adaptation au travail** ont été mises en place : en cas de **canicule**, les **horaires de travail du personnel technique** sont avancés pour **limiter l'exposition aux fortes températures**.

La **Commune** a également adopté une **approche intégrée** face aux vagues de chaleur, en identifiant plusieurs **espaces publics** (bibliothèques, écoles, musées) pouvant servir de **refuges climatiques**. Ces lieux bénéficient **d'horaires étendus et d'un accès facilité** pour garantir le **bien-être des habitants, notamment des personnes vulnérables**. Le **Plan Canicule**, en **synergie avec le PCS**, encadre ces initiatives pour assurer un soutien efficace lors des épisodes de **fortes chaleurs**. Enfin, le **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** joue un **rôle clé** dans ce dispositif en assurant une **communication directe avec les personnes âgées**, via des **appels téléphoniques** pour **vérifier leur état de santé** et la **distribution d'informations préventives** sur la gestion de la canicule.

Types de financements et contrôle des dépenses pour l'adaptation

Pour la **Commune de Trans-en-Provence**, la typologie des **financements pour l'adaptation au changement climatique** est encore en cours de définition. Cependant, l'adoption du **« budget vert » à partir de 2025** constitue une avancée importante vers une **gestion plus durable** des ressources publiques. Le **budget vert** vise à **classer les dépenses publiques en fonction de leur impact environnemental**, permettant ainsi un meilleur alignement des politiques locales avec les objectifs de **transition écologique**. Les communes, comme **Trans-en-Provence**, jouent un rôle central dans ce processus, puisqu'elles sont **responsables d'environ 60 % des investissements publics civils**, et donc directement impliquées dans la mise en œuvre des initiatives écologiques.

En ce qui concerne le **contrôle des dépenses**, l'**article 191 de la loi de finances 2024** prévoit l'introduction d'une **« annexe environnementale des collectivités locales »**, destinée à mesurer l'impact des **choix d'investissement des administrations locales** sur la **transition écologique**. Cet outil contribuera à évaluer la manière dont les **financements publics** sont mobilisés pour **favoriser l'adaptation au changement climatique**, en encourageant des projets ayant un **impact environnemental positif**.

Pour ce qui est des **financements destinés aux entités privées**, la **Commune de Trans-en-Provence** a participé à des réunions organisées par la **Chambre de Commerce**, le **Syndicat Mixte de l'Argens** et la **Communauté d'Agglomération**, avec un **focus sur les inondations et le dispositif ALABRI**. Ce dispositif soutient des **projets d'adaptation dans des espaces privés**, en **facilitant l'accès aux financements**. Bien qu'aucun **financement direct** n'ait encore été attribué à des **acteurs privés**, la participation à ces initiatives témoigne d'une volonté d'**avancer dans cette direction**.

Disponibilité des compétences et structures internes pour faciliter l'adaptation

La **Commune de Trans-en-Provence** a mis en place plusieurs initiatives pour **soutenir l'adaptation au changement climatique**. Bien qu'elle ne dispose pas d'une **équipe intersectorielle permanente dédiée à cet objectif**, des dynamiques de collaboration sont en place avec le **PICS (Plan d'Intervention Communal de Sauvegarde)**.
Le personnel municipal participe régulièrement aux réunions avec le **SDIS** (**Service Départemental d'Incendie et de Secours**), la **DDTM** (**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**) et le **Département du Var**, garantissant une **coordination continue** sur les enjeux liés au **risque d'inondation, à la gestion de l'eau et à la résilience globale du territoire**.
La **Commune** implique activement la **communauté locale** ainsi que **les acteurs publics, privés et associatifs** dans les processus de planification. Des événements comme la **« Journée de la France Résiliente »** et la **« Semaine des Transitions »** offrent des espaces d'échange sur les **problématiques locales**, notamment le **risque hydraulique**.

Niveau de sensibilisation et formation continue sur l'adaptation

En matière de **sensibilisation**, la **Commune de Trans-en-Provence** s'appuie sur des événements mentionnés précédemment, tels que la **« Journée de la France Résiliente »** et la **« Semaine des Transitions »**. Elle promeut également le **« Plan Familial de Mise en Sécurité »**, visant à renforcer la **préparation de la communauté locale** face aux **événements climatiques extrêmes**.
Avec les **classes de CM1 et CM2**, le **Syndicat Mixte de l'Argens** et la **Maison régionale de l'eau** ont organisé une exposition sur le **cycle de l'eau, les inondations et la sécheresse**. Cette exposition, réalisée par les enfants, a été présentée dans **des lieux publics** tels que la **bibliothèque et un espace de rencontre**.

La **Commune de Trans-en-Provence** a également lancé des initiatives importantes en matière de **formation continue** pour son personnel, en lien avec la **transition écologique et sociale**, avec le soutien du **CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)**. Notamment, **« La Fresque du Climat »**, une formation innovante, a été introduite en **collaboration avec la ville de Draguignan et l'agglomération**, faisant de **Trans-en-Provence** l'une des premières villes françaises à lancer cette initiative.
Depuis **2023**, la commune organise une **journée thématique**, qui s'est progressivement transformée en une **semaine d'activités** consacrée à la **transition écologique**. Un accent particulier a été mis sur **la gestion de l'eau**, qui constitue le **fil conducteur** de l'ensemble des actions menées.

Depuis **2022**, des **formations internes** ont été mises en place, soutenues par une **politique éco-responsable** impliquant l'ensemble des **services communaux**. Un dispositif de **« boîte à idées »** permet également de recueillir des **suggestions des agents municipaux**. En **2024**, le **Directeur Général des Services (DGS)** a suivi un **cycle de formation avancée** sur le **« Management de la transition écologique et sociale »**, dispensé par l'**INSET de Montpellier**.
Enfin, la **Commune de Trans-en-Provence** est membre du **réseau thématique France Résilience**, une association française qui sert de **plateforme d'échange** entre **acteurs publics et privés** en matière de **résilience organisationnelle et structurelle**. Cette association propose des **événements, analyses et publications, certifications, formations et exercices**, visant à **renforcer la sécurité nationale et la résilience des territoires**.

COMUNE DI TRANS-EN-PROVENCE

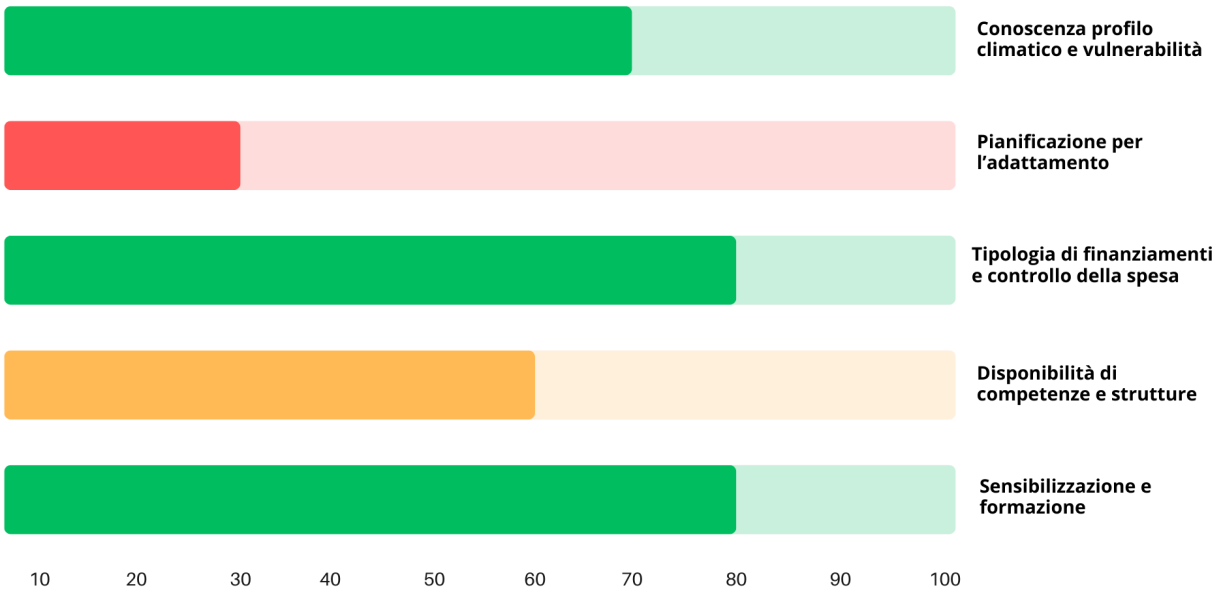

Cartographie des Stratégies, Plans et Programmes Nationaux et Régionaux

Les principales **stratégies, plans et programmes** de référence dans les **deux États** et les **régions partenaires du projet ADAPTWISE** en matière d'**adaptation au changement climatique** sont :

Italie

En **2015**, l'**Italie** a introduit une **Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique (SNAC)**, visant à **recenser l'état des connaissances scientifiques** sur les **impacts et vulnérabilités** du pays et à proposer **des actions adaptées**. Après une **longue phase d'approbation** débutée en **2017** (avec la **procédure VAS** entre **2021 et 2023**), le **21 décembre 2023**, le **Ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique (MASE)** a adopté, via le **Décret Ministériel 434**, le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)**. L'objectif de ce plan est de fournir un **outil d'orientation stratégique** pour la **planification et la mise en œuvre** des actions d'adaptation les plus efficaces sur le territoire italien. Il vise également à **intégrer les critères d'adaptation** dans les **procédures et outils de planification existants**, afin de mieux répondre aux **vulnérabilités identifiées**.

<table>
<tr><th colspan="2">Toscane</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Stratégies et Plans</td><td>Stratégie Toscane Durable (lien)

La Stratégie Toscane Durable vise à promouvoir un développement équilibré et durable à l'échelle régionale, en intégrant pleinement la durabilité environnementale, économique et sociale. Son principal objectif est d'ancrer la durabilité au cœur des politiques régionales à travers cinq axes stratégiques : économie verte, énergie, gestion des ressources naturelles, mobilité durable et inclusion sociale. Elle encourage l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, la réduction des émissions de CO_2, ainsi que la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, elle cherche à améliorer la qualité de vie des citoyens en garantissant un accès élargi aux services et aux opportunités pour tous, tout en renforçant la résilience de la région face aux changements climatiques. Soutenue par des financements régionaux, cette stratégie repose sur une collaboration active avec différentes institutions et parties prenantes afin d'assurer une mise en œuvre efficace.</td></tr>
<tr><td>Plan Régional pour la Transition Écologique – PRTE (lien)

La Région Toscane a adopté la loi (L.R.T. n° 35 du 11 octobre 2022), qui instaure le Plan Régional pour la Transition Écologique (PRTE). Ce plan met en œuvre le programme régional de développement en favorisant la valorisation et la préservation des ressources environnementales, dans une optique de transition écologique. La loi prévoit la création d'un Comité scientifique (art. 5), composé d'experts issus de l'ARPAT, de l'Agence Régionale de Récupération des Ressources (ARRR), de l'Institut de Programmation Économique de la Toscane (IRPET) et du Consortium LaMMA, spécialisé dans la modélisation et le suivi</td></tr>
</table>

	environnemental. Ce comité jouera un rôle clé à la fois dans l'élaboration des politiques environnementales, leur mise en œuvre et leur suivi, en apportant un soutien scientifique pour le développement de technologies innovantes adaptées aux besoins régionaux. En outre, il contribuera à la promotion des Communautés énergétiques, en formulant des propositions qui prennent en compte la précarité énergétique et en encourageant un engagement plus actif des collectivités locales dans la transition énergétique.
	Plan de Gestion des Eaux 2021-2027 – PGA (lien) Le Plan de Gestion des Eaux (PGA) est l'outil opérationnel de référence de l'Autorité de bassin du district, établi conformément à la Directive européenne sur l'eau 2000/60/CE. Son objectif principal est d'atteindre un bon état écologique des masses d'eau tout en garantissant une gestion durable des ressources hydriques. Cette directive instaure un cadre d'action communautaire visant à réduire la pollution, prévenir toute détérioration supplémentaire et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques, terrestres et des zones humides. Elle encourage une utilisation responsable de l'eau, basée sur une protection à long terme de la ressource disponible. Le PGA est mis en œuvre à travers un Programme de Mesures (PoM), qui intègre diverses directives et plans sectoriels, notamment celles relatives aux nitrates, aux eaux usées, aux zones vulnérables, aux habitats, aux inondations et à la stratégie maritime. De plus, il repose sur les Plans Régionaux de Protection des Eaux, qui constituent l'application du PGA à l'échelle régionale.
	Plan de Protection des Eaux de Toscane – PTA (lien) Le Plan de Protection des Eaux (PTA) est l'outil dédié à l'atteinte des objectifs de qualité des eaux de surface et souterraines, ainsi qu'à la protection, la valorisation et la gestion durable des ressources hydriques. Il constitue l'application détaillée, à l'échelle régionale, du Plan de Gestion des Eaux du district hydrographique (PG), conformément à l'article 117 du D. Lgs 152/2006. Ce plan définit un ensemble de mesures, d'actions, d'interventions et de réglementations, ainsi que les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité fixés par la Directive 2000/60/CE, qui établit le cadre d'action communautaire pour la gestion de l'eau (WFD). Le PG est élaboré par les Autorités de bassin et adopté par décret du Président du Conseil des Ministres. Actuellement, les plans en vigueur relèvent du troisième cycle de planification 2021-2027. La politique de gestion et de protection des ressources en eau définie par la WFD poursuit des objectifs ambitieux visant à garantir une gestion durable et intégrée des ressources hydriques. Le plan vise à : • Protéger et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques en mettant en place des mesures spécifiques pour réduire progressivement les rejets polluants et restaurer des conditions hydrologiques et hydromorphologiques équilibrées. Il s'aligne et s'intègre avec la directive 2007/60/CE, connue sous le nom de "directive inondations",

	ainsi qu'avec le Plan de Gestion du Risque d'Inondation (actuellement en vigueur pour le deuxième cycle de planification 2021-2027). • Réduire progressivement la pollution des eaux souterraines et empêcher son aggravation, garantissant ainsi une gestion durable de la ressource. • Atteindre et/ou maintenir le bon état écologique des masses d'eau d'ici 2027, sauf dispositions contraires prévues par les Plans de Gestion (PG) pour les ressources hydriques considérées comme stratégiques.
	Plan de Gestion du Risque d'Inondations – PGRA (lien) Le Plan de Gestion du Risque d'Inondations (PGRA) est l'outil opérationnel de référence de l'Autorité de bassin du district pour la cartographie des zones à risque d'inondation et l'identification des mesures à adopter afin de réduire les impacts négatifs des inondations sur la santé humaine, la protection du territoire, le patrimoine culturel et les activités économiques et sociales. L'élaboration des PGRA suit un cycle de planification périodique, conformément à la Directive Inondations, qui impose un réexamen et une éventuelle mise à jour tous les six ans. Chaque cycle de planification comprend plusieurs étapes : • Évaluation préliminaire du risque d'inondation et identification des zones à risque significatif (APSFR) • Cartographie des aléas et des risques d'inondation • Plan de Gestion du Risque d'Inondations Le PGRA aborde tous les aspects de la gestion du risque inondation, en intégrant quatre piliers fondamentaux : prévention, protection, préparation et rétablissement.
	Plan d'Orientation Territoriale à Valeur de Plan Paysager – PIT (lien) Le Plan d'Orientation Territoriale à Valeur de Plan Paysager (PIT), adopté par la Délibération du Conseil Régional du 27 mars 2015, n° 37, vise à promouvoir un développement socio-économique durable et une gestion raisonnée du territoire régional. Il met l'accent sur la réduction de l'occupation des sols, la préservation, la restauration et la valorisation des caractéristiques identitaires du territoire toscan, qu'elles soient sociales, culturelles, artisanales, agricoles ou environnementales. Le PIT cherche à harmoniser le développement du milieu rural et des zones urbaines, en conciliant compétitivité économique, qualité environnementale et protection paysagère, dans le but d'améliorer la qualité de vie et le bien-être collectif. En tant qu'outil de planification intégrant une forte dimension paysagère, le PIT contribue à la reconnaissance, la gestion, la préservation, la valorisation et la requalification du patrimoine territorial régional. Il s'attache à protéger et promouvoir les caractéristiques paysagères, en veillant à leur intégration cohérente dans les différents contextes environnementaux.

Plans de Protection Civile (lien)

La planification de la protection civile est un outil essentiel permettant aux autorités et aux citoyens de se préparer à d'éventuels événements dangereux afin d'en limiter les conséquences. Lors de l'élaboration d'un Plan de Protection Civile, une analyse approfondie des risques potentiels d'un territoire est réalisée, ce qui permet d'organiser les ressources humaines et matérielles, les actions et les stratégies nécessaires pour intervenir de manière rapide et efficace en cas d'urgence. Un Plan de Protection Civile, rédigé par une institution compétente (Commune, Province, Région ou État), comprend plusieurs éléments fondamentaux : l'évaluation des risques, l'organisation et la coordination des interventions, l'information des citoyens, la mise en œuvre des secours et de l'assistance, ainsi que toutes les mesures nécessaires pour restaurer les conditions de vie normales après un événement ayant touché le territoire.

Document Opérationnel pour la Défense du Sol – DODS, 2015 (lien)

La Région Toscane définit les actions de Défense du Sol à un niveau stratégique à travers le Programme Régional de Développement (PRS). Les interventions de prévention des risques hydro-géologiques et hydrauliques, ainsi que les mesures de protection côtière, sont spécifiquement détaillées dans deux documents distincts : le "Document Opérationnel pour la Défense du Sol" (DODS) et le "Document Opérationnel pour la Restauration et l'Équilibre de la Bande Côtière". Le DODS fixe les objectifs et priorités d'intervention en matière de protection des sols, en assurant une cohérence avec les directives et plans de programmation régionaux.
> *Voir aussi : Loi Régionale du 30 juillet 2019, n° 51 – Réglementation des Districts Biologiques*

Plan de Prévention et de Lutte contre les Incendies de Forêt 2023-2025 – AIB (lien)

Le Plan de Prévention et de Lutte contre les Incendies de Forêt (AIB) constitue le document stratégique à travers lequel la Région Toscane entend faire face aux incendies de forêt dans les années à venir. Il définit des réponses stratégiques visant, sur le long terme, à réduire les impacts des incendies sur l'environnement et les territoires touchés. Ce plan repose sur trois piliers fondamentaux : prévention, intervention et restauration. Il encourage la coopération entre les autorités locales, les associations de volontaires et les institutions, afin d'assurer une réponse coordonnée et efficace en cas d'incendie. Le plan met également l'accent sur la formation continue du personnel et la recherche d'innovations technologiques destinées à améliorer la gestion des incendies et à renforcer les capacités de prévention et d'intervention.

Plan Régional de Gestion des Déchets et de Réhabilitation des Sites Pollués – Plan Régional de l'Économie Circulaire (lien)

Ce Plan contribue à la mise en œuvre des stratégies européennes de développement durable tout en servant d'outil de planification intégrée pour la Région Toscane. Il définit les politiques

	en matière de prévention, recyclage, valorisation et élimination des déchets, ainsi que la gestion et la réhabilitation des sites pollués. Son objectif est d'optimiser l'économie circulaire, en favorisant une approche qui réduit la production de déchets et maximise la réutilisation des ressources, tout en garantissant une gestion efficace et durable des zones impactées par la pollution.
Programmes	**Programme Régional de Développement 2021-2025 – PRS** (lien) Le PRS est un outil d'orientation stratégique qui définit une vision d'avenir pour la Toscane et favorise un dialogue constructif avec les acteurs du territoire. Il établit les priorités économiques, sociales, culturelles, territoriales et environnementales de la Région Toscane, en traçant des lignes directrices pour un développement durable et équilibré.
	Programme Régional FEDER 2021-2027 (lien) Le Programme Régional FEDER 2021-2027 de la Toscane soutient les objectifs de l'Union européenne en matière de neutralité climatique, de cohésion sociale et d'inclusion. Il s'inscrit dans la lignée du Green Deal européen, de la Stratégie de Croissance Durable et des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en promouvant une économie durable et résiliente.

Ligurie	
Stratégies et Plans	**Plan Énergétique et Environnemental Régional – PEAR 2030** (lien) Le PEAR 2030 définit les orientations stratégiques des politiques énergétiques régionales à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'innovation technologique. Il vise à favoriser une transition énergétique durable, en cohérence avec les objectifs européens et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions de CO_2
	Stratégie Régionale pour le Développement Durable (2021) – Ligurie (lien) La Stratégie Régionale pour le Développement Durable de la Ligurie poursuit un équilibre entre développement économique, social et environnemental. Elle vise à réduire les inégalités, améliorer la qualité de vie et protéger l'environnement, en encourageant la participation citoyenne et la coopération entre institutions, entreprises et communautés locales. Cette approche s'aligne sur les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies, garantissant une croissance inclusive et résiliente.

	Stratégie Régionale d'Adaptation aux Changements Climatiques (SRACC) (lien) En 2020, la Région a lancé l'élaboration de sa Stratégie Régionale d'Adaptation aux Changements Climatiques (SRACC), un cadre stratégique visant à renforcer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique. Cette initiative bénéficie du soutien scientifique de la Fondation CIMA et de l'Université de Gênes (UniGe), dans le cadre d'un projet spécifique financé par le Ministère de la Transition Écologique. L'objectif de cette stratégie est de développer des actions et des politiques adaptées pour faire face aux risques climatiques croissants, en intégrant les meilleures pratiques scientifiques et technologiques afin de garantir un développement durable et résilient du territoire.
	Plan Régional de Gestion des Déchets et des Réhabilitations 2021-2026 (lien) Ce Plan définit les orientations stratégiques pour la gestion des déchets urbains et spéciaux, ainsi que pour les opérations de réhabilitation des sites pollués. Il établit les modalités permettant au système ligure d'évoluer vers des objectifs conformes et dépassant les exigences européennes et nationales en matière de gestion des déchets. En respectant la hiérarchie des déchets définie au niveau européen, le PGR fixe plusieurs priorités et objectifs clés : • Encourager la prévention et la réduction des déchets à la source, qu'ils soient urbains ou spéciaux. • Atteindre un taux de 65 % de collecte sélective par rapport à la quantité totale de déchets produits. • Garantir des conditions réelles de valorisation des déchets triés. • Créer des bassins de collecte homogènes à l'échelle intercommunale pour optimiser la gestion des déchets. • Assurer l'autonomie dans la gestion des déchets résiduels non recyclables. • Favoriser le réemploi et le recyclage des déchets spéciaux, avec une attention particulière à certaines catégories spécifiques. • Éliminer progressivement les équipements contenant des PCB pour réduire leur impact environnemental.
	Plan Régional de Prévision, de Prévention et de Lutte Active Contre les Incendies de Forêt – AIB (lien) À travers le Plan AIB, la Région a mis en place un ensemble de mesures stratégiques visant à renforcer la prévention et la lutte contre les incendies de forêt, tout en soutenant activement les acteurs locaux engagés dans cette mission. Ce plan repose sur plusieurs axes majeurs : 1. Amélioration de l'organisation du système local de lutte contre les incendies de forêt, grâce à un financement dédié au volontariat, attribué aux municipalités, aux organisations de volontaires et aux coordinations provinciales via des conventions spécifiques. 2. Renforcement de la formation et de l'entraînement des volontaires AIB, par le biais de programmes réguliers de formation et d'exercices pratiques.

	3. Sensibilisation du public à la protection des forêts, en mettant en avant l'importance de préserver le patrimoine forestier, le rôle clé des volontaires et la nécessité d'adopter des comportements responsables pour limiter les risques d'incendie. 4. Consolidation des collaborations entre la Région, le Corps Forestier d'État (CFS) et le réseau de volontaires AIB et de protection civile (PC), afin d'optimiser la gestion des interventions. 5. Développement de coopérations interrégionales, notamment avec les régions voisines, afin de faciliter des jumelages opérationnels lors des périodes de forte activité et d'intégrer les dispositifs AIB aux frontières régionales, à l'instar de l'expérience menée avec la Région Toscane.
	Plan de Protection des Eaux 2022-2027 (lien) Le Plan de Protection des Eaux 2022-2027 de la Région Ligurie traite de la gestion et de la protection des ressources hydriques, en conformité avec le D.Lgs. 152/2006, qui impose une mise à jour tous les six ans. Il repose sur une large participation des parties prenantes, garantissant un processus inclusif et transparent. Les principaux axes du plan sont : 1. Innovations dans la gestion de l'eau : mise en œuvre de traitements avancés des eaux usées urbaines et renforcement de la protection quantitative des ressources hydriques, contribuant ainsi à un système plus résilient face aux impacts climatiques. 2. Coordination et synergie : une collaboration étroite avec les Plans de Gestion Distrettuels des Eaux et le Plan de Gestion du Risque d'Inondation, afin de promouvoir une gestion intégrée des bassins hydrographiques, essentielle pour faire face aux événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses). 3. Approche "win-win" : adoption de mesures bénéfiques à la fois pour l'environnement et pour la gestion des ressources en eau, améliorant la qualité des eaux tout en contribuant à l'adaptation et la lutte contre le changement climatique. 4. Alignement avec les directives européennes : intégration des exigences de la Directive 2007/60/CE sur les inondations et de la Directive 2008/56/CE sur la stratégie marine, garantissant une cohérence avec les politiques européennes et renforçant la résilience climatique du territoire.
	Plan Régional de Restauration et de Protection de la Qualité de l'Air et de Réduction des Gaz à Effet de Serre (lien) Le Plan régional de restauration et de protection de la qualité de l'air et de réduction des gaz à effet de serre de la Région Ligurie est un document stratégique visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il repose sur une approche intégrée, comprenant plusieurs mesures clés : 1. Contrôle des émissions industrielles, afin de limiter les rejets polluants. 2. Promotion de la mobilité durable, en encourageant l'utilisation de modes de transport moins polluants. 3. Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, pour réduire la consommation et les émissions associées.

	4. Encouragement à l'adoption des énergies renouvelables et des technologies à faibles émissions. 5. Campagnes de sensibilisation destinées aux citoyens et aux entreprises, pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement. 6. Surveillance continue de la qualité de l'air, afin d'adapter les politiques environnementales en fonction des besoins. 7. Promotion de pratiques agricoles durables, pour réduire l'impact du secteur sur la pollution atmosphérique. 8. L'objectif ultime de ce plan est de garantir un environnement plus sain aux habitants de la région, tout en contribuant activement à la lutte contre le changement climatique.
	Plan de Gestion du Risque d'Inondations – PGRA, Deuxième cycle (2021-2027) (lien) La Région Ligurie participe aux activités menées par les Autorités de Bassin Distrettuali dans le cadre du deuxième cycle de mise en œuvre de la Directive Inondations, conformément aux directives du Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer (MATTM), désormais Ministère de la Transition Écologique (MiTE). Ce plan vise à réduire les risques d'inondations grâce à une planification intégrée, en prenant en compte la prévention, la gestion et la réponse aux phénomènes extrêmes.
	Plan de Protection Civile (lien) Le Plan de Protection Civile constitue un outil essentiel, défini par le Code de la Protection Civile (Décret législatif n°1/2018), qui établit les procédures et responsabilités à adopter en cas d'événement catastrophique affectant un territoire donné. Son adoption garantit : Une coordination efficace des interventions en situation d'urgence; Un déploiement immédiat des ressources nécessaires pour limiter les dommages; Un retour rapide à des conditions de vie normales après la crise. Ce plan est un élément clé de la gestion des risques naturels et technologiques, visant à protéger la population et les infrastructures face aux événements imprévus.
Programmes	**Programma regionale Fesr 2021 – 2027** (link) Le Programme Régional FEDER 2021-2027 de la Région Ligurie met l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques en investissant dans des infrastructures résilientes et en promouvant une gestion durable des ressources naturelles. Ce programme soutient plusieurs initiatives clés : Adaptation des pratiques agricoles et forestières pour faire face aux nouvelles conditions climatiques; Développement des technologies énergétiques durables, afin de favoriser la transition écologique; Réduction de l'impact environnemental grâce à des solutions innovantes et des approches éco-responsables; Soutien à la recherche et à l'innovation pour accélérer l'adoption de solutions bas-carbone; Programmes de

	sensibilisation destinés aux citoyens et aux entreprises, afin de mieux les préparer aux défis du changement climatique. Ce programme s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Union Européenne, en cohérence avec le Green Deal européen et l'Agenda 2030, pour construire une économie plus résiliente et durable.
	Programme d'Action pour les "Zones Vulnérables aux Nitrates d'Origine Agricole" (lien) Ce programme vise à protéger les eaux de surface et souterraines contre la pollution par les nitrates issus des activités agricoles. Par la délibération n°159 du 23 février 2024, le Conseil régional a finalisé la transposition de la Directive européenne 91/676/CEE, connue sous le nom de Directive Nitrates, et a adopté la mise à jour du Programme d'Action pour les Zones Vulnérables aux Nitrates d'Origine Agricole. Ce plan prévoit des mesures spécifiques pour réduire l'impact des effluents agricoles, garantir une gestion durable des fertilisants et préserver la qualité des ressources en eau, en conformité avec les exigences européennes en matière de protection environnementale et de développement agricole durable.

Sardaigne	
Stratégies et Plans	**Plan Énergétique et Environnemental de la Région Sardaigne – PEARS** (lien) Le PEARS est l'outil stratégique par lequel l'Administration régionale définit ses objectifs énergétiques, socio-économiques et environnementaux. Il vise à favoriser une transition énergétique durable, en intégrant les principes d'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables et de réduction des émissions, tout en soutenant le développement territorial et social.
	Sardegna2030 – Stratégie Régionale de Développement Durable (lien) Adoptée par la Délibération n° 39/56 du 8 octobre 2021, la Stratégie Régionale de Développement Durable de la Sardaigne s'aligne sur la Stratégie Nationale de Développement Durable et sur les Objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies, souscrite par 193 pays. Ce plan ambitieux vise à transformer les objectifs de durabilité en actions programmatiques de long terme, en mettant en place des processus décisionnels capables d'intégrer la protection de l'environnement, l'inclusion sociale et la santé publique. L'objectif est de promouvoir un développement personnel et collectif, garantissant une croissance équilibrée et résiliente.
	Plan Forestier et Environnemental Régional – PFAR (lien)

	Le PFAR est un document cadre qui définit les lignes directrices pour la planification, la programmation et la gestion du territoire forestier et agroforestier en Sardaigne. Son objectif principal est de garantir : ● La protection de l'environnement, en préservant la biodiversité et en luttant contre la déforestation. ● Le développement durable de l'économie rurale, en favorisant une gestion équilibrée des ressources forestières et agricoles. ● Une planification efficace, intégrant les enjeux climatiques et les besoins des territoires pour une gestion durable des forêts et des espaces naturels.
	Plan Régional de Gestion du District Hydrographique (lien) Le Plan de Gestion, établi conformément à la Directive-Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE), constitue l'outil opérationnel permettant de planifier, mettre en œuvre et surveiller les mesures nécessaires à la protection, à la restauration et à l'amélioration des masses d'eau de surface et souterraines. Son objectif est également de favoriser un usage durable des ressources en eau, en garantissant leur préservation pour les générations futures et en assurant une gestion équilibrée et intégrée des besoins environnementaux, sociaux et économiques.
	Plan de Protection des Eaux – PTA (link) Adopté en 2006, le Plan de Protection des Eaux (PTA) est le principal référentiel régional pour la gestion qualitative et quantitative des ressources hydriques. Il constitue un outil de connaissance et de planification, visant à : ● Encadrer l'utilisation durable des ressources en eau à travers une approche intégrée. ● Élaborer des stratégies de surveillance et de contrôle, garantissant une gestion dynamique et évolutive en fonction des défis environnementaux. ● Harmoniser la protection et l'exploitation des ressources, en veillant à limiter les impacts des activités humaines et à assurer une disponibilité suffisante et de qualité pour tous les usages essentiels.
	Stratégie Régionale d'Adaptation aux Changements Climatiques (SRACC) (lien) Adoptée en mai 2024 par délibération du Conseil Régional, la Stratégie Régionale d'Adaptation aux Changements Climatiques (SRACC) définit un cadre organisationnel, méthodologique et de gestion pour atteindre les objectifs stratégiques d'adaptation. Elle sert de référence pour assurer la cohérence des politiques et stratégies sectorielles et territoriales en matière d'adaptation au changement climatique. La stratégie s'attache à renforcer la résilience du milieu urbain, en améliorant l'adaptation des villes aux nouvelles conditions climatiques, et des infrastructures, en intégrant des mesures de prévention face aux risques émergents. Elle prend en compte les zones côtières et les milieux de transition, confrontés à

	l'érosion et à l'élévation du niveau de la mer, tout en intégrant une gestion efficace du risque hydro-géologique pour mieux anticiper les phénomènes extrêmes. Dans le secteur agricole et de l'élevage, la stratégie encourage l'adoption de pratiques adaptées aux nouvelles réalités climatiques et soutient une gestion durable des forêts, essentielles pour la séquestration du carbone et la prévention des incendies. La gestion des ressources en eau occupe également une place centrale, avec des mesures visant à limiter l'impact des sécheresses et des pénuries hydriques. La SRACC constitue ainsi un document clé pour garantir une transition climatique maîtrisée et renforcer la résilience des territoires et des écosystèmes régionaux.
	Plan régional de prévision, de prévention et de lutte active contre les incendies de forêts. Triennat 2023-2025 – AIB (lien) Le Plan régional de prévision, de prévention et de lutte active contre les incendies de forêts pour la période 2023-2025 (AIB) définit des stratégies essentielles pour la gestion et l'atténuation des incendies forestiers. Il comprend la cartographie des zones à risque, la sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques de prévention, ainsi que le renforcement des ressources humaines et technologiques pour une détection rapide et une intervention efficace. Le plan établit également des protocoles de collaboration entre les différents niveaux institutionnels – local, régional et national – et prévoit des financements dédiés à la formation et à l'équipement des équipes d'urgence. Une attention particulière est accordée à l'éducation environnementale et à la sensibilisation du public afin de limiter les comportements à risque.
	Plan de Gestion du Risque d'Inondation - PGRA, deuxième cycle 2016 (lien) Conformément à la Directive 2007/60/CE, le premier cycle de planification du Plan de gestion du risque d'inondation s'est achevé avec son adoption en mars 2016. Par la suite, la Délibération du Comité Institutionnel n° 14 du 21/12/2021 a officialisé l'approbation du Plan de gestion du risque d'inondation pour la Sardaigne, dans le cadre du deuxième cycle de planification. Cette adoption a marqué la conclusion d'un processus de participation active, initié en 2018 avec l'approbation de l'évaluation préliminaire du risque et du calendrier, programme de travail et déclaration des mesures consultatives. Ce processus s'est poursuivi en 2019 avec l'approbation de l'évaluation globale provisoire, pour aboutir en 2020 à l'adoption du Projet de Plan.
Programmes	**Programme régional FESR 2021 – 2027** (lien) L'élaboration du Programme Régional (PR) a débuté en février 2020, avec l'activation préliminaire de l'Évaluation environnementale stratégique (VAS), garantissant ainsi l'intégration des objectifs de développement durable dès les premières étapes, en cohérence avec les orientations stratégiques européennes, nationales et régionales. Le PR est structuré autour de six Priorités, en plus de l'Assistance Technique : 1 – Compétitivité intelligente, 2 – Transition numérique, 3 – Transition verte, 4 – Mobilité urbaine durable, 5 – Une Sardaigne plus sociale et inclusive, 6 – Développement durable et intégré urbain et territorial

France

Le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)** est un outil de programmation qui définit des **mesures concrètes et opérationnelles** pour préparer le territoire français aux effets du changement climatique. Il complète la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** en intégrant la dimension de l'adaptation climatique.

PNACC 2011-2015

Lancé en **2011**, le premier **PNACC** s'étalait sur **cinq ans** et constituait, à l'époque, le plan d'adaptation le plus détaillé de l'**Union européenne**. Il visait particulièrement **quatre objectifs clés** :

- Protéger les populations et les infrastructures
- Réduire les inégalités sociales face aux risques
- Limiter les coûts et maximiser les bénéfices
- Préserver le patrimoine naturel

Sa mise en œuvre a mobilisé **tous les ministères** français, impliqués dans **20 secteurs stratégiques** : santé, ressources en eau, biodiversité, risques hydro-géologiques, agriculture, forêts, pêche et aquaculture, tourisme, énergie et industrie, infrastructures et transports, urbanisme, éducation et formation, recherche, financement et assurances, littoraux, montagnes, action européenne et internationale, et gouvernance. Au total, **242 mesures** et **80 actions spécifiques** ont été mises en place à **différents niveaux** (national, régional et local), avec un **budget de 168 M€**. À la suite d'un **rapport d'évaluation**, le gouvernement français a décidé de lancer un **second PNACC**.

PNACC 2018-2022

Ce second plan s'est appuyé sur une **consultation nationale** menée entre **2016 et 2017**, impliquant près de **300 participants**. Il en est ressorti **34 fiches thématiques**, couvrant **29 thèmes**, **58 actions** et **457 sous-actions opérationnelles**, accompagnées d'une **centaine d'indicateurs de suivi**.

Le **PNACC 2018-2022** met particulièrement l'accent sur :

- Une meilleure articulation entre les échelles territoriales
- L'implication des secteurs économiques
- Un focus sur les territoires d'outre-mer, plus vulnérables aux changements climatiques
- Le développement de solutions basées sur la nature

Les **six axes d'action** du plan sont : 1. Gouvernance et gestion, 2. Connaissance, information et sensibilisation, 3. Prévention des risques et renforcement de la résilience, 4. Adaptation et préservation de l'environnement, 5. Vulnérabilité des filières économiques, 6. Renforcement de l'action internationale

Le troisième PNACC

Les travaux pour un **troisième PNACC** ont débuté **début 2024**, avec une publication prévue **à l'été 2024**. Ce nouveau plan devrait intégrer des dimensions renforcées concernant **la santé, l'économie, l'agriculture, la continuité des infrastructures et des services essentiels**, ainsi que **la protection des écosystèmes naturels**.

Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	
Stratégies et Plans	**Schéma Régional Climat, Air, Energie - SRCAE** (lien)
	Le plan climat-air-énergie territorial - PCAET (lien)
	Plan Régional Santé-Environnement - PRSE 4, 2022-2027 (lien) Le PRSE est un document stratégique élaboré au niveau régional visant à améliorer la santé et la qualité de l'environnement des populations. Son objectif est de coordonner les actions menées dans ces domaines et de promouvoir une approche globale de la santé environnementale. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'élaboration du PRSE est menée en collaboration par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région Sud, en concertation avec les acteurs locaux. Ce plan définit les orientations stratégiques régionales en matière de santé et d'environnement, ainsi que les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
	Plan de prévention des risques naturels d'inondation) - PPRi o PPRNi (lien) Le PPRNi est un outil clé de prévention des risques d'inondation, permettant d'influencer l'occupation et l'utilisation du sol afin de limiter l'exposition des populations et des infrastructures aux catastrophes naturelles. Il s'agit d'un document de planification qui vise à : - Délimiter les zones exposées aux risques d'inondation et fixer des interdictions ou exigences spécifiques concernant les constructions, aménagements ou opérations afin de préserver la sécurité des habitants. - Identifier les zones non directement exposées, mais où des réglementations strictes sont nécessaires pour éviter l'aggravation des risques existants ou l'apparition de nouveaux dangers. - Établir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, applicables aux autorités publiques, aux propriétaires, aux entreprises et aux usagers, afin de réduire la vulnérabilité des territoires concernés.
	Plan de protection de l'atmosphère - PPA (lien) Le PPA est un outil de planification destiné à restaurer et préserver la qualité de l'air sur un territoire donné. Son principal objectif est de réduire la concentration des polluants atmosphériques afin de garantir un niveau conforme aux normes de qualité de l'air.

	Pour atteindre cet objectif, le PPA fixe des cibles visant à diminuer la pollution globale dans l'atmosphère, en alignant les concentrations de polluants sur les valeurs limites réglementaires ou, lorsque cela est possible, sur les valeurs cibles recommandées pour une meilleure protection de la santé et de l'environnement.
Programmes	**Programme Régional FEDER FSE+ FTJ - 2021-2027** (lien) Sur la base des objectifs européens, sept priorités d'intervention ont été définies pour répondre aux défis spécifiques du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Massif Alpin : 1. Développer et renforcer les capacités de recherche, développement et innovation (RDI) ainsi que l'usage des technologies avancées 2. Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre 3. Encourager la mobilité urbaine durable (FEDER) 4. Faciliter l'accès à l'emploi (FSE+) 5. Soutenir les zones rurales (FEDER) et les zones urbaines (FEDER) 6. Favoriser la coopération interrégionale dans les montagnes alpines 7. Mettre en place le Fonds pour une Transition Juste (FTJ)
	Programme d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI du Var (lien) Le programme, élaboré avec la participation des communautés locales, vise à réduire les dommages liés aux inondations et à bénéficier de financements étatiques. Dans cette nouvelle phase, dotée d'un budget d'environ 60 millions d'euros, l'accent est mis sur le renforcement de la résilience du territoire et la protection des vallées touchées par la tempête Alex.

Corse	
Stratégies et Plans	**Le Schéma Régional Climat, Air, Energie - SRCAE** (lien) Le Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) définit les objectifs et orientations pour la Corse sur la période 2020-2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation aux changements climatiques. Le SRCAE s'articule autour de trois axes majeurs : ● État des lieux, enjeux et potentiel du territoire corse, comprenant un bilan énergétique, un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, une évaluation de la qualité de l'air, une analyse de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, ainsi qu'une étude du potentiel de développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

	• Projections et scénarios d'évolution en matière de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants, et de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 et 2050. • Orientations stratégiques alignées sur ces scénarios, visant à réduire la consommation énergétique et les émissions polluantes, à développer les énergies renouvelables et à adapter les territoires et les activités aux impacts du changement climatique.
	Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PADDuC (lien) Il Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDuC) définit les objectifs de conservation de l'environnement de l'île tout en favorisant son développement économique, social, culturel et touristique. Il établit les grandes orientations pour la protection et la valorisation du territoire, le développement agricole, rural et forestier, ainsi que pour la pêche et l'aquaculture. Il encadre également les politiques liées au logement, au transport des personnes et des marchandises, à la logistique, à l'intermodalité, aux infrastructures et aux réseaux de communication, tout en intégrant une vision stratégique pour le développement touristique. Le PADDuC fixe aussi une trajectoire visant à atteindre l'absence d'artificialisation nette des sols. Pour y parvenir, il prévoit une réduction progressive du taux d'artificialisation avec des objectifs fixés par paliers de dix ans.
	Plan d'adaptation au changement climatique (lien) Le Comité de Bassin de la Corse a élaboré un plan d'adaptation aux changements climatiques, adopté le 24 septembre 2018. Ce document stratégique propose 56 mesures opérationnelles visant à réduire la vulnérabilité des territoires face aux effets du changement climatique. Des études approfondies ont été menées à l'échelle territoriale afin d'établir une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre des actions nécessaires à l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques.
	Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027 (lien) Ce plan vise à formaliser la politique de gestion des inondations à l'échelle du bassin de la Corse, dans le but de réduire les impacts négatifs des crues. Il constitue un document contraignant pour l'administration et oriente ses décisions : les programmes et décisions administratives dans le domaine de la gestion des ressources en eau, ainsi que les documents d'urbanisme, doivent être compatibles avec les dispositions du PGRI.
	Plan de Prévention des Risques inondation), 2017 - PPRi (lien)

	Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) est l'un des outils clés de la politique nationale de prévention des inondations. Il identifie les zones à risque, encadre l'aménagement et l'utilisation du territoire, et établit des mesures spécifiques visant à réduire la vulnérabilité des populations, des biens et des activités économiques face aux crues.
	Schémas régionaux d'aménagement et de développement - SRADDET (lien) Issu de la loi NOTRe, ce plan est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles définis par la région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire. Il établit notamment les objectifs à moyen et long terme, portant sur l'équilibre et l'équité des territoires, la réalisation d'infrastructures d'intérêt régional, l'accessibilité des zones rurales, le logement, la gestion économique de l'espace, l'intermodalité et le développement des transports, la gestion et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la qualité de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, ainsi que la prévention et la gestion des déchets. Le plan fixe également les règles générales établies par la région pour atteindre ces objectifs. Il intègre plusieurs plans régionaux thématiques préexistants, tels que le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et le Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE).
Programmes	**Programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027** (lien) Le programme FEDER-FSE+ de la Corse couvre la période 2021-2027 et s'articule autour de quatre objectifs stratégiques. Il vise à bâtir une Europe plus intelligente, en favorisant une transformation économique innovante et fondée sur la connaissance. Il encourage une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone, en soutenant une transition énergétique propre et équitable, des investissements durables dans les secteurs vert et bleu, l'économie circulaire, ainsi que des actions en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques. Le programme s'inscrit également dans une démarche pour une Europe plus sociale, en mettant en œuvre les principes du Pilier Européen des Droits Sociaux. Enfin, il cherche à rapprocher l'Europe des citoyens, en favorisant le développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières, tout en soutenant les initiatives locales.
	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2024-2028 (lien) Le document définit les priorités d'action pour l'ensemble des sources d'énergie selon quatre axes majeurs : gestion de la demande, diversification des sources, sécurisation de l'approvisionnement et développement du stockage et des réseaux. Il s'articule autour de

	deux périodes quinquennales successives, à l'exception de la première phase, qui s'étend sur trois ans seulement.
	PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) des Communautés d'Agglomération (lien) Les PAPI sont des dispositifs visant à réduire les risques d'inondation en mettant en place des mesures de prévention, de protection et de sensibilisation. Ils impliquent généralement une collaboration entre les collectivités locales, les services de l'État et d'autres acteurs concernés.

Box. Comparaison des stratégies d'adaptation au changement climatique en Italie et en France

La France, pionnière en la matière, a lancé dès 2011 son premier Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), définissant des objectifs clairs dans 20 secteurs clés et adoptant une stratégie coordonnée entre les ministères. En comparaison, l'Italie a introduit une Stratégie Nationale en 2015 et n'a approuvé son premier Plan National d'Adaptation (PNACC) qu'en décembre 2023, avec un retard significatif et sans expérience préalable en matière de révision et d'évaluation.

Un aspect distinctif du modèle français réside dans son processus de révision continue et structurée. Après son premier PNACC, la France a élaboré un second plan (2018-2022), fondé sur une consultation nationale et un suivi des mesures précédentes, permettant d'ajuster et d'améliorer constamment les actions. Ce processus itératif, comprenant plus de 457 sous-actions et des indicateurs de suivi précis, a favorisé une meilleure adaptation des stratégies, renforçant ainsi la résilience des territoires et des écosystèmes.

L'Italie pourrait tirer d'importants enseignements de l'expérience française, notamment sur la nécessité d'une planification dynamique et de révisions régulières. L'approche française a démontré qu'un système de suivi rigoureux, des mises à jour régulières et une large implication des parties prenantes permettent de renforcer l'efficacité des actions d'adaptation face aux défis climatiques.

Conclusion

Pour conclure, il est crucial d'offrir une vision d'ensemble de la situation dans les zones pilotes du projet, en mettant en lumière les défis et les opportunités qui se dessinent avec le lancement des actions d'adaptation au changement climatique. L'analyse SWOT permet d'évaluer les atouts et les fragilités du contexte actuel, tout en identifiant les perspectives à exploiter et les risques à anticiper. Cette approche fournit un aperçu précis des ressources disponibles, des compétences locales pouvant être mobilisées, ainsi que des points de vigilance nécessitant une attention particulière. Une telle identification dès les premières étapes du projet facilite l'élaboration de stratégies ciblées, maximisant ainsi l'impact des actions mises en place et garantissant une adaptation climatique équitable et durable pour l'ensemble des communautés concernées.

Points forts	Faiblesses
• Toutes les zones pilotes ont élaboré un profil climatique local et mené des analyses de vulnérabilité climatique et socio-économique en utilisant des données locales. • La majorité des zones pilotes poursuivent des analyses évaluatives supplémentaires du territoire afin de concevoir des interventions pour lutter contre le changement climatique. • La plupart des zones pilotes ont rédigé et signé le PAESC / PCAET. • La majorité des zones pilotes ont élaboré un Plan d'Adaptation au Changement Climatique à l'échelle communale. • Toutes les zones pilotes ont développé des Plans communaux en soutien à la planification locale pour l'adaptation climatique (ex. Plans Communaux de Protection Civile, Plans de végétalisation…). • Dans la majorité des zones pilotes, des Pactes de Collaboration ou des Protocoles d'Accord sur l'adaptation climatique ont déjà été signés sur le territoire. • Dans la majorité des zones pilotes, les travaux d'adaptation climatique s'appuient sur un mix de financements internes et provenant d'organismes ou de projets externes. • Dans presque toutes les zones pilotes, un bureau communal dédié aux changements climatiques, avec un personnel permanent ou un groupe de	• Suivi insuffisant des activités d'adaptation • Seule une zone pilote met en place un système MERL de suivi, d'évaluation, de recherche et d'apprentissage concernant les plans locaux, leur mise en œuvre et les résultats obtenus. Ce système est absent dans toutes les autres zones. • Dans certaines zones pilotes, les travaux d'adaptation ne sont pas menés de manière continue dans le temps et restent dépendants de financements liés à des projets spécifiques. • Aucune zone pilote ne dispose d'un système de gestion et de suivi des dépenses liées aux objectifs communaux d'adaptation. • Aucune zone pilote n'a accordé de financements directs aux acteurs privés pour la mise en œuvre d'interventions d'adaptation sur des terrains privés. • Toutes les zones pilotes ne disposent pas d'un service de communication accessible permettant aux citoyens de contribuer au suivi des travaux d'adaptation sur le territoire et de signaler d'éventuelles difficultés ou retards. • Seules certaines communes des zones pilotes s'engagent dans la formation continue et le renforcement des capacités de leur personnel.

travail interne et stable, est déjà en place. • Dans certaines zones pilotes, des processus et méthodes collaboratifs ont déjà été expérimentés pour impliquer activement les parties prenantes et les citoyens. • Dans la plupart des zones pilotes, une collaboration active est en cours avec le secteur académique et universitaire. • Toutes les municipalités s'engagent à informer et former leurs citoyens sur les enjeux du changement climatique et de l'adaptation à l'échelle locale. • Toutes les municipalités adhèrent à des réseaux thématiques afin de promouvoir une culture d'apprentissage et un échange continu de connaissances.	• Les opportunités de formation en matière d'adaptation climatique sont rarement proposées, en particulier à destination des jeunes, des femmes ou des personnes en situation de handicap. • Un Partenariat Urbain pour l'Adaptation (PUA) a été mis en place dans toutes les zones pilotes, mais dans la majorité des cas, ce partenariat n'est plus actif.
Opportunités	**Menaces**
• Un intérêt croissant du secteur privé pour l'adoption d'outils permettant de gérer les risques de catastrophes liées au changement climatique et pour l'établissement de partenariats avec le secteur public afin de lutter contre et s'adapter aux changements climatiques sur le territoire. • Un soutien politique et financier en augmentation pour la mise en œuvre de projets d'adaptation climatique. • La gravité de la crise climatique est de plus en plus visible et ressentie par la population, qui prend davantage conscience de la nécessité d'agir efficacement et, lorsque cela est possible, rapidement sur le territoire. • Les villes sont des acteurs clés dans la lutte contre le changement climatique et représentent des pôles d'innovation pour des solutions transversales et novatrices. • L'opportunité de créer des synergies avec des projets parallèles dans les mêmes zones pilotes ou dans des contextes similaires (par exemple, la municipalité d'Alghero collabore avec IMAGINE Adaptation (lien)du BC3 Basque Centre for Climate Change pour promouvoir une culture de l'évaluation et de l'apprentissage dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions d'adaptation dans la ville).	• L'incertitude et la difficulté à faire des prévisions précises sur l'évolution du changement climatique constituent une menace pour la sécurité et le bien-être de la population locale. Elles entravent également la mise en œuvre des interventions d'adaptation en cours ainsi que la capacité à mesurer et évaluer leurs impacts sur la communauté et le territoire. • Résistance culturelle et sociale : dans certains contextes, la population ou les institutions peuvent se montrer réticentes au changement. Le déni ou la faible prise de conscience de la gravité du changement climatique peuvent ralentir, voire empêcher, la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

L'analyse SWOT de la situation initiale du projet ADAPTWISE met en évidence certaines faiblesses qu'il est essentiel d'aborder de manière proactive afin d'améliorer l'efficacité, l'inclusivité et la durabilité à long terme des activités co-conçues et mises en œuvre dans chaque communauté. Voici donc les recommandations pour travailler sur ces faiblesses :

1. **Mettre en place un système efficace de MERL**

Il est crucial que les municipalités adoptent un système de **suivi, évaluation, recherche et apprentissage (MERL)** pour surveiller et analyser la mise en œuvre et les progrès des interventions, ainsi que leur efficacité et leurs impacts. Cela implique la production régulière de **rapports annuels**, rendus publics afin d'accroître la visibilité du projet, de garantir la transparence de sa gestion et de renforcer la confiance entre les partenaires et les parties prenantes locales. L'adoption d'un système MERL favoriserait une **culture d'apprentissage et d'amélioration continue**.

2. **Assurer la continuité des actions d'adaptation**

Pour éviter que les initiatives d'adaptation ne soient dépendantes uniquement de financements temporaires, il est nécessaire de mettre en place **une structure de gestion pérenne** garantissant la continuité des interventions, même en l'absence de financements externes. La création de **fonds locaux dédiés à l'adaptation** et l'implication du secteur privé pourraient fournir des ressources stables et durables.

3. **Impliquer le secteur privé**

Actuellement, aucun financement direct n'a été attribué aux acteurs privés pour des interventions d'adaptation sur des terrains privés dans les zones pilotes. Pour favoriser l'adoption généralisée de mesures d'adaptation, les municipalités devraient encourager des **incitations financières, des allègements fiscaux ou des appels à projets** visant à accroître l'engagement du secteur privé. Le projet ADAPTWISE a précisément pour ambition d'expérimenter **des communautés d'adaptation avec une forte implication des acteurs privés**.

4. **Mettre en place des systèmes de gestion et de suivi financier**

L'absence de **système de gestion des dépenses liées aux objectifs d'adaptation** constitue une lacune à combler. Il est recommandé de développer un **système transparent et accessible de suivi des dépenses**, permettant aux municipalités de tracer l'utilisation des fonds alloués et d'évaluer l'efficacité économique des interventions mises en place.

5. **Relancer les partenariats urbains pour l'adaptation (PUA)**

Bien que toutes les zones pilotes aient mis en place un **Partenariat Urbain pour l'Adaptation (PUA)**, beaucoup ne sont plus actifs. Il est nécessaire de **redynamiser ces partenariats**, en créant des mécanismes de coordination et de dialogue entre les parties prenantes, afin d'assurer une gestion collective et participative des défis climatiques locaux.

6. **Promouvoir la formation continue**

Seules certaines municipalités offrent des opportunités de formation à leur personnel sur l'adaptation climatique. Il est nécessaire d'institutionnaliser le **renforcement des capacités** des agents municipaux pour améliorer la gestion des projets et l'adoption de solutions innovantes. Cela devrait inclure des **formations pratiques, des ateliers et des collaborations avec les institutions académiques**.

Ces recommandations visent à renforcer la capacité des municipalités à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces et durables, en garantissant une approche plus intégrée et participative face aux défis climatiques.

Annexe 1 - Questionnaire pour les zones pilotes

Il Comune / Comunità di Agglomerazione in cui è localizzata l'area pilota individuata per la Comunità ADAPTWISE:
La Municipalité / Communauté d'Agglomération où la zone pilote identifiée pour la communauté ADAPTWISE est située:

1.1	ha sviluppato un piano di adattamento? *a-t-il développé un plan d'adaptation?*	*(se sì, inserire link al piano di adattamento realizzato)* *(en cas de réponse positive, voici le lien vers le plan d'adaptation réalisé)*
1.2	Se sì, in quale anno? *En cas de réponse positive, veuillez indiquer l'année.*	
1.3	Se sì, lo ha sviluppato in maniera integrata o disgiunta dal PAESC, qualora firmatario? *En cas de réponse positive, est-ce que le plan d'adaptation a été développé de manière intégrée ou disjointe du PCAET?*	
1.4	Se sì, lo ha elaborato internamente o nell'ambito di uno o più progetti europei? *En cas de réponse positive, est-ce que le plan a été élaboré en interne ou dans le cadre d'un ou plusieurs projets européens?*	*(se elaborato nell'ambito di uno o più progetti europei, inserire nome progetto, fonte di finanziamento, capofila / partner, ruolo dell'ente nel progetto, budget assegnato, periodo di realizzazione e ripetere per ogni progetto)* *(si le plan a été élaboré dans le cadre d'un ou plusieurs projets européens, veuillez indiquer le nom du projet, la source de financement, si l'organisme était chef de file ou partenaire, le rôle de l'organisme dans le projet, le budget alloué, la période de réalisation et répéter pour chaque projet)*
2.1	ha realizzato dei rapporti di monitoraggio dell'implementazione del proprio piano di adattamento (nell'ambito del PAESC o meno) e con quali risultati? *a-t-il réalisé des rapports de suivi sur la mise en œuvre du plan d'adaptation (dans le cadre du PCAET ou non) et avec quels résultats?*	*(se i rapporti di monitoraggio sull'implementazione del piano sono online, mettere anche link ai documenti)* *(si les rapports de suivi de la mise en œuvre du plan sont en ligne, veuillez également inclure le lien vers les documents)*
3.1	ha affrontato il tema della resilienza ai cambiamenti climatici (con particolare riferimento alle conseguenze di piogge improvvise e intense, periodi di siccità e ondate di calore) in altri piani o regolamenti specifici a livello locale? Se sì, indicare quali. *a-t-il abordé le thème de la résilience aux changements climatiques (en particulier en ce qui concerne les conséquences des pluies fortes et soudaines, des périodes de sécheresse et des vagues de chaleur) dans d'autres plans ou réglementations spécifiques au niveau local? En cas de réponse positive, pourriez-vous les indiquer?*	*(inserire link a piano o regolamento, sezione di riferimento, tipologie di interventi di adattamento, finanziamenti e periodi di realizzazione, eventuali report di avanzamento e ripetere per ogni documento che si ritiene opportuno includere)* *(Veuillez inclure le lien vers le plan ou*

		le règlement, la section de référence, les types d'interventions d'adaptation, les financements et les périodes de réalisation, tout rapport de suivi, et répéter pour chaque document que vous estimez approprié d'inclure)
4.1	con quali criteri ha identificato il quartiere o zona pilota per l'ADAPTWISE community? Ci sono state criticità in fase di identificazione? *quels paramètres ont été appliqués pour l'individuation du quartier / la zone pilote pour la communauté ADAPTWISE? Est-ce que vous avez rencontré des problèmes critiques dans la phase d'identification?*	
4.2	ha realizzato o prevede di realizzare interventi di adattamento che interessano o ricadono nel quartiere o zona pilota per l'ADAPTWISE community nell'ambito del proprio piano di adattamento / del PAESC / di altre pianificazioni? *a-t-il réalisé ou prévoit-il de réaliser des interventions d'adaptation qui concernent le quartier / la zone pilote pour la communauté ADAPTWISE dans le cadre de son propre plan d'adaptation / du PCAET / d'autres planifications?*	
4.3	Se sì, quali sono già stati realizzati nel corso degli ultimi anni e quali sono previsti in realizzazione nel periodo 2025 - 2026? *En cas de réponse positive, quelles interventions ont déjà été réalisées au cours des dernières années et quelles sont prévues en réalisation pendant la période 2025-2026?*	
5.1	è coinvolto in altri progetti sull'adattamento ai cambiamenti climatici? Se sì, elencarli. *est-il impliqué dans d'autres projets d'adaptation aux changements climatiques? En cas de réponse positive, veuillez les énumérer.*	*(inserire nome progetto, fonte di finanziamento, capofila / partner, ruolo dell'ente nel progetto, budget assegnato, periodo di realizzazione e ripetere per ogni progetto)* *(Veuillez inclure le nom du projet, la source de financement, si l'organisme était chef de file ou partenaire, le rôle de l'organisme dans le projet, le budget alloué, la période de réalisation et répéter pour chaque projet)*
6.1	dispone già di un sistema interno per marcare le singole spese dell'ente non solo sulla base delle categorie di bilancio ma anche in riferimento a temi specifici (es. spesa legata a obiettivo XY dell'Agenda 2030, oppure spesa legata a intervento di mitigazione, spesa legata ad adattamento)? *dispose-t-il déjà d'un système interne pour catégoriser les dépenses de l'organisme non seulement en fonction des catégories budgétaires, mais aussi en référence à des thèmes spécifiques (par exemple, dépenses liées à l'objectif XY de l'Agenda 2030, ou dépenses liées à des interventions d'atténuation, les dépenses liées à l'adaptation)?*	
6.2	qualora ne disponga, descrivere il sistema utilizzato in B6.1. *si tel est le cas, veuillez décrire le système utilisé dans la section B6.1.*	
6.3	qualora non ne disponga, sarebbe interessato a dotarsi di un sistema	

	con lo scopo di rilevare la spesa dell'ente su tematiche specifiche oppure ha già avviato un confronto interno in tal senso? *si l'organisme n'en dispose pas, serait-il intéressé à se doter d'un système dans le but de suivre les dépenses sur des sujets spécifiques, ou a-t-il déjà commencé une discussion interne à ce sujet?*	
7.1	fa parte di un network tematico sull'adattamento ai cambiamenti climatici? Se sì, quale/i? *fait-il partie d'un réseau thématique sur l'adaptation aux changements climatiques? Si oui, lequel / lesquels?*	
8.1	dispone di un profilo climatico e di un'analisi della vulnerabilità del proprio territorio aggiornata? In quale anno è stata realizzata l'analisi? *dispose-t-il d'un profil climatique et d'une analyse de la vulnérabilité de son territoire actualisée? En quelle année l'analyse a-t-elle été réalisée?*	
8.2	dispone di un profilo socio-economico del proprio territorio aggiornato? In quale anno è stata realizzata l'analisi? *dispose-t-il d'un profil socio-économique de son territoire actualisé? En quelle année l'analyse a-t-elle été réalisée?*	
9.1	è dotato di un ufficio dedicato oppure un team intersettoriale per lavorare sull'adattamento ai cambiamenti climatici? Lo staff di tale ufficio è permanente o no? In quale misura si avvale di consulenze esterne su questo tema? *dispose-t-il d'un bureau dédié ou d'une équipe intersectorielle pour travailler sur l'adaptation aux changements climatiques ? Le personnel de ce bureau est-il permanent ou non ? Dans quelle mesure recourt-il à des consultations externes sur ce sujet ?*	
9.2	dispone di un organo permanente e di strumenti per il coinvolgimento degli stakeholder (es. cittadini, terzo settore, imprese pubbliche e private, istituzioni finanziarie, ricerca, media etc) nella pianificazione per la resilienza ai cambiamenti climatici? Se sì, quali? *dispose-t-il d'un organe permanent et d'outils pour impliquer les parties prenantes (par exemple, les citoyens, le secteur privé et public, les institutions financières, la recherche, les médias, etc.) dans la planification de la résilience aux changements climatiques? Si oui, lesquels?*	
9.3	Se no, in quale modo l'ente garantisce l'identificazione e il coinvolgimento di stakeholder pertinenti ai vari processi di pianificazione, soprattutto in riferimento alle sfide climatiche e ambientali? *Si non, comment l'organisme garantit-il l'identification et l'implication des parties prenantes pertinentes dans les différents processus de planification, en particulier en ce qui concerne les défis climatiques et environnementaux?*	
10.1	ha recentemente concesso dei finanziamenti a privati per la realizzazione di interventi di adattamento in spazi privati (es. cofinanziamento % rimanente da bonus verde 2024, installazione sistemi di raccolta e riuso acque, rain garden, depaving etc)? *au cours de la période récente, a-t-il accordé des financements à des entités privées (citoyens, associations ou entreprises) pour la réalisation d'interventions d'adaptation dans des espaces privés (par exemple, installation de systèmes de collecte et de réutilisation des eaux, jardins de*	

	pluie, débétonnage etc)?	
10.2	Se sì, quali parametri sono stati presi in considerazione per garantire criteri di equità socio-economica nell'accesso ai finanziamenti? *Si oui, quels paramètres ont été pris en compte pour garantir des critères d'équité socio-économique dans l'accès aux financements?*	
11.1	è attivo nella sensibilizzazione dei cittadini sui cambiamenti climatici? In quale maniera e con quali strumenti? Solo su mitigazione e protezione civile o anche su adattamento? In che modo rileva il fabbisogno sui cittadini? *sensibilise-t-il les citoyens aux changements climatiques? De quelle manière et avec quels outils? Seulement sur la mitigation et la protection civile ou aussi sur l'adaptation? Comment évalue-t-il les besoins des citoyens ?*	
11.2	è attivo nella formazione continua del proprio staff sui cambiamenti climatici? In quale maniera e con quali strumenti? Solo su mitigazione e protezione civile o anche su adattamento? In che modo rileva il fabbisogno sullo staff? *facilite-t-il la formation continue de son personnel sur les changements climatiques? De quelle manière et avec quels outils? La formation concerne-t-elle uniquement la mitigation et la protection civile ou également l'adaptation? Comment évalue-t-il les besoins de son personnel en matière de formation continue sur ce sujet?*	
11.3	è attivo, in particolare, nell'organizzazione di attività extra-curriculari o progetti educativi speciali sul clima con le scuole nel proprio territorio? Con quali istituti / classi e su quali temi nello specifico? Sono stati attivati percorsi tematici solo sull'adattamento? *organise-t-il des activités extra-scolaires ou des projets éducatifs spéciaux sur le climat avec les écoles de son territoire? Avec quels établissements / classes et sur quels thèmes spécifiques? Est-ce que des parcours thématiques uniquement sur l'adaptation ont été mis en place?*	
12.1	ha identificato una serie di spazi pubblici (es. biblioteche, scuole o musei) che possano servire da rifugio climatico in caso di ondate di calore, estendendo gli orari e facilitando le modalità di accesso, o ha preso accordi con privati per garantire questo servizio alla popolazione? Con quali soggetti privati? *a-t-il identifié une série d'espaces publics (par exemple, bibliothèques, écoles ou musées) pouvant servir de refuge climatique en cas de vagues de chaleur, en étendant les horaires et en facilitant les modalités d'accès, ou a-t-il conclu des accords avec des privés pour fournir ce service à la population? Avec quels partenaires privés?*	

Annexe 2 - Évaluation des zones pilotes

Catégories		Comune di Livorno	Comune di Rosignano Marittimo	Comune di Alghero	Comune di Sassari	Comune di La Spezia	Comune di Bastia	Comune di Peri	Trans-En-Provence
1. Connaissance du profil climatique et des vulnérabilités	**1.1**	30	30	30	30	30	30	10	30
	1.2	30	30	30	30	30	30	10	30
	1.3	30	30	30	30	30	30	30	0
	1.4	10	0	10	10	10	10	5	10
	TOT	**100**	**90**	**100**	**100**	**100**	**100**	**55**	**70**
2. Planification de l'adaptation	**2.1**	20	20	20	20	20	20	10	20
	2.2	20	20	20	20	20	20	0	0
	2.3	20	0	0	20	0	0	0	0
	2.4	0	0	10	0	0	0	0	0
	2.5	10	10	10	10	10	10	10	10
	2.6	20	20	20	20	20	0	0	0
	TOT	**90**	**70**	**80**	**90**	**70**	**50**	**20**	**30**

3. Types de financements et contrôle des dépenses	**3.1**	30	30	30	30	30	30	15	30
	3.2	30	0	15	20	15	0	0	30
	3.3	0	0	0	0	0	0	0	10
	3.4	0	0	0	0	0	0	0	10
	TOT	**60**	**30**	**45**	**50**	**45**	**30**	**15**	**80**
4. Disponibilité des compétences et des structures	**4.1**	30	30	20	30	15	30	10	30
	4.2	10	10	10	20	10	10	10	0
	4.3	30	0	30	30	0	0	10	30
	4.4	20	0	20	20	20	0	0	0
	TOT	**90**	**40**	**80**	**100**	**45**	**40**	**30**	**60**
5. Sensibilisation et formation	**5.1**	20	20	20	20	20	0	0	0
	5.2	20	10	0	10	10	10	0	20
	5.3	20	20	20	20	20	20	15	20
	5.4	20	0	10	10	5	0	10	20
	5.5	20	20	20	20	20	20	20	20
	TOT	**100**	**70**	**70**	**80**	**75**	**50**	**45**	**80**

Sitographie

Alabri Dracénie Provence Verdon, “Alabri Dracénie Provence Verdon”, https://alabri-dracenie.com/, data di consultazione: 15/01/2025

ANCI, “Anci Liguria – Acquisti Verdi risorsa per il territorio e per i Piccoli Comuni, convegno domani a Genova”, News ANCI, https://www.anci.it/anci-liguria-acquisti-verdi-risorsa-per-il-territorio-e-per-i-piccoli-comuni-convegno-domani-a-genova/, data di consultazione: 13/01/2025

Anci Toscana, “Azione pilota di CISPEL”, Il progetto ADAPT, https://interreg-maritime.eu/web/adapt/-/azione-pilota-di-cispel, data di consultazione: 05/08/2024

Anci Toscana, “Che cosa realizza? - ADAPT” (sezione in cui è possibile reperire tutti i profili climatici locali e i piani locali di adattamento dei partner di ADAPT), Il progetto ADAPT, https://interreg-maritime.eu/web/adapt/checosarealizza, data di consultazione: 05/08/2024

ASA Azienda Servizi Ambientali SPA, “Progetto Horizon 2020 Ultimate - ASA”, https://www.asaspa.it/progetto-horizon-2020-ultimate/, data di consultazione: 05/08/2024

Autorità di bacino distrettuale dell'Appennino Settentrionale, “Piano di Gestione del Rischio Alluvioni 2021-2027”, Autorità di bacino distrettuale dell'Appennino Settentrionale - Sito Istituzionale, https://www.appenninosettentrionale.it/itc/?page_id=5262, data di consultazione: 05/08/2024

Autorità di bacino distrettuale dell'Appennino Settentrionale, “Piano di Gestione delle Acque dell’Appennino Settentrionale”, Autorità di bacino distrettuale dell'Appennino Settentrionale - Sito Istituzionale, https://www.appenninosettentrionale.it/itc/?page_id=2904, data di consultazione: 05/08/2024

Azienda Speciale Parco di Porto Conte, “Educazione ambientale - Cos’è il CEAS Porto Conte?”, algheroparks.it, https://www.algheroparks.it/vivi-i-parchi/educazione-ambientale/, data di consultazione: 05/08/2024

Basque Centre for Climate Change - Klima Aldaketa Ikergai (BC3), “IMAGINE Adaptation”, https://imagineadapt.bc3research.org/our-research/, data di consultazione: 05/08/2024

Branchetti, M., “Bilancio Arboreo ai sensi dell’art. 3 bis della legge 113/1992, così come modificato dall'art. 2 della Legge 10/2013 - Mandato amministrativo 2019 - 2024, Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/sites/default/files/index/bilancio_arboreo.pdf, data di consultazione: 05/08/2024

Camera di Commercio Riviere di Liguria. “Rapporto Economico Provinciale 2023 – La Spezia. 2024” https://www.rivlig.camcom.gov.it/sites/default/files/contenuto_redazione/INF_ECO/Rapporto%20Economico%202023/La%20Spezia/LA%20SPEZIA_2023_pagine%20afficante.pdf, data di consultazione: 14/01/2025

Casu, A., Congiu, T., Dettori, M., e Melis, G., “Peripheries regeneration through walkability and resilience: notes on an ongoing experience”, in URBANISTICA INFORMAZIONI | Special Issue (pp. 21- 24), http://www.urbanisticainformazioni.it/IMG/pdf/ui278si_sessione_5.pdf, data di consultazione: 05/08/2024

Centro per l'Educazione Ambientale e la Sostenibilità Lago Baratz del Comune di Sassari (CEAS Lago Baratz), "Jane's Walk 2024: Camminare per il clima a Sassari", CEAS Lago Baratz, https://www.ceasbaratz.it/it/novita/notizie/notizia/Janes-Walk-2024-Camminare-per-il-clima-a-Sassari/, data di consultazione: 05/08/2024

CEREMA, "Analyse des effets du changement climatique en Corse", CEREMA - Sito Istituzionale, https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/06/analyse_des_effets_du_changement_climatique_en_corse_vfinale.pdf, data di consultazione: 05/08/2024

Chambres d'Agriculture Corse, "Gérer vos cultures en fonction de la situation hydrique de votre micro région", Chambres d'Agriculture Corse - Sito Istituzionale, https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/gerer-leau-bulletins-irrigation/, data di consultazione: 05/08/2024

Comune della Spezia, "Piano locale di adattamento ADAPT" - Sito istituzionale del Comune, https://www.comune.laspezia.it/amministrazione/aree-amministrative/dipartimento-1-servizi-finanziari-e-informatici/politiche-comunitarie/progetti/adapt, consultato il 14/01/2025

Comune della Spezia, "Nuovo Regolamento Edilizio Comunale" - Sito istituzionale del Comune, https://www.comune.laspezia.it/amministrazione/documenti-e-dati/atti-normativi/urbanistica-edilizia-e-lavori-pubblici/nuovo-regolamento-edilizio-comunale, consultato il 14/01/2025

Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), "EAU-GEMAPI", Sito Istituzionale della CAB, https://www.bastia-agglomeration.corsica/developper-le-territoire/eau-gemapi/, data di consultazione: 05/08/2024

Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), "L'organigramme", Sito Istituzionale della CAB, https://www.bastia-agglomeration.corsica/les-services/, data di consultazione: 05/08/2024

Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), "PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations", Sito Istituzionale della CAB, https://www.bastia-agglomeration.corsica/developper-le-territoire/papi/, data di consultazione: 05/08/2024

Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté d'Agglomération de Marana Golo - Déclaration d'intention (article L 121-18 du code de l'environnement), Sito Istituzionale della CAB, https://www.bastia-agglomeration.corsica/wp-content/uploads/2024/04/2024-04-26-pcaet-declaration-dintention-cab-ccmg.pdf, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Alghero, "Che cosa realizza? - RETRALAGS" (sezione in cui è possibile reperire tutte le informazioni relative al piano e al contratto di laguna del Calich), Il progetto ADAPT, https://interreg-maritime.eu/web/adapt/checosarealizza, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Alghero, "Giunta", Comune di Alghero - Sito istituzionale, https://www.comune.alghero.ss.it/it/amministrazione/organizzazione/Giunta/, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Alghero, "Portale dell'Urbanistica", Comune di Alghero - Sito istituzionale, https://urbanistica.comune.alghero.ss.it/, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Anniversario dell'alluvione del 2017, gli appuntamenti per non dimenticare”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, www.comune.livorno.it/evento/anniversario-dellalluvione-del-2017-gli-appuntamenti-non-dimenticare, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Beni Comuni e Partecipazione”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/aree-tematiche/beni-comuni-partecipazione, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “I Consigli di Zona”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/comune/consigli-zona, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Intitolazione del parco di via Guelfi in Collinaia”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/evento/intitolazione-del-parco-via-guelfi-collinaia#:~:text=Il%20parco%20di%20Collinaia%2C%20un,l'altalena%20e%20i%20vecchi%20giochi, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Le giornate conclusive del progetto “Il Cerchio Magico, biodiversità e verde urbano in città””, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/articolo/giornate-conclusive-del-progetto-cerchio-magico-biodiversita-verde-urbano-citta, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Patto dei Sindaci”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/ambiente/patto-dei-sindaci#:~:text=Il%20Comune%20di%20Livorno%20con,considerato%20l'anno%20base), data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Piano del Verde Urbano”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/ambiente/verde-urbano/piano-del-verde-urbano, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Piano Protezione Civile Comunale“, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/protezione-civile/piano-comunale-protezione-civile, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Progetto CIRCLE”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://progettocircle.livorno.it/, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Livorno, “Servizio Civile Universale, pubblicato bando del Comune di Livorno per 40+10 posti”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.comune.livorno.it/articolo/servizio-civile-universale-pubblicato-bando-del-comune-livorno-4010-posti, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Rosignano Marittimo, “Approvato il piano comunale per l’adatamento ai cambiamenti climatici”, Comune di Rosignano Marittimo - Sito istituzionale, https://www.comune.rosignano.livorno.it/area_letturaComunicato/111511/pagsistema.html, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Rosignano Marittimo, “Cambiamenti climatici: due studi per la strategia di adattamento”, Comune di Rosignano Marittimo - Sito istituzionale,

https://www.comune.rosignano.livorno.it/area_letturaComunicato/110908/pagsistema.html, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Rosignano Marittimo, “In consegna i depliant del progetto ADAPT ai cittadini che abitano vicino ai fossi tombati Botro Secco e Botro Cotone”, Comune di Rosignano Marittimo - Sito istituzionale, https://www.comune.rosignano.livorno.it/area_letturaComunicato/111787/pagsistema.html, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Rosignano Marittimo, “Prosegue l’impegno del Comune sull’adattamento ai cambiamenti climatici”, Comune di Rosignano Marittimo - Sito istituzionale, https://www.comune.rosignano.livorno.it/area_letturaComunicato/112016/pagsistema.html, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Sassari, “Cambiamenti climatici, online un questionario per capire quanta consapevolezza ci sia”, Comune di Sassari - Sito Istituzionale, https://www.comune.sassari.it/it/novita/news/Cambiamenti-climatici-online-un-questionario-per-capire-quanta-consapevolezza-ci-sia/, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Sassari, “Sassari aderisce al festival internazionale “Jane’s Walk”, Comune di Sassari - Sito Istituzionale, https://www.comune.sassari.it/it/novita/news/Sassari-aderisce-al-festival-internazionale-Janes-Walk/, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Sassari, “Scienza del clima a Sassari. Tre giornate di scoperta e dialogo”, Comune di Sassari - Sito Istituzionale, www.comune.sassari.it/it/novita/news/Scienza-del-clima-a-Sassari.-Tre-giornate-di-scoperta-e-dialogo./, data di consultazione: 05/08/2024

Comune di Sassari, “Servizio Sostibilità Abientale - Progettazione e realizzazione di interventi di riqualificazione ambientale ”, Comune di Sassari - Sito Istituzionale, https://www.comune.sassari.it/it/amministrazione/organizzazione/Sostenibilita-ambientale/, data di consultazione: 05/08/2024

Connaissance du territoire, "COP régionale du 11 décembre 2024", https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur/cop-regionale-du-11-decembre-2024, data di consultazione: 15/01/2025.

Connaissance du territoire, "Schéma régional en vigueur", https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur, data di consultazione: 15/01/2025.

Dipartimento del Var, “Var Eau 2025”, Sito istituzionale del Dipartimento, https://var.fr/documents/d/departement-du-var/conference-departementale-var-eau-2050_-7-mai-2024-pdf, data di consultazione:14/01/2025

Dracénie Agglomération, "Gestione dei rischi di inondazione", https://www.dracenie.com/gestion-risques/inondations, data di consultazione: 15/01/2025.

Dracénie Agglomération, "Piano Clima, Aria ed Energia", https://www.dracenie.com/grands-projets/plan-climat-air-energie, data di consultazione: 15/01/2025.

European Commission, Joint Research Centre, Neves, A., Blondel, L., Hendel-Blackford, S. et al., The Covenant of Mayors for climate and energy reporting guidelines, Publications Office, 2016, https://data.europa.eu/doi/10.2790/986666, data di consultazione: 05/08/2024

Fondazione CMCC , “Adattarsi ai cambiamenti climatic - Evento di formazione per tecnici a Sassarii”, CMCC, https://www.cmcc.it/it/lectures_conferences/adattarsi-ai-cambiamenti-climatici, data di consultazione: 05/08/2024

Fondazione per lo Sviluppo Sostenibile, “Una Carta per le Nature positive Cities: 10 misure per accelerare la transizione alle green city”, Città di Livorno - Sito istituzionale del Comune di Livorno, https://www.fondazionesvilupposostenibile.org/una-carta-per-le-nature-positive-cities-10-misure-per-accelerare-la-transizione-alle-green-city/, data di consultazione: 05/08/2024

Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (HCFRN), “Haut Comité Français pour la Résilience Nationale”, https://www.hcfrn.org/, data di consultazione: 15/01/2025

KWR Water Research Institute, The Project - ULTIMATE Water, https://ultimatewater.eu/the-project/, data di consultazione: 05/08/2024

Legambiente, “Ecosistema Urbano”, Sito di Legambiente, https://www.legambiente.it/rapporti-e-osservatori/ecosistema-urbano/, data di consultazione: 05/08/2024

LSB Architetti Associati, “Carta Strategica della Sostenibilità Urbana di Livorno”, Arealsb.it, https://www.arealsb.it/progetti-idview.php?id=175&categoria=Paesaggi, data di consultazione: 05/08/2024

Ministero dell’Ambiente e della Sicurezza Energetica, “Piano Nazionale di adattamento ai cambiamenti climatici”, https://www.mase.gov.it/pagina/piano-nazionale-di-adattamento-ai-cambiamenti-climatici-pnacc, data di consultazione: 05/08/2024

Ministero dell’Ambiente e della Sicurezza Energetica, “Programma sperimentale di interventi per l'adattamento ai cambiamenti climatici in ambito urbano”, MISE - Sito Istituzionale, https://www.mase.gov.it/pagina/programma-sperimentale-di-interventi-ladattamento-ai-cambiamenti-climatici-ambito-urbano, data di consultazione: 05/08/2024

Ministero dell’Ambiente e della Sicurezza Energetica, “Strategia Nazionale di Adattamento ai cambiamenti climatici”, https://www.mase.gov.it/notizie/strategia-nazionale-di-adattamento-ai-cambiamenti-climatici-0, data di consultazione: 05/08/2024

Ministero dell'Economia Francese, “Budget Vert”, https://www.economie.gouv.fr/actualites/budget-vert, data di consultazione: 15/01/2025

National Technical University of Athens (NTUA), “CARDIMED - Climate adaptation and resilience demonstrated in the Mediterranean region ”, CARDIMED - Sito del progetto, https://www.cardimed-project.eu/, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Corsica, “Il Piano Regionale Clima, Aria, Energia (Le Schéma Régional Climat, Air, Energie - SRCAE)”, Sito de la Agence d’Aménagement durable, d’Urbanisme et d’Energie de la Corse, https://www.aue.corsica/Le-Schema-Regional-Climat-Air-Energie-SRCAE-de-Corse_a31.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Corsica, “Piano di Pianificazione e Sviluppo Sostenibile della Corsica (Plan d’Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PADDuC)”, Sito di Cerema, https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-damenagement-et-developpement-durable-corse-padduc, data di consultazione: 05/08/2024

Piano di adattamento al cambiamento climatico (Plan d’adaptation au changement climatique), Portale du bassin de Corse, https://www.corse.eaufrance.fr/plans-et-programmes/plan-dadaptation-au-changement-climatique, data di consultazione: 15/09/2024

Regione Corsica, “Piano di Gestione dei Rischi di inondazione (Le Plan de Gestion des Risques d’Inondation (PGRI) 2022-2027”, Sito istituzionale di Regione Corsica, https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/pgri-2022-2027-a1928.html, data di consultazione: 15/09/2024

Regione Corsica, “Piano di Prevenzione dei Rischi di Inondazione (Plan de Prévention des Risques inondation), 2017 - PPRi”, Sito istituzionale di Regione Corsica, https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-inondation-ppri-a279.html?lang=fr, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Corsica, “Schemi regionali di pianificazione e sviluppo (Schémas régionaux d’aménagement et de développement) - SRADDET”, Sito di Cerema per conto del Ministero della Transizione Ecologica e del Ministero delle Solidarietà e della Salute, https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/schema-regional-damenagement-developpement-durable-et-degalite-des-territoires-sraddet, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Corsica, “Programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027”, Sito Collettività di Corsica, https://www.europa.corsica/obtenir-une-aide-europeenne/programme-corse-feder-fse-2021-2027/, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Corsica, “Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) 2024-2028”, Sito de Agence d’Aménagement durable, d’Urbanisme et d’Energie de la Corse, https://www.aue.corsica/Revision-de-la-Programmation-Pluriannuelle-de-l-Energie-pour-la-Corse-2019-2023-2024-2028_a272.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Corsica, “PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)” dell’area di Bastia, Sito della Comunità d’agglomerazione di Bastia, https://www.bastia-agglomeration.corsica/developper-le-territoire/papi/, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Piano Energetico Regionale PEAR 2030”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-sviluppo-economico/cosa-cerchi/energia-competenze-regionali/piano-energetico-regionale-ambientale.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Strategia regionale per lo sviluppo sostenibile”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-ambiente/cosa-cerchi/sviluppo-sostenibile/strategia-regionale-sviluppo-sostenibile.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Strategia regionale di adattamento ai cambiamenti climatici (Sracc)”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-ambiente/cosa-cerchi/sviluppo-sostenibile/strategia-adattamento-cambiamenti-climatici.html, data di consultazione: 15/09/2024

Regione Liguria, “Piano regionale di gestione dei rifiuti e delle bonifiche 2021-2026”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/component/publiccompetitions/document/46179.html?view=document&id=46179:pgrb-2021-2026&Itemid=10621, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Piano regionale di previsione, prevenzione e lotta attiva contro gli incendi boschivi – AIB”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-protezione-civile/cosa-cerchi/antincendio-boschivo-aib.html, data di consultazione: 15/09/2024

Regione Liguria, “Piano di Tutela delle Acque 2022-2027”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/component/publiccompetitions/document/40742:dgr-257-2019-all1.html?Itemid=10507, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Piano regionale di risanamento e tutela della qualità dell'aria e per la riduzione dei gas serra”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-ambiente/servizi-canale/piani-programmi/ambiente-piani-programmi-3qualitaaria.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Piano di Gestione del rischio di alluvioni – PGRA, Secondo ciclo (2021-2027)”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-ambiente/cosa-cerchi/territorio/direttiva-alluvioni/piano-di-gestione-e-rischio-alluvione.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Piano di Protezione Civile”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-protezione-civile/cosa-cerchi/pianificazione.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Programma regionale Fesr 2021 – 2027”, Sito Istituzionale di Regione Liguria, https://www.regione.liguria.it/homepage-fondi-europei/cosa-cerchi/le-programmazioni-fesr/programma-operativo-fesr-2021-2027.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Liguria, “Programma di azione per le "zone Vulnerabili da nitrati di origine agricola", Sito di Agri Liguria Net, https://www.agriligurianet.it/it/impresa/politiche-di-sviluppo/supporto-produzioni/pianoper-la-tutela-e-il-risanamento-delle-acque-dall-inquinamento-da-nitrati.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Provenza-Alpi-Costa-Azzurra, “Schema Regionale Clima, Aria, Energia (Schéma Régional Climat, Air, Energie) - SRCAE”, Sito di Cerema per conto del Ministero della Transizione Ecologica e del Ministero delle Solidarietà e della Salute,

https://territoire-environnement-sante.fr/espace-documentaire/schema-climat-air-energie-provence-alpes-cote-dazur, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Provenza-Alpi-Costa-Azzurra, “Il piano territoriale clima-aria-energia (Le plan climat-air-énergie territorial) - PCAET “ Sito di Cerema per conto del Ministero della Transizione Ecologica e del Ministero delle Solidarietà e della Salute, https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Provenza-Alpi-Costa-Azzurra, “Il Piano Regionale Salute Ambiente (Plan Régional Santé-Environnement) - PRSE 4, 2022-2027”, Sito Istituzionale del Piano Regionale Salute Ambiente PACA, https://prse-paca.fr/le-prse-paca-4/, data di consultazione: 15/09/2024

Regione Provenza-Alpi-Costa-Azzurra, “Piano di prevenzione dei rischi naturali di inondazioni (Plan de prévention des risques naturels d’inondation) - PPRi o PPRNi”, Sito istituzionale della Regione PACA, https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/2-les-plans-de-prevention-des-risques-inondation-a3753.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Provenza-Alpi-Costa-Azzurra, “Piano di protezione dell'atmosfera (Plan de protection de l’atmosphère) - PPA”, Sito di Cerema per conto del Ministero della Transizione Ecologica e del Ministero delle Solidarietà e della Salute, https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-protection-latmosphere-ppa, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Provenza-Alpi-Costa-Azzurra, “Programma Regionale (Programme Régional) FEDER FSE+ FTJ - 2021-2027”, Sito istituzionale della Regione PACA, https://europe.maregionsud.fr/programmes/les-7-priorites-du-programme-regional-feder-fse-ftj-2021-2027, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Provenza-Alpi-Costa-Azzurra, “PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) su scala di bacino del Var”, Sito istituzionale della Regione PACA, https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/4-les-programmes-d-action-de-prevention-contre-les-a2956.html, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Piano Energetico Ambientale della Regione Sardegna – PEARS”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://delibere.regione.sardegna.it/protected/7651/0/def/ref/DBR7656/, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, Sardegna2030 - “Strategia Regionale di Sviluppo Sostenibile”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://www.regione.sardegna.it/argomenti/argomenti-speciali/sardegna2030-strategia-regionale-di-sviluppo-sostenibile, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Piano Forestale Ambientale Regionale – PFAR”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://www.regione.sardegna.it/atti-bandi-archivi/atti-amministrativi/liste-elenchi/piano-forestale-ambientale-regionale, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Piano regionale di gestione distretto idrografico”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://pianogestionedistrettoidrografico.regione.sardegna.it/, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Piano di Tutela delle Acque – PTA”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://autoritadibacino.regione.sardegna.it/pianificazione/piano-di-tutela-delle-acque/, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Strategia regionale di adattamento ai cambiamenti climatici”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://portal.sardegnasira.it/strategia-regionale-di-adattamento, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Piano regionale di previsione, prevenzione e lotta attiva contro gli incendi boschivi. Triennio 2023-2025 – AIB”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://www.sardegnaambiente.it/index.php?xsl=612&s=450124&v=2&c=4577&t=1, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Piano di Gestione del Rischio di alluvioni - PGRA secondo ciclo 2016”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://pianogestionerischioalluvioni.regione.sardegna.it/index.php?xsl=2419&s=72&v=9&c=94072&na=1&n=10&tb=14006&esp=1, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Sardegna, “Programma regionale Fesr 2021 – 2027”, Sito istituzionale della Regione Sardegna, https://www.sardegnaprogrammazione.it/programmi/fesr/pr-fesr-21-27-programma-sardegna-fesr-2021-2027, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana - Consiglio Regionale, “Legge regionale 11 ottobre 2022, n. 35. Istituzione del piano regionale per la transizione ecologica (PRTE)”, Regione Toscana - Consiglio Regionale - Sito Istituzionale, https://raccoltanormativa.consiglio.regione.toscana.it/articolo?urndoc=urn:nir:regione.toscana:legge:2022-10-11;35, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Agenda 2030: verso una Toscana sostenibile”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, https://www.regione.toscana.it/-/agenda-2030-verso-una-toscana-sostenibile, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Cos'è il Programma regionale Toscana Fesr 2021-2027”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, https://www.regione.toscana.it/pr-fesr-2021-2027/cos-%C3%A8, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Documento Operativo per la Difesa del Suolo”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, https://www.regione.toscana.it/documento-operativo-per-la-difesa-del-suolo, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Piani di protezione civile”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, https://www.regione.toscana.it/emergenza-e-sicurezza/speciali/protezione-civile/piani-di-protezione-civile, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Piano antincendi boschivi 2023-2025 – AIB”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, https://www.regione.toscana.it/documents/10180/11264543/AIB_Piano2023-2025+DEFINITIVO.pdf/9d0d5aa5-0135-4c12-9357-63ece0caa801?t=1679321292569, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Piano di indirizzo territoriale con valenza di piano paesaggistico”, Sito Istituzionale di Regione Toscana,

https://www.regione.toscana.it/-/piano-di-indirizzo-territoriale-con-valenza-di-piano-paesaggistico, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Piano di tutela delle acque della Toscana”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, https://www.regione.toscana.it/-/piano-di-tutela-delle-acque-della-toscana-aggiornamento, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Piano regionale dell’economia circolare”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, https://www.regione.toscana.it/piano-regionale-di-gestione-dei-rifiuti-e-bonifica-dei-siti-inquinati.-piano-regionale-dell-economia-circolare, data di consultazione: 05/08/2024

Regione Toscana, “Programma regionale di sviluppo 2021-2025”, Sito Istituzionale di Regione Toscana, http://decreti.consiglio.regione.toscana.it/VisualizzaFrontespizio.aspx?TIPO=SINGOLO_ALLEGATO&ID_ALLEGATO=103413, data di consultazione: 05/08/2024

Santopietro, L.; Scorza, F. The Italian Experience of the Covenant of Mayors: A Territorial Evaluation. Sustainability 2021, 13, 1289. https://doi.org/10.3390/su13031289, data di consultazione: 05/08/2024

Scapigliato, “Scapigliato Alberi”, Scapigliato - La Fabbrica del Futuro, https://www.scapigliato.it/iniziative-per-il-territorio/scapigliato-alberi/, data di consultazione: 05/08/2024